

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA tenue le 17 mai 2018. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

**Réunion du Conseil de fondation de l'AMA
Le 17 mai 2018, Montréal, Canada**

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour, Mesdames et Messieurs, je vous demanderais de prendre place. Bonjour et bienvenue à Montréal. Bienvenue à cette réunion du Conseil de fondation de l'AMA. Chaque année, je constate que cette salle est de plus en plus sombre, et que les participants sont de plus en plus loin de moi. Il me faut une substance d'amélioration de la performance, sinon je ne vous vois même pas. Et je n'arrive même pas à lire les numéros des canaux pour l'interprétation. On me dit que l'anglais est sur le canal 1, le japonais sur le canal 2, le français sur le canal 3, l'espagnol sur le canal 4, et le chinois sur le canal 5. À mesure que nous parcourons l'ordre du jour d'aujourd'hui, je sais déjà que plusieurs d'entre vous ont demandé à apporter des changements, parce que vous avez peut-être des vols à prendre à 16 h ou à 17 h. Je vous prie donc, mesdames et messieurs, de nous permettre de parcourir de façon relativement rapide notre ordre du jour. L'ordre du jour est d'ailleurs passablement chargé et nous avons un assez grand nombre de délégués qui sont représentés par des suppléants. Je crois que nous devrions accueillir trois ou quatre nouveaux membres. D'abord, Marcos Diaz, qui est membre du Comité exécutif, mais il s'agit de sa première réunion du Conseil de fondation. Bienvenue, Marcos. J'aimerais saluer tout particulièrement Andrew Parsons, président du Comité paralympique international. Félicitations pour votre nomination, nous vous souhaitons le plus grand succès. Vous suivez des prédécesseurs très distingués, qui ont représenté ces pays avant vous, et nous sommes ravis de vous accueillir. Maintenant, Seung-Min Ryu, de Corée, est ici pour la première fois, et nous avons un très bon souvenir de lui, puisqu'il nous a accueillis l'année dernière dans son pays. Ensuite, du Comité des sportifs du CIO, nous avons Emma Terho, dont je n'ai pas encore fait la connaissance. Bonjour, Emma, je m'appelle Craig Reddie, bienvenue. Je viendrai vous parler dès que possible. Je suis ravi de vous accueillir. Ensuite, nous avons Erastus Uutoni qui représente la Namibie, également ici pour la première fois.

Alors, abordons l'ordre du jour. Si vous voulez prendre la parole et surtout si vous êtes loin de moi, s'il vous plaît, levez la carte avec votre nom pour que je puisse vous reconnaître et vous accorder la parole. Je vais essayer de limiter mes erreurs.

- 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : Alors, par rapport à tous les points à l'ordre du jour aujourd'hui, si vous avez un conflit d'intérêts, je vous prie de vous manifester tout de suite et de nous en faire part. Merci. Nous ne voyons donc pas de conflits.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

LE PRÉSIDENT : Le procès-verbal a été diffusé, il vous a été envoyé de façon distincte des autres documents de cette réunion, l'idée étant de réduire le volume de documentation que vous avez à lire avant cette réunion. Nous n'avons pas eu de remarques de la part des uns et des autres pour ce qui est du procès-verbal. Nous y avons cependant repéré une coquille qui sera corrigée. Mais est-ce que je peux supposer que vous approuvez le procès-verbal? Merci beaucoup.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 16 novembre 2017 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT : Point 3 : le rapport du directeur général. Il examinera plusieurs points et vous fera un compte-rendu de ce qui s'est passé hier au Comité exécutif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Bienvenue, Mesdames et Messieurs, à Montréal. J'aimerais commencer mon rapport en vous faisant une mise à jour sur la réunion du Comité exécutif qui s'est tenue hier. Nous avons eu une longue réunion hier, et le Comité exécutif a pris une série de décisions et a formulé une série de recommandations qui vous seront soumises aujourd'hui.

Je vais commencer par les points qui ont été approuvés par le Comité exécutif, hier. La première chose qui a été discutée a été notre premier rapport d'audit de notre département des enquêtes. Vous vous souviendrez que nous avons créé ce département pour être indépendants de la direction de l'AMA, du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Par conséquent, le département poursuit ses enquêtes, sans avoir à informer qui que ce soit avant d'avoir terminé ses travaux. Cela dit, nous avons veillé à ce que de bonnes règles de gouvernance soient en place et, par conséquent, ce département est régulièrement vérifié par un auditeur indépendant qui veille à la bonne conformité de la gouvernance. Ce document a été approuvé par le Comité exécutif hier, et ce rapport sera affiché sur notre site web conformément à notre politique. Vous verrez dans ce rapport qu'il n'y avait pas de problèmes à signaler. Aucun problème n'a été signalé sur la façon dont le département effectue son travail. Mais l'auditeur a constaté qu'une foule d'informations intéressantes était arrivée à ce département des enquêtes, et qu'à l'heure actuelle, le département n'avait pas les ressources nécessaires pour traiter toute l'information qui lui était envoyée, notamment de la part des lanceurs d'alertes. Ceci fait partie du plan d'avenir, mais c'est une conclusion tirée de ce rapport d'audit.

Le Comité exécutif a également reçu hier un rapport du président du comité des questions éthiques, du panel des questions éthiques, et la discussion a porté notamment sur la géolocalisation et sur l'utilisation qui pourrait être faite des dispositifs de géolocalisation. La recommandation du panel sur les questions éthiques était que ce n'était pas une bonne idée, que cela pouvait empiéter sur des considérations de protection des renseignements personnels, et que les avantages ne justifiaient pas le recours à de tels dispositifs. Cette recommandation a été faite par le panel, et le Comité exécutif l'a approuvée.

Nous avons tenu une discussion approfondie sur l'examen ou la révision indépendante proposée par la vice-présidente. Il n'y a eu aucun accord du Comité exécutif sur le texte qui se trouvait dans le classeur. Mais il a été décidé qu'au prochain Comité exécutif, du temps serait prévu pour discuter des résultats de tout le dossier de la Russie et de toute

cette situation; que l'administration préparerait ou rédigerait un document qui présenterait toutes les mesures prises depuis le début de ce dossier concernant la Russie; et que nous porterions une attention soutenue au moment choisi pour une révision, un examen éventuel, vu que nous sommes toujours en plein déroulement de ce dossier russe et qu'il y a encore des cas en suspens devant les tribunaux civils, ou devant le TAS. Donc ceci reviendra à l'ordre du jour au mois de septembre, à la prochaine réunion du Comité exécutif.

Le Comité exécutif a approuvé deux documents techniques. Je ne vais pas vous accabler de détails scientifiques, mais il y en a un troisième qui n'a pas été approuvé sur les UGPA, donc sur l'Unité de gestion du Passeport de l'athlète. Il a été décidé que certains points précis seraient rediscutés, et que le document serait soumis pour approbation à la réunion de septembre ou de novembre.

Le Comité exécutif a ensuite parlé de la conformité. Je vous rappelle qu'en novembre dernier, vous avez approuvé un nouveau standard sur la conformité, en vertu duquel l'autorité des décisions en matière de conformité était accordée au Comité exécutif. C'est la raison pour laquelle le comité s'est penché sur ce dossier, hier. Nous vous ferons un rapport, vous aurez une mise à jour sur ce dossier plus tard aujourd'hui.

Pour ce qui est de la Russie, vous allez obtenir plus d'information un peu plus tard, mais je vous signale que nous avons reçu une lettre de la part de la Russie, avant-hier. Il a été décidé que cette lettre serait envoyée au Comité de révision de la conformité, au CRC, pour une étude approfondie et que le CRC reviendrait ensuite avec une recommandation à soumettre au Comité exécutif.

L'Agence antidopage du Koweït a été réintégrée comme étant conforme, et la recommandation du CRC sur l'Association internationale de boxe, l'AIBA, a été resoumise au CRC pour réexamen des conséquences potentielles pour l'AIBA, et d'éventuelles mesures. Le CRC formulera une nouvelle recommandation qui sera sans doute discutée sous forme de circulation immédiatement après par les membres du Comité exécutif. Donc le processus est en cours. Tout ceci sera évidemment gouverné par la règle applicable, à savoir le nouveau standard que nous avons adopté en matière de conformité en novembre dernier.

Le standard révisé sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels a été adopté. Quelques recommandations ont été faites pour l'arrimer avec le nouveau règlement européen, qui va entrer en vigueur d'ici quelques jours. Donc c'est un point très important. Nous avons dit que nous aiderions dans la mesure du possible les OAD à composer avec les dispositifs et tous les éléments de ce nouveau règlement en matière de renseignements personnels, qui seront compliqués pour tout le monde.

Finalement, il a été décidé que nous poursuivrions notre travail sur l'opération Puerto, une décision qui avait déjà été prise auparavant par le Comité exécutif, et que, par conséquent, nous investirions les fonds nécessaires pour terminer ce projet.

Le Comité exécutif a ensuite formulé une série de recommandations qui seront soumises au Conseil de fondation aujourd'hui pour approbation ou non. La première recommandation est l'approbation du changement proposé à notre groupe de gouvernance. C'est-à-dire un changement de deux membres sportifs qui ont quitté le groupe, parce qu'il y a eu une nouvelle élection au sein de la Commission du CIO, des sportifs; et le changement de ce groupe également; et la nomination d'un nouveau président, en l'occurrence Ulrich Haas.

Le Comité exécutif a approuvé l'adoption du rapport financier de 2017, qui sera présenté dans quelques instants par un représentant de PricewaterhouseCoopers.

Autre élément important : le Comité exécutif vous recommande l'approbation du plan budgétaire de 2019 à 2022. Donc un plan sur 4 ans commençant l'année prochaine, avec une augmentation de 8 %, année après année, pendant cette période. Nous notons que le budget des dépenses sera évidemment accepté une année à la fois, conformément au processus normal que nous suivons lors de nos réunions de novembre.

Voilà donc le rapport de la réunion du Comité exécutif d'hier.

Maintenant, quelques autres détails. Vous êtes en possession de mon rapport, je ne vais pas répéter ce que je vous ai envoyé, mais vous noterez que je n'ai pas inclus dans mon rapport, comme je l'ai fait auparavant, une mise à jour sur la voie à suivre à l'avenir. Pourquoi? Parce que la plupart des activités dans ce contexte sont déjà pleinement exécutées. Et vous allez entendre des rapports par les différents rapports de département, aujourd'hui. Je voudrais seulement mettre l'accent sur la question de la conformité et des conséquences de la non-conformité. Nous avons maintenant un programme qui fonctionne pleinement. Et comme vous le savez, nous avons mis sur pied un questionnaire, nous avons reçu de la rétroaction, nous avons renvoyé des mesures correctives, et nous avons un audit qui est en place et tout ceci fonctionne très bien.

Pour ce qui est des renseignements et des enquêtes, nous avons créé un département doté d'un personnel de 7 personnes, et nous avons un programme de lanceurs d'alerte qui semble très bien réussir, même un peu trop, et tout cela fonctionne très bien.

Pour ce qui est maintenant de l'accréditation des laboratoires, nous avons un groupe de travail et nous avons des conclusions de ce groupe de travail, un autre échange avec les autorités européennes, notamment. Et je pense que nous avons convenu des mesures à prendre pour l'avenir. Le principe essentiel est que nous voulons que les laboratoires fassent un travail de qualité. Et c'est sur cette base que nous mettons en place ou que nous exécutons ce programme. Nous voulons toujours qu'il y ait un niveau de qualité satisfaisant.

Pour ce qui est du groupe de gouvernance. Le travail de ce groupe a été difficile, nous n'avons pas progressé autant que nous l'espérions. Nous avons maintenant une nouvelle feuille de route, et nous espérons pouvoir proposer au comité en novembre des recommandations concrètes sur une série de questions de gouvernance.

Vous trouverez devant vous une lettre que nous avons reçue juste avant la réunion de la part de la World Players Association. Je ne vais pas trop me pencher là-dessus, mais à des fins de transparence, nous vous l'avons communiquée. Vous avez le restant de la communication dans le classeur. Nous en avons discuté hier au Comité exécutif, et le Comité exécutif a entériné la position que nous avons déjà exprimée à ce groupe par le passé; à savoir qu'ils sont les bienvenus de contribuer par leurs remarques et points de vue au processus de révision du code. Et nous sommes prêts à leur faire rencontrer l'équipe de révision du code et à les rencontrer avec nos représentants sportifs. Mais nous ne pensons pas qu'il soit utile de les inviter à participer à la présente rencontre, au présent groupe. Ça ne se justifie pas, parce qu'aucun autre groupe n'était invité à participer à cette réunion sur la question de la révision du code. Donc ils sont les bienvenus, ils peuvent participer au processus, mais ils doivent respecter les mêmes règles de participation que tous les autres groupes.

Pour terminer, vous savez peut-être que Benjamin Cohen, directeur du bureau de Lausanne, a été engagé pour être le nouveau directeur général de l'ACI. Je le remercie de tout le travail qu'il a fait pour nous et je lui souhaite la meilleure des chances au sein de l'Agence internationale de contrôles. Il sera remplacé par Sébastien Gillot, actuellement directeur des communications de l'UCI. Et notre chef des finances que vous connaissez bien va également nous quitter au courant de l'été. Elle a décidé de prendre sa retraite pour pouvoir consacrer plus de temps à sa vie de famille. Je remercie Maria

pour tout le travail qu'elle a effectué à l'AMA. Nous sommes en processus de recrutement pour trouver son remplaçant ou sa remplaçante.

Voilà, je serais ravi de répondre à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions à poser à Olivier sur son rapport? Dick.

M. POUND : Merci. Une observation et une question. La question : allons-nous discuter plus tard de la question de la Russie? Ça fait partie d'un point à l'ordre du jour? C'est ma question. Deuxièmement, pour ce qui est de l'aspect de la protection des renseignements personnels, je crois comprendre que la législation a une assez vaste portée, et que les directeurs de toutes les organisations ont la responsabilité personnelle de veiller à la conformité de leur organisation à ce nouveau règlement. Donc, il est important que ce conseil oriente les membres de notre propre direction pour leur permettre de faire tout ce qui est nécessaire pour rester conforme. Je ne veux pas m'exposer personnellement à des poursuites de la part d'une agence en matière de protection des renseignements personnels.

M. KRYUKOV : Bonjour, j'ai une question sur le cas du Koweït, de la réintégration du laboratoire du Koweït. Je voudrais poser la question suivante au CRC : la condition principale était la question de l'ingérence du gouvernement en matière de législation sur les sports et il y a eu suspension. Mais est-ce que la condition a été respectée, est-ce cela qui a justifié la réintégration? Si oui, ça va; sinon, j'aurais d'autres questions à poser.

LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Gabriella.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Je voudrais poser une brève question au sujet du rapport, au sujet du groupe de la gouvernance. J'aimerais avoir des précisions. Est-ce que la question de conflit d'intérêts pour la personne nouvellement nommée au poste de président a été réglée? Parce que nous n'avons rien entendu à ce sujet. J'aimerais insister sur le fait que nous devons maintenant accorder le temps nécessaire à ce groupe pour lui permettre de s'acquitter de son important mandat. Je ne voudrais pas que nous brulions les étapes, simplement parce que nous avons perdu quelques mois. Nous avons accusé un certain retard récemment en raison du fait que le travail ne se déroulait pas d'une façon tout à fait optimale au sein du groupe. Alors ma question : est-ce que nous allons accorder le temps nécessaire à ce groupe pour lui permettre de faire son travail, de faire du bon travail? Ensuite, j'ai aussi la question du conflit d'intérêts au sujet de M. Haas. Merci.

LE PRÉSIDENT : Madame El Fadil.

MME. EL FADIL : Merci, Monsieur le Président. Bonjour tout le monde. J'aimerais remercier le directeur général de son rapport fort complet. Monsieur le Président, j'aimerais m'exprimer au nom des autorités publiques. Nous avons quelques préoccupations et des observations au sujet de la réunion d'hier. Les autorités publiques se préoccupent fortement de certaines des discussions qui ont eu lieu hier à la réunion du Comité exécutif. Notamment, quelques opinions exprimées lors de la soumission du rapport du CRC de la part de certains mouvements sportifs. Ces opinions semblent contester certaines des règles existantes, notamment le nouveau standard sur la conformité au code de la part des signataires. J'aimerais donc, au nom des autorités publiques, demander au mouvement sportif de confirmer son engagement à respecter le code antidopage mondial et le standard international, ainsi que sa volonté de s'y conformer complètement. Je partage cette information avec toutes les autorités publiques. Ce sont nos conclusions. Parce qu'hier, nous avons eu l'impression qu'il y avait un problème de conformité aux règles. Et nous sommes tous convaincus que les règles devraient être respectées par toutes les parties. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole? Clayton.

M. COSGROVE : J'aimerais renforcer le point de vue de la présidente des autorités publiques. Un certain nombre d'entre nous avons demandé à nous exprimer concernant l'enjeu qu'elle a soulevé. J'ai une question à poser par votre truchement. L'AMA a pris une position très vigoureuse par rapport à la Russie, un signal clair que le dopage ne sera plus toléré. Et nous félicitons l'AMA pour ce geste. Tout ce qui pourrait affaiblir cette position ou le standard international relativement à la conformité au code saperait la crédibilité et l'intégrité de cette institution qu'est l'AMA. Étant donné ce qu'on a entendu hier lors de la réunion du Comité exécutif, nous soupçonnons que la position du mouvement sportif pourrait avoir changé. Nous étions préoccupés d'entendre le point de vue du mouvement, selon lequel il voulait changer le standard international de la conformité au code par les signataires, même si ce code a fait l'objet d'une vaste consultation dans le passé et a été entériné par ses membres et par les autorités publiques, aussi récemment qu'en novembre dernier. Or, le mouvement sportif a suggéré qu'on change la feuille de route pour que les préoccupations touchant la Russie et RUSADA soient jumelées. RUSADA pourrait revenir à la conformité sans que le laboratoire de Moscou soit obligé de donner les milliers d'échantillons qu'il était censé donner à l'AMA. Alors, la lettre qui a été soumise à cette instance par le ministre des Sports russe, c'était un aveu d'erreur, de malversation, et de manquement. Ma question pour le mouvement sportif par votre truchement, Monsieur : est-ce qu'il peut confirmer s'il demeure engagé et s'il est prêt à confirmer son soutien, pour le code, pour les standards internationaux, et pour la feuille de route relativement à RUSADA? Est-ce qu'il peut confirmer, à la lumière de ce qu'il a dit hier, qu'il n'appuyait pas ce standard international? Ils ont dit que le CRC était juge et également gendarme. Et ma dernière question : en tant que président, est-ce que vous pourriez clarifier pour notre gouverne le processus de la feuille de route de RUSADA? On a parlé hier d'accueillir des rapports, nous savons que la lettre des autorités russes doit être examinée pour ce qui est de sa conformité par rapport au CRC. Mais la proposition nous a laissés perplexes. Il y a un rapport qui a été préparé, il y a un vote circulaire qui devrait avoir lieu avant la prochaine réunion de l'exécutif aux Seychelles. Alors, je conclus là où j'ai commencé : selon les autorités publiques, l'AMA se retrouve maintenant à la croisée des chemins. L'AMA a prouvé son engagement international par une position forte vis-à-vis de la lutte contre le dopage. Et tout affaiblissement de cette position mettrait en péril cette institution, et aucun d'entre nous n'aimerait le voir. Nous voudrions que la mission de cette institution soit renforcée, pour que nous, à titre d'institution, puissions nous en prendre à ceux qui se dopent.

LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

MME. BRAN : Merci. Je n'ai pas de questions, j'aimerais seulement renvoyer à un point précis du rapport du directeur général. Je parle ici du groupe d'accréditation des laboratoires. Il vient d'être confirmé par M. Olivier Niggli que l'accréditation des laboratoires n'est plus basée sur des critères géographiques, mais uniquement sur une évaluation de la qualité. Comme vous le savez sans doute, il y a des laboratoires en Europe qui voudraient entamer le processus d'accréditation, par exemple à Sofia. Donc j'ai espoir que cette procédure nous permettra d'avoir une activité plus efficace au niveau de l'AMA.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Après avoir reçu les questions et les commentaires de la Nouvelle-Zélande, je me pose une question : est-ce qu'on discute des questions du CRC et de RUSADA tout de suite? Ou est-ce qu'on en parle plus tard, tel que c'est inscrit à l'ordre du jour?

M. MUYTERS : Philippe, vous vouliez vous exprimer?

M. MUYTERS : Oui, mais j'aimerais appuyer ce que la présidente du Comité des autorités publiques a dit à propos du CRC et du standard international. Le directeur général a affirmé dans son rapport que lors de la réunion du Comité exécutif d'hier, la

recommandation du CRC par rapport à la Fédération de la boxe, ce rapport avait été renvoyé au CRC pour une nouvelle recommandation. Cette nouvelle recommandation doit être faite relativement aux standards sur lesquels nous avons voté en novembre. Deuxième point : serait-il possible qu'après reconsidération, le CRC ait sa première recommandation sans changements? Ou est-ce que l'objectif est d'avoir une nouvelle recommandation? Je ne comprends pas la question concernant le CRC.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention? Jean-Christophe.

M. ROLLAND : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Très brièvement, j'aimerais en venir au point suivant. Le directeur général a parlé du changement dans le bureau européen de l'AMA. J'aimerais féliciter Benjamin Cohen pour sa nouvelle nomination et lui souhaiter la meilleure des réussites dans son nouveau rôle de directeur général de l'ACI. Il a fait un travail exceptionnel à son poste au sein de l'AMA, et nous lui souhaitons la meilleure des chances pour l'avenir. Nous allons accueillir son successeur, Sébastien Gillot, et nous avons très hâte de travailler avec lui.

Mon commentaire sera très bref. Dans votre rapport, vous expliquez que vous allez améliorer ou rehausser la partie du bureau responsable de la tâche des relations avec les gouvernements. Ma question, mon commentaire : j'aimerais vous dire que ça ne devrait pas se faire au détriment des activités sportives. Comme vous le savez, la plupart des organisations sportives internationales sont basées à Lausanne, en Suisse ou en Europe. Et il est fort important que nous maintenions une relation très forte avec le bureau européen.

LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Patrick.

M. BAUMANN : Vu que vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord sur qui va s'exprimer en premier, je vais y aller en premier. Merci pour les commentaires intéressants que nous avons reçus de nos amis et collègues des autorités publiques. Je n'allègue pas que je vais pouvoir m'exprimer seul au nom de tout le mouvement sportif, mais j'aimerais clarifier un certain nombre de points. Je crois tout d'abord qu'il y a des conversations qui devraient demeurer dans le groupe où ces conversations ont lieu. Et bien sûr, il est tout à fait juste que tout le monde mette cartes sur table. Si quelqu'un juge que quelque chose doit être discuté, et bien, c'est le rôle qui incombe au Comité exécutif et au Conseil. Et ça ne devrait pas être pris de façon personnelle ou comme une critique par rapport à un système auquel le mouvement sportif a très bien contribué dès le jour 1, ou même avant le jour 1 de l'existence de l'AMA, à proprement parler. Et quiconque essaierait de dire quoi que ce soit de différent serait mal avisé.

Deuxième point que j'aimerais exprimer : oui, nous avons des questions. Il est absolument juste et bon d'avoir des questions. Et il est bon que de temps à autre, nous revoyions le code, et que dans le cadre de cette révision, on présume qu'on a le droit de proposer des changements, si on pense que les choses ne vont pas bien. La même chose vaut pour les autorités publiques. Elles peuvent faire des demandes similaires ou faire des commentaires relativement à certains éléments qu'elles jugent ne pas être faits adéquatement. Je n'ai jamais remis en question le système de la conformité. On a dit tout au long de l'exercice que c'était la bonne marche à suivre. Et c'est pour cela qu'on a appuyé l'idée de ce standard relatif à la conformité, et surtout dans le cadre du travail que fait le CRC. Là où nous avons des questions, c'est dans l'application de ces standards. C'est là que l'on voit que toutes les ramifications n'ont pas nécessairement été prises en compte. On pense également que lorsqu'il y a une marge d'appréciation par rapport à une faute, à un manquement ou à une sanction potentielle, il y a des choix à effectuer. Et si ces choix sont trop extrêmes, on ne rend pas service, ou plutôt on finit par nuire à cette organisation et par nuire aux parties affectées par ces choix. C'est ce qu'on a essayé d'exprimer. Je pense que c'est notre droit de le faire. Maintenant si nous avons une conversation plus approfondie sur un cas particulier un peu plus tard dans notre ordre du jour, on pourra à ce moment-là vous donner les arguments.

Pour ce qui a trait à la feuille de route dont on a convenu par rapport à RUSADA, on n'a pas contesté qu'il y avait une feuille de route mise de l'avant par rapport à RUSADA. Mais on a posé la question : pendant combien de temps est-ce qu'on va suivre cette feuille de route? Pour les prochains 10, 20, 30 ans? Et qu'est-ce qu'on demande exactement par rapport à ces deux conditions particulières, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une conformité de la part de RUSADA? Est-ce qu'on demande au chef de l'État de se présenter à cette réunion du Conseil de fondation pour exprimer sa peine, etc.? En tant que mouvement sportif, on a jugé que ce n'était pas approprié. La lettre qui a été diffusée maintenant pourrait donner un point de vue différent au CRC, à partir duquel une réflexion pourrait être faite. C'est la décision qui a été prise. On a demandé au CRC de voir si cette lettre concordait avec ce que nous jugions la bonne chose à faire. Découper les questions techniques et les questions de laboratoire, absolument. Parce qu'on veut protéger les sportifs propres qui sont en Russie et qui existent. Et on a entendu pendant deux ans d'affilée que RUSADA faisait un très bon travail, un travail qui s'améliorait de jour en jour. Donc, on peut trouver une solution sans laisser tomber les conditions mises en place, mais en les examinant sous un éclairage différent, ce qui est la prérogative du Comité exécutif. Et nous avons soulevé cette question. Il ne s'agit pas de mettre en péril ce système. Nous ne voulons pas non plus nuire à l'organisation. Mais nous avons tout simplement remis cela entre les mains du Comité exécutif, qui a la prérogative de prendre ces décisions. Plus tard, si on parle de l'AIBA ou de RUSADA, nous pourrions aborder cela plus en détail.

LE PRÉSIDENT : Marcos, vous voulez vous exprimer?

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'exprimer en espagnol, j'aimerais pratiquer mon espagnol. Bonjour mesdames et messieurs. Pour commencer, je veux remercier le directeur général de son rapport, et plus particulièrement tout ce qui concerne les décisions. Bon, quel canal? Le canal 1, c'est ça? Alors, je recommande. Bonjour, je voudrais remercier le directeur général de son rapport, plus particulièrement la partie des décisions qui ont été prises par le Comité exécutif hier. En tant qu'autorité publique, je dois dire que je suis inquiet quant aux décisions qui ont été prises hier. Je le dis au nom de tous les gouvernements d'Amérique latine. Surtout la décision concernant le CRC. On a adopté en novembre un processus de prise de décision. Je voudrais dire notre préoccupation devant le Conseil de fondation, ici. Tout le Comité exécutif a reconnu ce nouveau standard. Je voudrais également me joindre à la question qui a été posée par notre collègue de la Nouvelle-Zélande : nous voudrions plus d'explications quant à la décision qui a été prise concernant la Russie et l'AIBA, et concernant les dernières étapes dans ce processus. Merci.

LE PRÉSIDENT : Francesco.

M. RICCI BITTI : Mon intention n'était pas d'intervenir, puisque je partage le point de vue de mon collègue pour traiter de la question. Mais la déclaration de notre amie des autorités publiques, et à titre de représentant des fédérations internationales au sein du mouvement olympique, cela m'amène à dire quelque chose qui concorde avec ce que Patrick Baumann a si éloquemment exprimé. J'aimerais dire aux autorités publiques que le mouvement sportif demeurera engagé vis-à-vis de cette organisation qui, comme moi qui suis là depuis si longtemps, connaît ses engagements. Si l'AMA en est arrivée là où elle en est, c'est parce que l'engagement est là. Ensuite, une remarque sur le CRC. Cher ami de la Nouvelle-Zélande, personne ne pense qu'il faut changer quoi que ce soit au niveau du CRC. Nous en approuvons le principe, mais en tant que partenaires constitutifs, nous avons le cas dans notre constitution. Dans le cas de la consultation pour l'amendement du code, chaque partenaire a le droit de soulever tout commentaire, tout amendement. Notre expérience au niveau du CRC a été assez choquante au niveau des conséquences et des répercussions. C'est la raison pour laquelle nous avons réagi comme nous l'avons fait hier, même si je préférerais ne pas parler d'hier, puisque c'était une autre réunion qui a fait l'objet d'un bon compte-rendu de la part de notre directeur général. C'est notre plein droit. Et je peux vous assurer que dans cette période de

collaboration, c'est notre droit de nous battre pour modifier et amender ce qui n'est pas proportionnel selon nous. Et nous n'avons jamais nié avoir accepté les remarques du CRC.

J'aimerais répéter ce que Patrick a déjà très bien dit. Il ne s'agit pas de la Russie, il ne s'agit pas d'avoir une position forte ou faible par rapport à la Russie. Cette position très forte, c'est parce qu'on cherche une solution au problème. Il nous apparaît que malgré tous les rapports, à chaque réunion des permanents de l'AMA, concernant les nombreux progrès au niveau de RUSADA, on ne sait pas quand cette porte va finalement se fermer et quand cela sera réglé une bonne fois pour tout. Il est de notre devoir, et c'est dans l'intérêt du sport dans son ensemble : la Russie est un énorme pays, et ils ont des sportifs qui méritent d'être bien contrôlés et d'avoir les infrastructures voulues. Nous sommes à la recherche d'une solution à ce problème. On n'a jamais abandonné la position vigoureuse qu'on a toujours eue. Cela est justifié, parce que cette déclaration allait un peu trop loin selon moi.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Je me dois d'intervenir sur cette question du CRC, parce que c'est un enjeu important. Il y a deux commentaires du côté des autorités publiques. Comme il a été exprimé en novembre dernier, le mouvement olympique ne dépend pas du concept de ce standard international de la conformité au code. Mais dans le cadre de cette révision du code, les conséquences potentielles des nouvelles règles doivent être analysées prudemment. Le mouvement olympique est préoccupé par rapport au risque de ces sanctions disproportionnées qui pourraient résulter d'une absence de clarté au niveau de l'application des règles. Nous voulons aussi souligner l'importance qu'il y a à préserver l'indépendance et la neutralité du CRC. Si l'évaluation faite par le CRC n'est pas effectuée sur la base de questions techniques et de façon objective, il y a un risque très élevé que le CRC adopte des décisions politiques ou des positions politiques, une chose qui ne devrait pas se faire.

LE PRÉSIDENT : Michael.

M. GOTTLIEB : Merci, Monsieur le Président. Il y a un certain nombre d'interventions qui ont été faites par rapport à la question de la conformité et à la démarche pour y arriver. Je voulais tout simplement inscrire officiellement la croyance de mon gouvernement : un concept transparent doit être suivi. La force de cette organisation était sa volonté de faire les choses de façon ouverte et transparente, et ça, nous le devons à nos sportifs propres et à nos parties prenantes. Ce qui est encore plus important, c'est la démarche que l'on va suivre. Et je vous exhorte tous à continuer de fonctionner d'une manière dont on peut être fier, pour permettre aux parties prenantes d'inspecter et de faire des critiques. Mais plus que jamais, il est important que ces débats se tiennent de façon ouverte et transparente. Merci.

LE PRÉSIDENT : Monsieur le Ministre.

M. KRALEV : Merci, Monsieur le Président. Quelques commentaires sur la mise à jour du panel sur l'éthique. L'Europe et les pays membres de l'Europe appuient le point de vue de ce panel sur l'éthique, et cela devrait être adopté comme la position officielle de l'AMA. Merci.

LE PRÉSIDENT : Andrew.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président, merci, M. le directeur général pour votre rapport. Cette question de la conformité a suscité beaucoup d'intérêt. Au point 10 de notre ordre du jour, nous avons un rapport du président du comité du CRC. Vu que c'est la première fois qu'on met à l'épreuve le premier standard, le président pourrait donner plus d'explication à ce groupe sur le standard et son application. Je pense que ce serait très important, étant donné les discussions qu'on a eues jusqu'à présent.

LE PRÉSIDENT : Je suis sûr qu'on pourrait demander à Jon de le faire au moment voulu. Olivier. Aimeriez-vous commencer au tout début?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, je vais répondre à ce que je peux. Je vais commencer par vous, Dick. Il y a un point inscrit à l'ordre du jour sur la Russie. Alors, vous aurez un rapport sur les activités. Pour votre question relative à la protection des renseignements personnels et de la vie privée, nous regardons cela d'une façon très attentive, parce que nous avons été en contact avec les autorités sur la vie privée du Canada. Je n'ai pas toutes les réponses concernant les répercussions sur la loi européenne. Julien pourra nous en parler plus en avant. Mais nous avons fait notre exercice de diligence raisonnable. Nous avons recruté quelqu'un qui serait responsable de la protection des renseignements personnels et de la vie privée au niveau de notre organisation. Il y a tellement de règles, les choses évoluent tellement rapidement qu'on ne pouvait plus se passer de quelqu'un à l'interne qui s'en occuperait.

Pour ce qui est du Koweït, plus tard, ou peut-être que le président pourrait réagir à la question, mais pour la condition qu'on avait mise sur la table, ils s'en sont acquittés. Ils étaient censés fournir un certain nombre de documents et c'est ce que nous avons reçu. Ce qui sous-tend la documentation, et à savoir si cette documentation est un reflet de ce qui se passe véritablement dans le pays, c'est l'étape suivante que nous allons aborder maintenant pour voir si c'est vrai. Mais la discussion qu'on a eue hier était claire. La condition qui avait été mise sur la table, ils s'en sont acquittés. Il va maintenant falloir regarder derrière le voile pour y voir ce qui se passe.

Pour répondre à Gabriella. Oui, nous avons eu une discussion avec le professeur M. Haas. Il a divulgué en particulier, relativement à ses autres tâches au niveau du TAS, et il a fourni tout cela au groupe responsable de la gouvernance, si bien sûr son poste était confirmé. Et s'il y a des conflits d'intérêts, il a promis qu'il allait se retirer de tout poste qui pourrait mettre à mal son poste. Alors, tous les critères ont été satisfaits. J'entends votre plaidoyer. Nous voulons avoir un échéancier raisonnable pour en arriver à des résultats, pour que les choses ne s'étirent pas à jamais. Et l'appel que je vous lance là-dessus, c'est qu'on s'attend à ce que tout le monde s'engage et se mobilise relativement aux travaux de ce groupe pour qu'on puisse avancer. Mais comme je l'ai dit, cela s'est révélé être plus difficile qu'on le pensait initialement.

À M^{me} El Fadil et aux autorités publiques de façon générale, je ne vais pas répondre pour le mouvement olympique; vous avez entendu leurs commentaires. Ce que je peux vous dire du point de vue de l'équipe de direction de l'AMA, c'est que je peux vous assurer que nous avons des processus en place, et que nous allons nous y tenir et les suivre. Comme je l'ai mentionné, la lettre qui a été reçue de la Russie va au CRC qui, selon notre processus, émet une recommandation au Comité exécutif pour traiter de la question. Est-ce qu'on va en traiter par conférence téléphonique ou dans le cadre d'une prochaine réunion? Ça reste à déterminer. Mais je peux vous assurer qu'on va suivre la procédure et que la procédure est en place. La même chose vaut pour toutes les révisions de nos règles. Nous avons nos règles qui ont été adoptées et qui ne vont pas changer, à moins que la procédure qui amène à un changement de règle ne soit suivie. Si c'est le code, cela passe par une consultation et une décision du Conseil de fondation de l'AMA. Si c'est un standard international, c'est une consultation et une décision du Comité exécutif de l'AMA. Mais ceci ne se fera pas, à moins que chaque parti ait eu l'occasion d'être consulté et d'exprimer son point de vue. Et ensuite, une décision démocratique est prise autour de la table. Pour le reste, je ne peux faire de commentaires, mais on va veiller à ce que la bonne procédure soit respectée et qu'on s'y tienne.

Je peux confirmer à la Roumanie que la qualité des laboratoires est effectivement ce qui nous importe, et nous allons miser là-dessus. C'est ce qu'on a toujours fait.

Il y aura un rapport du professeur Haas concernant RUSADA un peu plus tard.

M. le ministre Muyters, les nouvelles recommandations suivront les règles applicables. Alors il n'y a pas de doutes là-dessus, il n'y a pas d'autres règles. Et la deuxième chose, c'est que oui, ce pourrait être la même recommandation qui reviendrait. Mais les standards permettent ces échanges entre le CRC et le Comité exécutif, ça fait partie du processus normal. Il y a une portion relative à une question d'appréciation sur ces questions, et ce n'est que juste qu'il y ait ce dialogue. Et ensuite, le CRC émettra sa recommandation qui pourrait demeurer inchangée s'ils le décident ainsi.

Jean-Christophe, nous allons transmettre vos remerciements à Benjamin. Pour répondre à votre question précise : oui, j'ai mentionné dans mon rapport que nous envisagions de voir comment nous pourrions mieux desservir nos autorités publiques européennes à partir du bureau de Lausanne, certainement pas aux dépens du sport, en recrutant un nouveau directeur pour ce poste qui vient du monde du sport. La raison pour laquelle j'ai ajouté ça dans mon rapport, c'est pour rassurer nos amis au niveau des autorités publiques que nous comprenons que nous avons une responsabilité vis-à-vis d'eux dans cette région européenne; et qu'on va s'assurer de pouvoir nous organiser adéquatement dans le bureau. Le sport demeure la priorité. Mais on se rend compte également qu'il faut que l'on en fasse plus du côté des relations avec les autorités publiques dans cette région, et certainement pas aux dépens du sport. Il est important d'avoir cette collaboration très serrée avec les fédérations à Lausanne et d'avoir ces discussions.

Inutile de faire d'autres commentaires à propos de ce qui a été dit par les autorités publiques ou la réponse du mouvement olympique, cela a été couvert. Comme je l'ai dit, c'est très important pour nous de suivre les procédures voulues.

Merci de cette position, Monsieur le Ministre.

Et je dirais à Andrew : le Conseil sera tout à fait disposé d'expliquer comment ça fonctionne. Au cours des 24 dernières années, on en a entendu des horreurs. C'est le tribunal arbitral du sport qui est l'instance suprême pour prendre les décisions, ce n'est pas le CRC, ce n'est pas le Comité exécutif, c'est le TAS qui prend les décisions. C'est sur cette base que les standards ont été élaborés et pensés.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Alors, deux commentaires assez brefs. Vous en avez déjà parlé, c'est la Russie. Comme nous l'avons dit hier, nous avons une feuille de route, c'est ce que nous suivons. Nous prenons les mesures quand il le faut. Merci à Michael Gottlieb, je suis heureux d'avoir cette discussion, c'est important d'avoir cette discussion. Cette discussion, nous l'avons dans le cadre d'un forum ouvert et nous avons le droit d'exprimer nos points de vue. C'est ce qui a été fait avec courtoisie et avec les informations voulues. Si vous le voulez bien, nous pouvons passer aux autres points. Passons au point 3.1 : le rapport du groupe de la gouvernance.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

- **3.1 Groupe de travail sur la gouvernance**

3.1.1 Changements à la composition

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le Conseil doit approuver officiellement ce groupe de la gouvernance. Au tout début du travail de ce groupe, il avait été décidé que l'approbation du Conseil de fondation serait nécessaire. Cette même approbation doit intervenir pour tous les changements. Il y a eu deux changements dans les effectifs : Angela Ruggiero sera remplacée par Kirsty Coventry et Danka Bartekova, qui n'est pas avec nous,

remplacera donc Tony Estanguet. Et Ulrich Haas sera nommé président de ce groupe. Ce sont les changements qu'il faut approuver. Merci.

DÉCISION

Les changements proposés à la composition sont approuvés.

- **3.2 Rapport de vérification - Renseignements et enquêtes**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : J'ai déjà parlé du rapport sur les enquêtes. À moins que vous ayez des questions particulières, cela devrait suffire. Avez-vous des questions?

LE PRÉSIDENT : Ce groupe, dirigé par Gunter Younger, fonctionne de façon indépendante et l'audit se fait à l'extérieur. Je pense que c'est un rapport très clair qui se lit très facilement, et qui vous est présenté aux fins d'information. Est-ce qu'il y a des questions concernant ce rapport? Gunter, merci de tout le travail qui a été fait par ce groupe. C'est un excellent travail. Olivier?

DÉCISION

Il est pris note du rapport d'audit sur le département des renseignements et enquêtes.

- **3.3 Mise à jour sur l'entente du bureau principal avec Montréal International**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je voudrais maintenant vous mettre à jour concernant notre position et le renouvellement de notre accord avec Montréal International. M. Bouchard.

M. BOUCHARD : Merci. Mon rapport sera bref, mais c'est un rapport tout à fait positif. La lettre d'approbation de Montréal International du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada a été reçue. Il y a eu beaucoup de travail, plus particulièrement au cours des dernières semaines, depuis la réception de ce document que vous avez dans votre documentation. J'aimerais commencer par vous dire que le protocole d'accord de Montréal International a été reçu par l'AMA jeudi dernier, le 10 mai. Le responsable des finances est en train d'examiner le tout. Nos montants indiqués dans le protocole sont conformes à ceux indiqués dans la lettre d'intention de novembre. Je voudrais ajouter que pour cet accord avec le bureau scientifique du Québec, il y avait une offre d'un million de dollars pour la recherche qui avait été mentionnée. Ce montant devait être accompagné d'un montant équivalent de l'AMA. La lettre a été reçue et signée par les deux parties le 15 mai.

Un autre élément important de cette offre qu'il faut signaler ici est un projet de loi qui offrira à la direction et aux employés de l'AMA une immunité contre les poursuites au civil au Québec. Le 10 mai, ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale. Il faudra de trois semaines à un mois pour que ce projet soit adopté par l'Assemblée nationale. La collaboration de toutes les parties de l'Assemblée nationale sera nécessaire, mais je pense que cet engagement sera tenu.

Le dernier point que je voudrais porter à votre attention, qui est un autre élément, c'est le niveau de protection que nous essayons d'obtenir pour les lanceurs d'alerte. La discussion avec le gouvernement canadien s'est intensifiée au cours des dernières semaines. Il y a une discussion solide, c'est vrai. Nous voudrions avoir un certain nombre de mesures pour mieux protéger les lanceurs d'alertes dans ce pays. Les discussions se poursuivent, c'est très positif et très prometteur. Je m'en tiendrai à cela, Monsieur le

Président. Pour terminer, je voudrais dire que nous sommes sur la bonne voie, et nous devrions pouvoir conclure cette procédure d'ici quelques semaines.

LE PRÉSIDENT : Merci, avez-vous des questions à poser à René? J'ai signé le protocole d'entente avec le groupe de recherche de Montréal hier, et je pense que cela devrait aboutir sur une conclusion positive. Le point suivant, c'est à la suite de toute cette saga avant les Jeux olympiques, avec les équipements de contrôle, particulièrement les flacons. Nous allons maintenant avoir un rapport. Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note de l'accord de Montréal International concernant le siège de l'AMA.

- **3.4 Équipements de contrôle**

M. RICKETTS : Bonjour, le conseil a un document qui présente en ordre chronologique les différents incidents et les mesures qui ont été prises pour pallier le problème posé par ces flacons. Il s'agit des flacons utilisés pour recueillir les échantillons, les transporter ensuite aux laboratoires et les stocker. J'ai une petite présentation que je vais vous faire. Quelques mots à propos de la compagnie dont il s'agit; c'est une compagnie suisse, Berlinger, qui nous fournit les équipements d'inspection depuis une vingtaine d'années. Ce sont les fournisseurs privilégiés depuis 2000 pour les Jeux olympiques. Ils sont sur le marché depuis très longtemps. Il n'y a eu qu'un autre fabricant qui produit ces mêmes équipements, en plus de Berlinger. Le 19 janvier, l'AMA a pour la première fois pris conscience d'un problème. L'un des laboratoires accrédités nous a informés qu'il y avait peut-être un problème avec le mécanisme de fermeture du nouveau modèle de ces flacons Berlinger. C'était particulièrement le cas, car certains échantillons pouvaient être ouverts après avoir été congelés. On a lancé immédiatement une alerte. Le 27 janvier, la compagnie n'a pas pu expliquer ce phénomène. Ils avaient fait des examens, ils sont arrivés à la même conclusion. On a mobilisé un certain nombre de laboratoires accrédités par l'AMA et un certain nombre d'autres agences chargées de la cueillette des échantillons pour tester ce mécanisme de fermeture. Le résultat est qu'un certain nombre de flacons pouvaient effectivement être ouverts après avoir été congelés, mais même sans avoir été congelés auparavant. À la fin de janvier, l'AMA a annoncé la conclusion de son enquête. C'était une semaine avant les Jeux d'hiver de Corée. Le comité organisateur avait déjà reçu les centaines de troussees qui allaient être utilisées, mais ces troussees d'équipement étaient défectueuses. C'était un problème pour le programme de contrôle. Considérant toutes les possibilités offertes, nous avons eu des contacts réguliers avec Berlinger et avec le comité international. Il a été décidé que les troussees qui avaient été utilisées pour les Jeux de Rio seraient utilisées également pour les jeux de Pyeongchang. Berlinger avait cessé de fabriquer ce modèle. Cependant, nous savions qu'un certain nombre d'organisations antidopage continuaient de les utiliser, ils en avaient donc en réserve. Nous avons pris contact avec le Japon, la Chine et la Corée. Leurs organisations antidopage ont pu nous aider et fournir suffisamment de flacons pour couvrir les contrôles. Je tiens à remercier ces organisations antidopage pour leur soutien. Berlinger a accepté de reprendre la production des troussees qui avaient été utilisées à Rio, et de nous les donner pour la Corée, ce qui a été fait. On les a utilisées une fois qu'on les a obtenues. De plus, on a rappelé toutes les autres troussees qui étaient en circulation, les troussees qui avaient été livrées, que l'on appelle les troussees d'équipement Geneva. Il n'y avait que 120 000 de ces troussees qui étaient déjà en circulation.

Les contrôles aux Jeux se sont déroulés relativement bien. Il y a eu quelques problèmes pour certains athlètes qui étaient inquiets à la suite de publications de rapports par la presse. Les journaux indiquaient qu'il y avait eu d'autres problèmes avec des fissures de ces flacons lorsqu'ils étaient congelés à -20 degrés dans les laboratoires accrédités. C'était très important. Berlinger a reçu ces informations des laboratoires. Les

fabricants de ces flacons n'étaient pas Berlinger; ils avaient eux-mêmes leur propre fournisseur. Ils ont fait une enquête et déterminé que la fissure survenait lorsque l'on mettait de l'eau avant la congélation.

Au cours de l'enquête, l'AMA a encouragé d'autres fabricants pour la cueillette et la conservation des échantillons. Nous avons donc été en contact avec Versapak, une compagnie basée en Angleterre. Le 9 mars, Berlinger a annoncé son retrait du marché et cela a surpris pas mal de gens. L'AMA a donné des instructions intérimaires aux organisations antidopage et a demandé aux laboratoires accrédités de travailler sur cette question de flacons qui craquaient. Par exemple, il fallait stocker les flacons de façon horizontale au moment de la congélation. Mais l'AMA n'a pas reçu d'autres rapports de fissures de ces flacons. Berlinger a retiré sa garantie de ses flacons. Les clients doivent signer une décharge de responsabilité, puisque le fabricant avait retiré la garantie. Donc, là, c'était un peu la confusion.

On a reçu des informations indiquant que deux autres développeurs travaillaient sur la mise au point de nouveaux équipements. C'est une information qui a été communiquée aux partenaires. Deux organisations, la Ligue majeure de baseball et une autre compagnie, basée en Suisse, ont fait savoir qu'il y avait d'autres fabricants qui se préparaient à lancer ces équipements au symposium. Nous avons ajouté une présentation avec la participation des développeurs et des fabricants pour parler de la question.

Dans le symposium, il y a eu également des discussions, une table de réflexion avec les différentes parties concernées. Berlinger a demandé de continuer sa fabrication et sa production dans l'immédiat. Nous devrions avoir des critères particuliers dans la norme internationale pour les laboratoires et les enquêtes, qui devraient être revus et améliorés, compte tenu de cette situation.

En avril, nous avons eu une rencontre avec la Ligue majeure de baseball, l'agence antidopage américaine et Versapak pour déterminer quelles étaient les lignes directrices. Versapak a lancé sa production de la nouvelle trousse et a également rencontré l'AMA. Berlinger a annoncé qu'ils continueraient de produire pendant 12 mois supplémentaires. Et après leur propre enquête concernant la question des fissures, ils ont dit qu'il y avait effectivement un problème. L'urine et l'eau prennent une direction différente au moment de la congélation, c'est pour cela que des fissures ont été obtenues dans certains cas et pas d'autres.

L'AMA a annoncé également la révision des critères d'équipement dans le standard international pour les tests, enquêtes et investigation, le SICE, avant que le SICE soit diffusé aux fins de consultation. Quelques mots à propos des critères que l'on retrouve dans ce standard. Mon propos est projeté ici à l'écran. Nous avons un petit groupe de travail, avec des représentants de l'AMA, des représentants des fédérations internationales et des organisations d'équipements privés. Nous avons également des représentants des départements principaux de l'AMA, le département des normes, le département scientifique, et celui des contrôles et des enquêtes. Il y a déjà eu une réunion de ce groupe. Un critère était à l'état d'ébauche, et il sera inclus dans le standard international avant la circulation pour consultation lorsqu'il fera partie du code de l'AMA. D'ici la fin de l'année, nous prévoyons également approuver ce changement plutôt que d'attendre 2021 pour son entrée en vigueur, pour éviter de revivre la même situation que nous avons déjà vécue.

Il est important de préciser quel est le rôle de l'AMA auprès de ces fabricants d'équipements. Nous ne donnons pas notre sceau d'approbation à ces équipements avant qu'ils arrivent sur le marché. Il n'y a pas de sceau d'approbation de ces fabricants. Il n'y a pas de logo ou de sceau pour des raisons de responsabilité d'abord. Mais nous travaillons en collaboration étroite avec ces fabricants. On leur a donné quelques instructions et directives. Ce sont les organisations qui achètent les équipements de ces fabricants qui sont responsables du respect des différents critères du SICE. Indirectement par le biais

de ce mécanisme, les producteurs et fabricants peuvent être tenus responsables. Il a été suggéré d'avoir un standard pour l'ensemble de l'industrie pour les trois ou quatre fabricants qui risquent d'exister d'ici la fin de l'année. Mais la priorité de l'AMA est pour le moment d'améliorer le standard international, de mettre le point final à ces améliorations. On déterminera ensuite s'il serait bon d'avoir un standard supplémentaire.

Donc, pour résumer, la prolongation des opérations de production de Berlinger laissera le temps à Versapak de peaufiner sa production, et cela permettra également à deux nouveaux développeurs d'arriver sur le marché. Nous devons essayer d'éviter la situation de monopole telle qu'elle existait dans le passé.

Et comme nous l'avons dit, le SICE sera revu et tout cela, la situation actuelle, est le fruit de la collaboration entre toutes les parties concernées. Nous avons vu qu'il y a eu plusieurs étapes. Et en tout temps, l'AMA a informé toutes les parties concernées de l'évolution de la situation. C'est la fin de ma présentation, et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, avez-vous des questions à poser à Tim? Richard.

LE DR. BUDGETT : Merci, Monsieur le Président. Merci beaucoup, Tim, de cette présentation. Pour le Comité olympique international, je dois dire que cela a été une période extrêmement difficile, ces trois jours avant de commencer les contrôles pour Pyeongchang. Mais c'est un exemple de collaboration entre les différentes parties. L'AMA, le CIO, et toutes les organisations antidopage ont travaillé de concert, et tout le monde travaille en vue d'un standard international. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, y a-t-il d'autres interventions? Vous venez de m'enlever les mots de la bouche. Merci pour la façon dont vous avez coordonné tout cela. Et vous avez réagi dans le pire des moments, cela a vraiment été un grand effort.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur les équipements de contrôle.

- **3.5 Rapport du Panel sur les questions éthiques**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Vous avez le rapport sous les yeux, je n'ai pas l'intention d'ajouter grand-chose, si ce n'est pour dire que nous avons eu une présentation hier. Il est important de comprendre que ce panel, pour les questions relatives à l'éthique, se penche essentiellement sur les questions éthiques dans le domaine de la lutte contre le dopage. Il y a toute une liste de choses, gênes humains, utilisation secondaire des échantillons, divulgation des renseignements personnels du passeport. Nous voudrions également réfléchir sur des questions beaucoup plus larges pour l'avenir. Par exemple, travailler sur les possibilités de conflits d'intérêts. Donc le mandat peut évoluer. Je suis à votre disposition pour entendre vos questions et j'espère pouvoir y répondre.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du panel sur les questions éthiques.

4. Demande de révision du système antidopage

LE PRÉSIDENT : Alors, poursuivons. Nous pouvons maintenant en arriver à l'onglet 4, une proposition de la part de la vice-présidente. Linda, je vous accorde la parole.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, les années récentes ont été intenses et complexes. Les amateurs de sports et les sportifs de par le monde s'interrogent sur ce qui se passe et veulent savoir pourquoi certains athlètes, certains sportifs ont eu le droit de participer aux Jeux olympiques, alors que d'autres ont été interdits. Et ils veulent savoir quel est le rôle des FI pour ce qui est de la possibilité d'organiser des compétitions en Russie, alors que d'autres l'interdisent. Monsieur le Président, nous devons nous poser la question suivante : quelles leçons avons-nous tirées du passé, des années récentes? J'ai écouté les préoccupations des sportifs et je les ai entendus s'exprimer en faveur de la protection des droits des sportifs à être protégés. C'est la raison pour laquelle je formule une proposition indépendante du système antidopage, parce que je veux veiller à ce qu'ils soient aptes à faire le travail nécessaire et qu'ils puissent répondre à toute crise qui pourrait se présenter à l'avenir. Une évaluation indépendante du système international antidopage pour déterminer s'il est conforme aux pratiques exemplaires dans ce domaine. Une telle évaluation devrait incorporer l'identification des forces et des faiblesses, et des recommandations quant à d'éventuelles améliorations à apporter à ce régime. Et, en gardant cela à l'esprit, j'ai rédigé la proposition. Mon intention était de participer à la réunion des autorités publiques mardi, sans mandat particulier. Parce que je voulais que mes chères collègues me disent ce qu'ils en pensaient avant d'en arriver à d'autres conclusions. Les autorités publiques ont tenu une discussion fort utile et se sont mises d'accord sur des amendements communs à ma première proposition. Je tiens à remercier les autorités publiques d'avoir accepté une évaluation indépendante du régime antidopage international. Malheureusement, Monsieur le Président, notre proposition a été rejetée par le mouvement sportif lors de la réunion du Comité exécutif, hier. Je suis désolée de cette situation. En effet, pour qu'un examen de ce genre soit efficace, il faut qu'il soit fondé sur un consensus parmi les autorités publiques et le mouvement sportif. Je peux faire le calcul nécessaire, et je suis consciente que je n'obtiendrai pas une majorité de voix en faveur de cette proposition aujourd'hui. Cela dit, je voudrais quand même militer pour cet examen, cette révision, et pour la conformité aux pratiques exemplaires pour l'avenir. Je vais donc soumettre une version mise à jour de ma proposition, amendée conformément aux autorités publiques, à la réunion du Comité exécutif de l'AMA en septembre. Je la soumettrai également à la réunion du Conseil de fondation pour décision à ce moment-là. Je crois que nous allons pouvoir proposer une évaluation indépendante du régime antidopage, que nous allons pouvoir en discuter et en arriver à une conclusion à cette réunion. Évidemment, j'espère que le mouvement sportif abondera dans notre sens et que nous allons pouvoir tenir des discussions fructueuses d'ici la réunion de septembre. Je suis tout à fait consciente que le monde et les sportifs tout particulièrement nous observent. Je sais qu'ils s'attendent à ce que nous prenions des mesures robustes et solides, et j'espère que vous allez tous y contribuer. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT : Je pense que je devrais préciser que c'est le Comité exécutif qui n'a pas accepté la proposition, hier.

Observation? Francesco.

M. RICCI BITTI : Merci, Craig. Je voudrais expliquer la position du mouvement olympique. Nous apprécions l'intention de la ministre, M^{me} Helleland. Nous nous préoccupons des sportifs propres tout autant que vous, parce que nous œuvrons tous les jours pour avoir des sports propres. Notre démarche est donc la même. Mais nous sommes contre cette proposition, d'abord pour une raison de fond. Pendant cette époque difficile du cas de la Russie, qui semble être le point de départ de votre intention, Madame la Ministre, l'AMA a fait preuve d'une importante capacité de résolution du problème. Je voudrais signaler quatre points, au cours des deux dernières années. L'AMA a mis sur pied un Comité de révision de la gouvernance. L'AMA a renforcé et mis sur pied une enquête en son propre sein, à l'interne. Avant, nous nous adressions à des tierces parties, maintenant nous avons une unité des enquêtes très robuste et qui travaille fort bien. L'AMA a approuvé également le code international sur la conformité et a commencé à le travailler. Nous appuyons cela. Le dernier point et non le moindre, et je ne veux pas

anticiper sur mon rapport à titre de président du comité des finances. Mais hier, l'AMA, côté gouvernement et côté sport, a approuvé en principe la présentation au groupe présent : une augmentation de 8 % de son budget pendant quatre années d'affilée. C'est un élément très important. Je crois donc que l'AMA est pleinement équipée pour répondre à la crise, Madame la Ministre.

La deuxième remarque que je voudrais formuler est un peu plus formelle. Pour ce qui est de l'examen indépendant, et pour moi, l'indépendance de quelqu'un que nous nommons est tout à fait relative. Mais quoi qu'il en soit, un appel venant de l'intérieur de nos propres rangs n'est pas une chose positive. À mon sens, cela pourrait semer la division et ne rend pas suffisamment hommage au travail des permanents de l'AMA et de l'AMA elle-même. Je pense que nous avons tous la possibilité de contribuer. Hier, nous avons manifesté très clairement notre intention de discuter avec vous, peut-être en salle fermée, de l'avenir de l'AMA. Même si nous abordons le sujet régulièrement ici. Donc, nous sommes sur la même longueur d'onde et nous sommes tout à fait disposés à en discuter avec vous.

Un dernier point. Le mouvement olympique a répondu à cette question de l'indépendance, et il a créé l'autorité indépendante des contrôles afin de rendre le système, le régime plus indépendant des fédérations internationales. Et j'appuie cette idée, en tant que président de longue date d'une fédération internationale. Je crois que nous avons beaucoup de travail à faire avec les ONAD. Je vous rappelle que c'est RUSADA qui nous a signalé le problème russe, RUSADA étant une ONAD. Nous avons beaucoup de travail à faire pour rendre les ONAD plus indépendantes.

Alors, pour ce qui est de l'appui des sportifs, nous les estimons énormément et nous les écoutons au sein de notre groupe. Mais ils ne doivent pas servir de prétexte pour lancer un appel qui ne semble pas extrêmement pratique, mais qui est plus une question de promotion. Je vous remercie de votre intention. Je réitère la disponibilité et la volonté du mouvement olympique de discuter avec vous aussi longtemps que vous le voudrez de cette menace stratégique que l'AMA pourrait avoir à relever à l'avenir. Mais je répète que nous sommes foncièrement contre votre démarche. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Francesco.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais ajouter un certain nombre d'éléments aux propos de Francesco. Nous avons une autre étape importante à franchir pour avoir des mesures concrètes qui rehausseront l'indépendance et l'autonomie du système antidopage. C'est la création de cette nouvelle autorité de contrôle indépendante. C'est un autre pas important qu'on a fait dans cette direction. Merci.

LE PRÉSIDENT : Kirsty.

MME. COVENTRY : Merci, Monsieur le Président. C'est plus pour des fins d'éclaircissement. Du point de vue des autorités publiques qui étaient présentes lors de la réunion hier, nous avons convenu, et ils me corrigeront si je me trompe, que les autorités publiques n'appuyaient pas ce document ou cette proposition. Est-ce que je dois maintenant comprendre que les autorités publiques sont d'accord avec la première proposition de révision qui a été soumise hier par la ministre?

LE PRÉSIDENT : Mme El Fadil, vous pourriez peut-être répondre à cette question.

MME. EL FADIL : Oui, merci. Justement, j'avais levé la main pour intervenir. Comme je l'ai dit hier, en principe, les autorités publiques pensent que cette révision serait un exercice tout à fait salutaire pour l'avenir de l'AMA. Mais en même temps, nous nous disons que si nous voulons aller de l'avant avec une révision, il va falloir qu'on agisse tous ensemble : autorités publiques et mouvement sportif, main dans la main. Il nous faut agir

tous ensemble. Nous devons avoir plus de dialogues entre nous pour que cette révision aille de l'avant. Mais quant au premier document, la position est que nous sommes d'accord en principe. Mais nous voulons aller de l'avant avec le mouvement sportif, dans la mesure du possible. Nous n'entérinons donc pas cette première proposition.

LE PRÉSIDENT : Merci, Linda, d'avoir présenté vos commentaires, merci à ceux qui ont réagi. Est-ce que vous aimeriez réagir vous-même?

MME. HOFSTAD HELLELAND : Je dirais tout simplement que j'ai pris bonne note de votre rétroaction. J'ai très hâte de travailler avec les autorités publiques et avec le mouvement sportif, bien sûr, sur une proposition qu'on soumettra lors de la réunion du mois de septembre du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT : Un des commentaires qui a été fait hier : comment intégrer dans les structures de la réunion un moment pour parler d'enjeux comme celui-ci. Nous allons structurer notre réunion du Comité exécutif du mois de septembre de façon à ce qu'on ait un créneau horaire pour débattre de ces enjeux. C'est un enjeu qui a beaucoup de répercussions qui n'ont pas toutes été étayées. Si nous devons agir dans ce sens-là, il faudrait le faire de façon adéquate et coordonnée. Olivier et le personnel l'AMA s'en occuperont. Merci d'avoir exprimé votre souhait, et merci pour tous les commentaires.

DÉCISION

Aucune décision prise concernant la demande d'une révision du système antidopage; item à ajouter à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de septembre pour discussion.

5. Opérations/Gestion

- 5.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je serai extrêmement bref. D'abord, il vous faut approuver la composition de ce conseil pour les autorités suisses. Alors, j'imagine que vous vous « autoapprouvez ».

DÉCISION

Composition du Conseil de fondation approuvée.

- 5.2 Indicateurs de performance opérationnels

La deuxième chose, c'est que dans votre document, vous avez les indicateurs de rendement pour information. Si vous avez des questions, nous serions ravis d'avoir une discussion en aparté. Pour des raisons de temps, on ne va pas le faire en séance plénière. Des commentaires quelconques sur ces indicateurs de rendement? Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note des indicateurs de performance opérationnels.

6. Sportifs

- **6.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs**

LE PRÉSIDENT : Point 6 : Rapport des sportifs. Beckie, à vous la parole.

MME. SCOTT : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je commencerai avec mon rapport. À la suite de la réunion du comité des sportifs que nous avons eue ici même à Montréal, à la fin février et en début mars, on s'est rencontré sur deux jours et vous avez mon rapport dans votre documentation. Je ne passerai pas en revue ce rapport, sauf pour vous dire que si vous avez des questions, je serai ravie d'y répondre. En revanche, je me concentrerai, et j'ai une présentation, d'ailleurs, sur les avancées que nous avons faites concernant un projet dont je parle depuis un an; c'est-à-dire la charte des droits des sportifs relativement à la lutte antidopage. Je pense que nous avons quelques clichés, cela fonctionne. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, le Comité des sportifs de l'AMA a entrepris ce projet il y a environ un an. L'idée est née d'une réponse ou d'une réaction à la crise de dopage en Russie. Pas seulement le degré de tricherie ou de dopage qui avait eu lieu, qui avait affecté de façon négative les sportifs propres, mais c'était la réaction à la crise. Selon la vaste majorité des sportifs, cette réaction montrait des allégeances contradictoires et ne donnait pas la priorité aux droits des sportifs propres. Nous avons donc pensé à cette idée d'une charte des sportifs. On a voulu réagir à cet appel des sportifs, et on a lancé ce concept dans un document qui avait deux aspirations. D'abord, une aspiration concrète, tangible, et donc applicable, qui était de l'ordre de l'aspiration, qui allait donner aux sportifs le sentiment d'être inclus et d'avoir une valeur dans cette lutte contre le dopage dont ils sont, après tout, les acteurs principaux. On s'est dit qu'il s'agissait de créer un document qui représentait les sportifs, donc il fallait consulter des sportifs. On a établi un partenariat avec le groupe FairSport. On a 2000 sportifs qui ont réagi après que ce sondage ait été envoyé aux ONAD. Vous voyez donc 60 pays, 50 disciplines sportives, 270 paralympiens, une égalité homme-femme, et une moyenne de 27 ans pour des sportifs entre 14 et 73 ans. La plupart des jeux étaient représentés : compétitions internationales, niveaux olympique et paralympique, etc. Nous nous sommes saisis de cette information et des données qui nous ont été fournies, et nous les avons utilisées pour façonner l'étape suivante, c'est-à-dire l'ébauche d'une charte des droits des sportifs dans cette lutte antidopage. Nous avons soumis cette charte lors du symposium des ONAD à Lausanne. La plupart d'entre vous y étaient, vous avez vu cette présentation. Alors nous n'allons pas passer en revue ces 16 articles, même si vous le souhaitiez. Mais je vais mettre en exergue certains d'entre eux. Voici à quoi ressemble cette charte. Il y a 16 articles, je ne vous demanderai pas d'essayer de les lire d'ici. Je voudrais seulement insister sur certains de ces articles que nous jugeons être importants. D'abord, l'article 1, c'est-à-dire le droit à un sport propre et équitable, qui est le principe essentiel qui sous-tend tout le document. Vous pouvez en faire la lecture par vous-même, mais c'est l'article qui a façonné et donné le contexte pour le plus gros du document; c'est-à-dire le droit à un sport propre, juste et équitable. Ensuite, le droit des sportifs à un contrôle juste et équitable. C'est une grosse source de préoccupation pour les sportifs. Un grand pourcentage des sportifs pensent que même si eux sont assujettis à des mesures de contrôle robustes et rigoureuses dans leur propre pays, ce n'est pas nécessairement le cas pour leurs compétiteurs. Et nous avons jugé que c'était un article important à inclure dans la charte des droits des sportifs. Autre article sur lequel j'aimerais insister, c'est la protection de la santé. La protection et la préservation, pas seulement de la santé physique, mais également de la santé mentale. La recherche dans le domaine des sciences sociales nous indique bien les difficultés au niveau de la santé mentale et émotionnelle qui peuvent affecter les sportifs. Pour les AUT, nous avons essayé d'intégrer les AUT, sachant à quel point c'est un enjeu important pour les sportifs qui concourent, et l'inquiétude et l'angoisse qu'ils doivent vivre au moment lorsqu'il y a une autorisation pour usage thérapeutique qui est impliquée. Ensuite, autre article : le droit à la justice, le droit d'être entendu, d'avoir droit à une audience en temps opportun, juste, abordable, devant un panel impartial, et d'obtenir une décision de façon opportune, et d'avoir bien sûr des règles antidopage applicables, transparentes, cohérentes et de façon harmonisée.

Dernier article : l'article 10, celui sur lequel j'aimerais insister. La liberté d'expression, après l'expérience vécue par certains sportifs cette année, avec l'avènement des médias sociaux, leur recrudescence, et la possibilité d'en user et d'en abuser, et la possibilité de diffamer les gens en ligne avec des effets très délétères et très dommageables. On a jugé qu'il était important d'inclure cet article dans notre charte.

Je conclus avec un aperçu du calendrier. On a entamé ce processus l'an dernier lors du symposium de l'AMA en mai 2017. Un groupe de travail a été créé. On a envoyé le questionnaire, on a reçu les résultats, et on a commencé à rédiger la charte. Vous allez constater qu'en juin, du 3 au 5 juin 2018, nous allons soumettre cette charte sous forme d'ébauche dans sa version préliminaire, au premier forum mondial des sportifs de l'AMA à Calgary. Ça nous donnera l'occasion d'aller chercher la rétroaction et les conseils de la communauté mondiale des sportifs, puisque cela regroupera les sportifs du monde entier. Et cela nous donnera la possibilité de peaufiner et de réviser cette charte, comme nous le jugerons utile pour qu'elle soit prête pour être mise en œuvre, ou tout au moins les articles clés de la charte, pour les appliquer et les enchâsser dans le nouveau code mondial antidopage.

J'aimerais souligner que nous accueillons le premier forum des sportifs mondial à Calgary. Nous sommes impatients d'accueillir les sportifs du monde entier et de toutes les disciplines. Et nous avons une brochette exceptionnelle de conférenciers qui informeront et éduqueront les sportifs qui participeront à ce forum. Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir entendre les sportifs et de leurs contributions au mouvement. Voilà, maintenant, s'il y a des questions, je serais ravie d'y répondre.

LE PRÉSIDENT : Des questions pour Beckie? Andrew.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas tant une question, je voulais tout simplement vous remercier pour cet exposé bref, mais riche d'enseignements. C'est toujours agréable d'entre la voix des sportifs à toutes nos réunions.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention? Linda.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci. J'aimerais féliciter et appuyer pleinement le comité des sportifs de l'AMA pour cette ébauche de la charte des droits des sportifs. C'est un document fort impressionnant, Beckie. Et je crois également que cette charte des droits se retrouve au niveau de la bonne organisation : l'AMA et le comité des sportifs de l'AMA. Après tout, l'AMA est l'autorité ultime pour un sport sans dopage et a la possibilité, par le biais du code, de lier les partenaires constitutifs, c'est-à-dire les FI, le CIP, le CIO, les gouvernements et le mouvement sportif. Si nous voulons affirmer publiquement que les sportifs sont notre première priorité, il faut absolument que l'on appuie cette charte. Ne pas appuyer cette initiative et cette charte empêcherait tout simplement les sportifs propres de s'exprimer. Je les encourage à poursuivre le développement de cette charte et son intégration dans ce code mondial antidopage révisé.

LE PRÉSIDENT : Merci. Gabriella.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Monsieur le Président, je suis ici pour représenter une organisation qui fait la promotion des droits de la personne, de la démocratie et de la règle de droit. Je ne peux évidemment pas rester à ne rien dire. Je suis très heureuse de pouvoir féliciter à mon tour Beckie et le comité qui a travaillé sur cette charte. Cela fait longtemps que ce travail a été annoncé, et on en voit finalement les contours qui ont été clairement présentés aujourd'hui. Ce qui sera très important, c'est de voir comment cette charte pourra être enchâssée dans le code. Ce sera l'étape suivante. L'étape suivante est très importante, une fois que la première étape sera conclue. Et il sera très intéressant de voir quels seront les résultats concrets qui en découleront. J'aimerais également ajouter qu'en raison de qui nous sommes, en tant que Conseil de l'Europe, nous attachons une importance particulière à une partie de ce document, celle qui traite de l'accès à la

justice. Nous sommes ravis d'avoir été en consultation avec vous dans le cadre de ce travail, et nous savons que ce travail n'est pas terminé. Mais nous apprécions qu'il y ait un chapitre qui traite de cette notion très importante : l'accès à la justice. En un mot, j'aimerais vous féliciter. Nous sommes prêts à vous soutenir tout au long de votre travail, avec un échange de points de vue qui serait demandé au Conseil de l'Europe. Et ce, tout en gardant à l'esprit la décision importante qui a été prise il y a quelques mois par la Cour européenne des droits de l'homme, et qui a été mentionnée hier lors de la réunion du Comité exécutif, quant à la décision la plus récente sur la localisation prise par la Cour européenne des droits de l'homme. Alors, nous demeurons disponibles, et vous savez où nous trouver lorsque vous aurez besoin de nous.

LE PRÉSIDENT : Richard.

LE DR. BUDGETT : Merci, Gabriella, et merci, Sir Craig. Encore une fois, mes félicitations, Beckie, et mes félicitations à votre comité. Il y a un certain nombre de choses que je juge très importantes. En tant que médecin, avec la protection de la santé, de la santé mentale et une égalité des chances, c'est une charte qui est très détaillée. Puisque c'est justement une charte qui voit grand, il faudrait travailler avec les Comités des sportifs du CIO, puisqu'ils ont également développé une charte. Et j'espère que les deux chartes des deux Comités des sportifs pourront concorder.

LE PRÉSIDENT : Beckie.

MME. SCOTT : Je ne pense pas qu'on m'ait posé de questions, mais j'aimerais tout simplement vous dire merci pour vos commentaires, merci du soutien, et merci de la possibilité de travailler avec le CIO pour développer une charte élargie. Merci de votre soutien. C'est un indicateur très clair par rapport à la position des sportifs au niveau de cette organisation. Je suis très encouragée.

LE PRÉSIDENT : Je suis impatient de me joindre à vous à Calgary, même si c'est pour très peu de temps. Il est important que j'y retourne, parce qu'en 1985, mon sport a reçu au Saddledome le drapeau olympique de Jim Worrall, qui était à ce moment-là un des athlètes bien en vue. Calgary est donc un endroit très important pour moi.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

7. Finance

M. RICCI BITTI : Merci, Monsieur le Président. Merci, j'espère ne pas vous accaparer trop longtemps, mais le Comité exécutif va vous recommander quelque chose qui a déjà été fixé. Donc je ne devrais pas prendre trop de votre temps. Je vais parcourir la documentation à partir du point 7.0, le rapport du président du comité de contrôle et de la vérification. Je n'ai rien à rapporter, mais la prochaine réunion se déroulera à Rome à la fin de juillet, à la date habituelle. Et je voudrais remercier le comité olympique italien de nous recevoir à son siège social et de nous inviter à divers repas.

- 7.1 Cotisations des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI : On vous a remis un document ce matin. Nous avons la contribution budgétée de 72,6 %, qui est inférieure à celle de la même époque l'année dernière, qui était de 78,1 %. Mais je crois que ceci est dû à certains retards des contributions de la part de contributeurs importants et que ce n'est pas une raison pour nous de nous inquiéter. Je voudrais également signaler que l'Italie payait chaque année, mais que, pour une raison bureaucratique, elle avait accusé un certain retard. Mais maintenant, le

programme a été ajusté et ils ont comblé la lacune de 351 000 \$, qui était le montant dû pour trois ans.

Pour en arriver maintenant aux contributions supplémentaires. Pour cet exercice, nous avons reçu jusqu'ici 274 000 \$ de contributions. Je remercie l'Australie, le Japon, la ville de Lausanne et le Danemark de leurs contributions. Je signale que la contribution du Danemark est restreinte pour la conformité. Je voudrais également signaler quelque chose de très important, une contribution affectée. Ensuite, autre point important : le gouvernement de Chine a annoncé une contribution d'un million de dollars, ce qui sera très important pour le budget de l'AMA. Et je signale aussi une recommandation du Comité des finances, parce que c'est un sujet très intéressant pour le gouvernement de Chine et les autorités par rapport aux activités. Une recommandation a été formulée par le Comité des finances l'année dernière. Et je réitère vis-à-vis du collègue gouvernemental, un examen de la ventilation régionale. Et au sein des régions, de réexaminer la ventilation pays par pays, parce que le temps est venu de réviser, de réexaminer un régime qui a été créé il y a 20 ans. Je pense que le moment est venu justement de réexaminer la chose. Non pas parce que je suis Européen, mais je dois vous dire qu'il y a un certain déséquilibre, vu l'évolution des activités sportives depuis la création de ce régime. Alors, je vous prie de tenir compte de cette recommandation.

J'en arrive maintenant à la contribution spéciale au fonds des enquêtes. Au total, nous avons reçu jusqu'à présent 704 000 \$ des autorités publiques. Et comme toujours, le CIO a versé le montant identique. Donc, au total, nous avons un montant d'un 1 409 000 \$. En 2016, nous avons dépensé 655 000 \$. Et heureusement, comme vous le constaterez par la suite, en 2017, nous avons dépensé seulement le montant budgétisé, ou même moins. Par conséquent, nous avons une réserve pour cette activité qui se chiffre à 755 000 \$, et qui pourrait être consacrée à des besoins spéciaux dans un avenir proche. Si vous avez des questions quant aux contributions, je pourrai y répondre.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur
les contributions des
gouvernements et du CIO.

- **7.2 Comptes de fin d'exercice 2017**

M. RICCI BITTI : J'en arrive maintenant aux comptes de fin d'année. Il y a une décision à prendre pour ce qui est de 2017. Les contributions pour 2017, 97,99 %. C'est un petit peu mieux que l'année précédente, 97,93 %. Nous avons également reçu une contribution supplémentaire spéciale, pour un total de 441,000 dollars. Et il faut également signaler la contribution de Montréal international, 1 433 000 \$. Alors, pour abrégé, les résultats de fin d'année sont très positifs cette année. Nous avons un excédent des recettes par rapport aux dépenses de plus de 2 millions, par rapport à un profit de 1,2 au milieu de l'année, qui était le montant prévu. Cet excédent des recettes est dû à une augmentation des revenus de 412 000 \$ et à une diminution des dépenses, qui se chiffrent à 558 000 \$. Dans l'ensemble, nous avons donc économisé, et les économies que nous avons réalisées se trouvent dans une pièce jointe; l'annexe à la page 19 vous précisera les choses. Vous y verrez les 4 postes de dépenses qui nous ont aidés. D'abord, le bureau exécutif a économisé 175. L'information et les communications, pour le report de certains projets, tels que le site web ou la dotation, ont permis d'économiser 168 000. Et les technologies de l'information, en raison de projets ou de changements dans la négociation des contrats de service, nous ont permis d'économiser 139 000. Le bureau de Lausanne a également économisé des dépenses par rapport au budget, aux montants budgétisés. En tout, nous avons donc dépensé 558 000 de moins. Pour ce qui est des recettes, elles ont été plus importantes, dans un montant de 411 000.

Pour abrégé, nous avons également un gain non réalisé. Mais grâce à cette situation, nous avons pu mettre en pratique certaines politiques que nous avons toujours mentionnées. Et nous avons décidé de placer 500 000 \$ dans une réserve opérationnelle restreinte, donc non affectée. Le Comité des finances recommande toujours que des réserves soient prévues pour couvrir les opérations de l'organisation au moins de 3 à 6 mois. Nous n'en sommes pas là, parce que même avec le 500 000 que nous avons mis de côté, nous avons 3 millions. Mais si nous poursuivons sur notre lancée cette année, je suis convaincu qu'avec 500 000 \$ chaque année, nous pourrions arriver au seuil que recommande le Comité des finances. Ce qui est toujours une façon prudente de gérer l'agence.

Le rapport des vérificateurs, c'est le dernier point. Le représentant de PricewaterhouseCoopers, notre vérificateur, va présenter son rapport. Mais je voudrais faire une remarque à ce sujet. Le rapport est très favorable, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Il n'y a pas de déficiences ou de carences. Et je saisis cette occasion pour remercier tous les membres du personnel sous la direction de Maria Pisani, qui font un excellent travail. Je suis triste de voir partir Maria Pisani. Je voudrais la remercier et lui souhaiter beaucoup de chance pour ses projets avec sa famille et les voyages qu'elle prévoit. La seule chose que j'aurais à signaler dans le rapport du vérificateur porte sur une recommandation qui n'est pas très importante. Il s'agit de la contribution de notre personnel à Lausanne, parce que la Suisse a une législation spécifique en matière de régimes de retraite. Et il faut faire une évaluation actuarielle de ce régime. Nous avons payé 172,000 l'année dernière, mais il faut vérifier et corriger le tir chaque année. Mais il s'agit d'un sujet purement technique de conformité avec la loi suisse. Maintenant, nous pourrions peut-être inviter le représentant de PricewaterhouseCoopers à prendre la parole et à présenter le rapport des vérificateurs. Après quoi, je donnerai la parole au président, car le Conseil de fondation doit approuver la déclaration recommandée par le Comité exécutif hier.

MME. BEUPARLANT : Merci beaucoup. Monsieur Ricci Bitti, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je me nomme Linda Beauparlant, je suis associée chez PricewaterhouseCoopers, à Montréal. Je suis responsable de la vérification des états financiers de l'agence antidopage. Je collabore avec Pierre-Alain Dévaud, un collègue du bureau de Lausanne qui est responsable de la signature du rapport d'audit portant sur les états financiers. Je veux vous faire un rapport sur notre travail de vérification et vous exposer les questions importantes de comptabilité et de finance que nous avons examinées dans le cadre de notre vérification. Nous avons presque terminé notre vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Nous sommes donc prêts, pour l'approbation de ces états financiers par le Conseil de fondation, à communiquer le rapport sans qualification et sans préférence à la loi. En tant que vérificateur de l'Agence mondiale antidopage, notre responsabilité est d'émettre une opinion vérifiée sur les états financiers et de confirmer l'existence d'un système de contrôle interne, conçu pour encadrer la préparation de tels rapports financiers. Nous sommes en position de conclure que les états financiers de 2017 présentent une image authentique et équitable de la position financière des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'agence, conformément aux IFRS, Normes internationales d'information financière, et conformément au statut de la fondation et à la législation suisse. Nous confirmons également qu'un système de contrôle interne est en place pour la rédaction et la juste présentation des états financiers conformément aux exigences du Conseil de fondation. Notre travail de vérification a été effectué conformément à notre plan de vérification. Et dans le cadre de notre audit, nous avons examiné les politiques comptables de la direction et les positions y afférentes, les jugements et estimations de la direction dans l'établissement des états financiers, les états financiers dans leur présentation, et les divulgations y comprises. Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de transactions inhabituelles faisant l'objet de rapport comptable. Aucune nouvelle norme ou divulgation IFRS ayant des retombées importantes sur les états financiers. Aucune nouvelle position comptable adoptée par la direction, et pas de changements au niveau des politiques comptables. Il n'y a pas eu non plus de carences

au niveau des contrôles internes qui, selon nous, mériteraient l'attention du Conseil de fondation. Nous avons une recommandation qui a fait l'objet d'une discussion avec la direction. Et comme M. Ricci Bitti l'a signalé, il s'agit du fait que la direction devrait régulièrement obtenir une évaluation actuarielle de son régime de retraite suisse, puisque le nombre d'employés en Suisse augmente. Finalement, il n'y a pas eu d'énoncés fautifs non corrigés. Voilà donc les faits saillants de notre audit et le rapport sur ce travail.

Pour conclure, je voudrais remercier la direction et le personnel de l'agence qui nous ont aidés à effectuer notre travail, et M^{me} Pisani, M^{me} Vizioli et M. Niggli, tout particulièrement. Merci.

M. RICCI BITTI : Merci, Madame Beauparlant. Je pense que maintenant, je dois demander officiellement au Conseil de fondation d'approuver la recommandation du Comité exécutif, y compris les états financiers et le rapport des vérificateurs y afférant pour l'exercice 2017. Merci.

LE PRÉSIDENT : Mesdames et Messieurs, vous avez devant vous les documents financiers pertinents qui ont été approuvés par le Comité exécutif, et je propose formellement leur adoption par la présente assemblée. Vous acceptez, très bien, c'est approuvé. Bien, Francesco.

DÉCISION

Les comptes de 2017 sont approuvés.

- **7.3 Comptes trimestriels 2018**

M. RICCI BITTI : J'en arrive maintenant au point 7.3 : information sur les comptes trimestriels. La situation est normale, il n'y a rien de spécial, rien de particulier. Au point 7.3, l'annexe 2 vous montre un bénéfice de 11 millions. Mais comme vous le savez, nous recevons les fonds au début de l'année. Nous devons donc garder des fonds pour le restant de l'année. Il s'agit donc de contrats saisonniers. Idéalement, le pourcentage que vous voyez à la dernière ligne devrait être de 25 %, puisqu'il s'agit du premier trimestre. Il n'y a qu'une seule ligne sur laquelle je voudrais attirer votre attention : c'est le bureau de Lausanne. Des dépenses de 39 déjà effectuées. La raison est tout à fait valable : il y a eu un symposium des ONAD qui s'est déroulé avec un très grand nombre de participants. Il a évidemment fallu y consacrer des fonds. Donc, il faudra peut-être trouver un autre format la prochaine fois, ou peut-être des contributions supplémentaires. Mais pour l'instant, je crois qu'il s'agit d'un exercice de relations publiques très favorable, une très bonne chose pour l'AMA. En tant que président du Comité des finances, j'appuie pleinement cette légère augmentation des dépenses.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2018.

- **7.4 Budget 2019-2021**

M. RICCI BITTI : J'en arrive maintenant au point 7.4 qui, je pense, est le volet le plus important, à savoir le budget. Comme vous le savez, ce budget couvre les 4 années à partir de 2019, et il s'agit de quelque chose de particulier et de nouveau. Je précise. En novembre 2016, le Conseil de fondation a reçu une série de recommandations. C'est une présentation très détaillée de la part d'Olivier Niggli — j'abrège encore une fois — sur ce qu'il fallait faire pour que l'AMA puisse assumer pleinement ses fonctions au cours des 4 à 5 années à suivre. Alors, le message a été bien entendu. Nous avons fait beaucoup de travail, nous avons fait toutes sortes d'exercices, dont les rapports vous ont été

communiqués. Je voudrais résumer la proposition de l'AMA. La proposition était de 15 % d'augmentation en 2019, parce que nous sommes déjà à 8 % adopté l'année dernière pour 2018; 15 % en 2020 et 5 % en 2021. Hier, nous en avons débattu en longueur. Nous avons entendu le point de vue des gouvernements et des représentants sportifs, qui étaient prêts à entériner ce que disaient les gouvernements. J'ai expliqué très clairement qu'une réduction des montants proposés entraînerait des coupures qui ont été explicitées par la direction, et particulièrement par Olivier Niggli. À savoir des coupures dans les nouvelles activités ou dans les activités courantes à améliorer. Je recommande donc fortement que vous acceptiez cette proposition. Et les autorités publiques ont exprimé un avis très favorable en faveur de ce projet. La conclusion est donc que nous devrions nous engager sur 4 années au lieu de 3, mais avec de plus faibles augmentations par année. La proposition définitive est donc la suivante : 8 %, ce n'est pas idéal, selon cette présentation, mais il semble que ce soit faisable. Je remercie la direction de sa compréhension, et je remercie les autorités publiques d'avoir pleinement appuyé ce très gros effort. Vu la conjoncture, je crois que 8 % quatre années d'affilée est très appréciable. Je le mesure et je pense que l'AMA le mesurera également. L'idée qui a été présentée au Comité exécutif consistait à approuver le total, c'est-à-dire un budget de 4 ans, 8 % par année. Évidemment, comme Olivier Niggli l'a déjà expliqué, nous allons passer par le processus annuel d'approbation. Mais ce que nous vous soumettons aujourd'hui, et il s'agit d'une recommandation de la part du Comité exécutif au Conseil de fondation, consiste à adopter un budget de 4 années, avec une augmentation de 8 % année après année, pour les 4 ans. Ensuite, à la prochaine réunion, vous pourrez voir comment cette décision a évolué; c'est-à-dire que les conséquences de cette décision vous seront présentées par la direction à la prochaine réunion. Alors, cela termine mon rapport, et je demande l'approbation de cette décision de la part du Comité exécutif par la présente assemblée. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, Francesco. Le budget dans votre documentation était fondé sur un taux de contribution différent. Mais les autorités publiques ont fait énormément de travail, au Danemark et ailleurs, je crois, pour formuler cette proposition révisée qui a été soumise au Comité exécutif. Et comme Francesco vous l'a expliqué, il s'agit d'une augmentation annuelle de 8 %. Si vous êtes satisfait, j'espère que vous l'êtes, alors le comité des finances composera un budget détaillé pour l'année prochaine, qui vous sera soumis à la réunion de septembre et également à la réunion de Bakou en novembre. Je crois qu'un élément important des discussions que Francesco a dirigées hier, est que cette décision est passablement coulée dans le béton. Nous ne la changerons pas année après année. Nous avons maintenant une certitude quant à nos recettes, qui seront égalées à Paris par le mouvement olympique, qui a bien précisé que chaque année, les dépenses seront ajustées, et que cela passera devant le Comité des finances et le Comité exécutif, et ensuite le Conseil de fondation. Je pense que c'est une bonne façon de procéder. Y a-t-il des observations? Dick.

M. POUND : Merci, Monsieur le Président. Une question : ce montant de 8 %, est-ce que c'est année après année? C'est-à-dire que si on avait un budget de 100 \$, on aurait 108 l'année prochaine? Est-ce que c'est 116 ou 8 % de 108 la deuxième année?

LE PRÉSIDENT : C'est 8 % du montant précédent, donc 8 % de 108, et ainsi de suite. C'est donc une augmentation composée. Philippe.

M. MUYTERS : Merci, Monsieur le Président. Merci de votre rapport, M. Ricci Bitti. Les autorités publiques accueillent favorablement cette démarche pluriannuelle adoptée par l'AMA, qui répond à la demande que nous avons formulée. Et nous pouvons approuver une augmentation annuelle de 8 % par an pour une période de 4 ans, à compter de 2019. Et comme vous l'avez dit, M. Ricci Bitti, le plan financier devrait donc s'appliquer de 2019 à 2022. Évidemment, le budget annuel, Monsieur le Président, doit faire l'objet d'une approbation annuelle. Donc le budget pour 2019 devrait être adopté à la réunion de novembre 2018 du Conseil de fondation. Pour ce qui est du plan financier adopté pour 2019 à 2022, les autorités publiques voudraient souligner que l'augmentation du budget

de l'AMA devrait viser un nombre limité de domaines prioritaires. Pour les autorités publiques, il s'agit des 4 domaines suivants : le suivi de la conformité des OAD, des laboratoires, la fixation de standards, troisièmement, la recherche, et finalement, l'éducation. En tant qu'autorités publiques, nous avons hâte de voir l'exécution de ce plan et du budget de 2017, et nous nous réjouissons à la perspective d'en rediscuter devant le Comité exécutif et le Conseil de fondation en novembre.

LE PRÉSIDENT : Merci. D'autres interventions? Michael.

M. GOTTLIEB : Je voudrais ajouter une bonne nouvelle au rapport de Francesco. Comme vous le savez, Olivier et moi avons récemment conclu une lettre d'entente entre mon pays et l'AMA, pour ce qui est de l'exercice 2018 et de nos contributions à l'AMA. Et on me dit que 3,32 millions de dollars américains ont été versés. Lorsque le Comité des finances se réunira en juillet, nous nous rapprocherons de cet objectif de 100 %. Je voudrais également appuyer la remarque de Francesco quant à l'importance de la réévaluation par les autorités publiques de la répartition des contributions. Je crois savoir, à l'issue de la réunion des autorités publiques plus tôt cette semaine, que ce processus sera enclenché très bientôt.

Ensuite, je voudrais moi aussi remercier Maria Pisani. J'ai eu le privilège de collaborer avec elle pendant plusieurs années au sein du Comité des finances, et elle incarne les meilleures qualités personnelles et professionnelles. Et au nom de notre gouvernement, je lui souhaite la plus belle des retraites. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions? Gabriella.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Je voudrais exprimer ma reconnaissance à M. Ricci Bitti pour son rapport, et j'apprécie particulièrement la remarque qu'il a faite et que nous avons entendue de la part du représentant des États-Unis, quant à la nécessité de réexaminer la ventilation, la répartition des contributions parmi les continents. Nous avons donc beaucoup de pain sur la planche. Nous nous réjouissons d'examiner ce dossier, nous réfléchissons à différentes possibilités, et nous sommes maintenant fin prêts à aborder la discussion avec nos homologues des autres continents. Et ceci, afin de trouver la meilleure solution possible. Le but ultime du point de vue des Européens n'est pas de dépenser moins, mais d'avoir un budget supplémentaire disponible à l'AMA, en raison d'une répartition équitable à l'avenir. Deuxième remarque : j'apprécie ce que le ministre de la Belgique a dit il y a quelques instants, à savoir qu'il est difficile d'exécuter ce plan ambitieux. Mais nous allons le suivre et l'exécuter pour l'Europe. La crise économique n'est pas terminée partout en Europe, bien au contraire. Vous devez comprendre que nous faisons notre possible et nous faisons confiance à l'AMA. C'est la raison pour laquelle nous l'avons fait. Nous faisons confiance en l'AMA et nous prévoyons obtenir la qualité à laquelle nous nous attendons dans les domaines déjà évoqués, à savoir la conformité, l'élaboration de standards et les autres secteurs prioritaires. Alors, voilà ce que je voulais vous dire, et je crois pouvoir dire que nous allons maintenant véritablement de l'avant. Nous avons maintenant toutes sortes de possibilités de poursuivre votre travail, et même de l'augmenter, et de garantir la plus haute qualité dans tous les secteurs qui nous intéressent.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Gabriella, est-ce que quelqu'un d'autre voudrait intervenir? Francesco, je vais vous demander de répondre à vos questions. Je me rappelle à la réunion en 2004, que la première répartition parmi les continents a été acceptée. Et je pense qu'en 2018, le moment est peut-être venu de réviser cette répartition. Francesco.

M. RICCI BITTI : D'accord, je pense que je n'ai pas besoin de répondre, parce que je n'ai entendu que des remarques, pas de questions. Cela dit, je voudrais remercier tout le monde qui a pris la parole. Je vous dirais que nous avons enfin obtenu un consensus sur le fait que l'AMA avait besoin d'un complément de ressources pour bien faire son travail.

Voilà un bon exemple. Nous vivons des moments difficiles, nous sommes souvent en désaccord les uns avec les autres, nous l'avons vu hier. Mais d'une manière générale et positive, je crois qu'on peut dire que la collaboration entre le domaine sportif et les autorités publiques est essentielle. En l'absence de cette collaboration, nous ne pourrions pas remporter cette dure lutte en faveur de l'intégrité des sports. Alors, dans cette conjoncture difficile, voici un bel exemple de compréhension mutuel. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci à vous, Francesco, et félicitations pour avoir obtenu ce résultat. Nous poursuivons, maintenant.

DÉCISION

Le budget 2019-2021 est approuvé.

8. Éducation

- 8.1 Rapport du président du Comité Éducation

LE PRÉSIDENT : Très bien, passons rapidement à l'éducation. Ed, je sais que vous devez nous quitter, alors pourriez-vous commencer votre rapport, s'il vous plaît?

M. MOSES : Oui, merci, Monsieur le Président, d'avoir remanié l'ordre du jour pour me permettre de prendre la parole ce matin. Le département de l'éducation a eu une année très fructueuse et nous mettons de plus en plus l'accent sur l'éducation dans la lutte contre le dopage. Et ce, par l'entremise du standard international. Et je pense que nous devons tous nous féliciter du message vigoureux que nous envoyons sur l'importance de l'éducation. L'AMA est l'organisation chef de file responsable de la protection du sport propre. Et nous envoyons un message fondamental à tous les participants : l'éducation est un élément essentiel de la lutte antidopage. Je remercie le Conseil de fondation d'avoir approuvé la création d'un standard international sur l'éducation à la dernière réunion. Cela permettra aux participants de bien comprendre leurs rôles et responsabilités. Nous avons pris les devants en fournissant cette trousse d'outils et une série de ressources qui sera utile aux participants constitutifs, surtout dans les régions éloignées du monde, et qui leur permettra de s'inspirer de notre outil pour la création de leur propre programme. Cela leur donnera l'accès nécessaire à l'éducation. Comme nous l'avons dit, notre but est de prévenir le dopage. Parmi les stratégies de prévention, il faut prévoir le contrôle, les enquêtes et l'éducation. Les trois ont un rôle équivalent à jouer. Je suis également heureux que le projet de standard sur l'éducation ait fait l'objet d'une discussion les 26 et 27 avril à la dernière réunion, et nous avons hâte de poursuivre les consultations avec les participants dans un proche avenir. Nous mettons l'accent sur la nécessité de faire participer le Comité des sportifs dans l'examen de la performance.

Avant de parler de la dernière réunion, je voudrais vous signaler que l'une des choses dont je suis très fier est la composition du Comité Éducation, parce que nous savons qu'il y a toutes sortes de groupes représentés dans le monde. Et nous devons trouver des personnes qui puissent assumer les responsabilités en matière d'éducation et qui puissent développer des activités dans ce secteur. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur un grand nombre de membres du comité qui savent qu'il n'est pas toujours facile de combler ces lacunes un peu partout. Parmi les signataires, nous devons veiller à ne laisser de côté personne, à n'abandonner personne. Et nous devons équiper tout le monde des outils, des trousseaux d'outils que nous avons créés. Je crois que ce que nous avons fait depuis un ou deux ans permettra à tout le monde de combler ces lacunes. Et personne ne se retrouvera dans une situation où, par manque de fonds ou d'expertise, ils ne peuvent pas respecter la conformité. Nous allons fournir l'équipement nécessaire pour cela.

Maintenant, le Comité Éducation appuie entièrement la charte antidopage des droits des sportifs qui est développée par le Comité des sportifs de l'AMA. Nous sommes unanimes là-dessus. Et nous accueillons le fait que les principes clés de la charte doivent être intégrés au code révisé. Nous remercions le personnel de l'investissement fait sur la plateforme de l'apprentissage électronique, qui fait partie de la trousse d'outils que je viens d'évoquer. Nous sommes également très encouragés par les progrès de la valeur des sports dans tout le projet en salle de classe. Ceci est développé par le CIO, le CPI, l'UNESCO et l'AMA, le comité international Fair Play, et le Conseil international pour la science et l'éducation. Nous avons hâte de voir les résultats du programme pilote annoncé pour bientôt.

Nous avons également discuté de l'important de la recherche en science sociale, qui fait partie des ressources en éducation de l'AMA. Et nous soulignons la nécessité d'un standard pour l'éducation.

C'est un moment très intéressant pour le Comité Éducation; le comité est très enthousiaste vis-à-vis de toutes ces démarches. Je voudrais féliciter les permanents qui sont très professionnels et qui font un travail exceptionnel, qui sont très professionnels et très rigoureux.

Et nous sommes heureux que tout le monde autour de la table appuie non seulement verbalement le besoin d'une éducation obligatoire, mais surtout qu'on envoie un signal clair d'appui en faveur des standards internationaux pour l'éducation. Et ceci, avec la charte des droits des sportifs, souligne l'importance de l'éducation, de la base vers le haut. Ceci ouvre la voie vers un environnement de sport propre amélioré. Pour nous, l'avenir est très prometteur. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Avant de passer la parole au suivant est-ce que vous avez des questions? Je vous accorde la parole.

M. MIZUOCHI : Je vais parler en japonais. Nous mettons l'accent sur l'éducation, tout particulièrement pour la lutte antidopage. La prévention a fait en sorte qu'il n'y a eu que 5 à 8 cas annuellement, et nous pensons donc que le chiffre est relativement faible à l'échelle mondiale. Cela dit, l'année dernière, il y a eu une tierce partie qui a inséré une substance dans une boisson d'un sportif. Et il y a eu le recours aux suppléments par des étudiants universitaires dans certains cas. Donc, cela veut dire que nos pays doivent réexaminer, réviser la documentation en matière d'éducation. Nous devons inclure l'apprentissage électronique. Et nous devons également y inclure un volet médical, et ceci pour ramener à zéro les cas de dopage. Il y a un volet apprentissage visant les médecins, et un volet d'éducation pour les étudiants universitaires. Ce programme en collaboration avec la Fédération internationale du sport universitaire permettra une coordination maximale, de manière à améliorer l'éducation en matière d'antidopage. Nous devons également promouvoir l'éducation sur la base de ce qui est viable. À la réunion de l'UNESCO l'année dernière, le Japon a formulé une proposition qui a été adoptée. Et pour ce qui est de l'éducation en milieu scolaire, parmi les autres projets, le Japon a mis sur pied un modèle pour les entreprises qui fait la promotion de l'éducation, fondée sur ce qui est disponible en sport. Donc, le Japon a été très actif et voudrait contribuer à l'AMA. De plus, JADA tient chaque année une réunion internationale de l'Asie et de l'Océanie sur la lutte antidopage, et ceci a permis de renforcer les capacités dans notre région.

LE PRÉSIDENT : Linda.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci, Monsieur le Président. En tant que ministre du gouvernement de la Norvège, je connais fort bien la valeur de l'éducation pour la société. Je connais également l'importance de la mise en place d'actions, de mesures concrètes, pour que l'éducation soit pleinement mise en place dans une démarche polyvalente. C'est pour cela que j'appuie pleinement la nouvelle démarche d'élaboration d'un nouveau

standard international pour l'éducation. L'AMA, à titre de gardien du code antidopage, doit jouer un rôle de leadership et doit mettre en exergue l'importance de l'éducation. L'éducation a un rôle tout aussi important à jouer que le contrôle et les enquêtes. Et on devrait lui accorder un rôle égal sur le plan du standard. Je pense que ce nouveau standard va complètement changer la donne. Cela permettra de favoriser l'éducation et rendra l'éducation obligatoire pour tous les participants constitutifs. Le moment est venu de promouvoir et de baliser nos efforts en matière d'éducation. Et nous ne pourrons faire cela qu'à condition que nous ayons un standard clair qui précise les rôles des participants et leurs responsabilités dans la prévention du recours au dopage, et ce, par l'éducation. Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Moses de sa contribution. Votre voix est si importante pour la communauté antidopage. Je vous prie de continuer à vous exprimer dans cette lutte contre le dopage.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Edwin, est-ce que vous vouliez répondre?

M. MOSES : Les membres du Comité Éducation sont très impressionnants. Nous avons des personnes munies de doctorats, des chefs de fédérations internationales, des enseignants, des scientifiques sociaux, des personnes qui œuvrent dans des organisations de lutte contre le dopage. Donc nous examinons l'éducation sous tous ses angles. L'une des idées les plus intéressantes qui a été mentionnée nous est venue d'une représentante du Mali, qui fait partie du Comité sportif des agences antidopage. Elle a formulé une idée très intéressante. À mesure qu'un enfant commence à apprendre un sport — natation synchronisée, tennis, etc. —, à mesure que l'enfant apprend les règles de son jeu, de son sport, nous voulons qu'il apprenne en même temps les considérations éthiques, le franc jeu, de ne pas tricher, en même temps que l'apprentissage des règles du jeu. Et lorsqu'il apprend que la balle ne peut pas dépasser la ligne, on lui apprend en même temps les règles régissant le volet éthique, comment ne pas tricher. Donc nous essayons de penser à tout et d'étayer ceci avec une solide recherche. Avec les bons conseils de Rob Koehler et de son équipe, je pense que nous allons vers une nouvelle ère d'éducation, qui sera associée à l'éthique; ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est permis et ce qui n'est pas permis. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Rob, allez-vous faire le rapport? Excusez-moi, je ne vous ai pas vu, Monsieur le Ministre.

M. MUYTERS : Merci, Monsieur le Président. L'Union européenne appuie pleinement le nouveau standard international pour l'éducation. La lutte contre le dopage en sport fait partie de la lutte contre la corruption en sport. Cela permet de mener la lutte ouvertement. Ceci nous permettra de préserver l'idée d'une franche compétition sportive. Fournir l'information et offrir l'éducation aux athlètes professionnels et aux amateurs est essentiel. Il nous faut faire des efforts conjoints pour améliorer les programmes d'éducation visant les sportifs à partir de notre expérience commune. Lorsque nous parlons de dopage dans le monde des sports, habituellement, il s'agit de personnes qui essaient d'améliorer leur image corporelle tout en nuisant à leur propre physique. Il est donc important d'incorporer le statut dans les activités des centres de conditionnement et, par exemple, chez les distributeurs de suppléments, et ainsi de suite. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : C'est moi qui vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait intervenir? Bien. Alors maintenant la parole est à vous, Rob.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

- 8.2 Standard international pour l'éducation et l'information

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Je vous parlerai brièvement du standard international. Il a été approuvé pour aller de l'avant par le Comité exécutif, qui a l'autorité d'approuver le standard. Un groupe de travail a été formé, qui est composé de représentants des Amériques, de l'Europe, de l'Asie, de l'Océanie, et tout récemment, un membre de l'Afrique s'est joint à ce groupe, du bureau de l'UNESCO. Il est important de comprendre que ce groupe de travail épluche les remarques qui lui ont été communiquées par les participants constitutifs. Mais le standard lui-même est examiné et révisé en détail avec le Comité Éducation, qui comporte des représentants des milieux sportifs et gouvernementaux. Une fois ce travail terminé, une consultation sera ouverte, impliquant tous les participants, et qui fera l'objet d'une discussion à la prochaine conférence en Chine, la conférence mondiale sur l'éducation en octobre en Chine. Et elle sera diffusée pour consultation avec tous les participants dès le 4 juin, de manière à ce qu'il s'agisse d'un document mondial, compris et accepté par tout le monde. Alors, voilà le processus que nous allons suivre, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de ce rapport. Y a-t-il autre chose ?

M. KOEHLER : Oui, très brièvement. Mon rapport se trouve dans la documentation qui vous a été envoyée. Si vous avez des questions, j'y répondrai bien entendu. Mais je voudrais rapidement parler d'une brève vidéo évoquée par Edwin Moses, qui porte sur la nouvelle plateforme d'apprentissage électronique. Cette plateforme, on y ajoute de nouvelles langues à l'heure actuelle. La plateforme, ALPHA, est offerte en anglais, en français, en espagnol et en croate, avec le tchèque et le japonais qui doivent s'y ajouter dans quelques mois. Et Entraîneurs Franc Jeu est disponible en 6 langues : anglais, français, espagnol, polonais et nous recherchons évidemment d'autres langues, à savoir le russe et l'arabe. Tout cela, pour que les outils puissent répondre aux besoins de tous les participants. Mais nous comptons essentiellement sur les participants pour nous aider à offrir ces plateformes dans les autres langues de manière abordable pour réduire les coûts de traduction. Et je voudrais vous montrer une brève vidéo portant sur cette plateforme.

Bienvenue à la plateforme d'apprentissage électronique ADeI de l'AMA. Ici, vous apprendrez tout sur l'antidopage et le sport propre. Faisons un tour. Vous voyez ici tous les cours et les outils disponibles. Nous avons des ressources pour les sportifs, les entraîneurs, les parents, les médecins et les administrateurs. Examinons cela de plus près. Voici le programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage, ou ALPHA. Le programme ALPHA passe en revue différents sujets d'importance pour le sport propre, et la plateforme ADeI permet une mobilité. Nous avons toutes sortes de ressources pour répondre à différents besoins, pour les entraîneurs et pour aider leurs sportifs à rester propres. Un cours est également offert aux médecins, qui leur apprend ce qu'est l'antidopage et les processus médicaux assortis; et pour les administrateurs, pour leur faciliter la tâche. Nous avons également un guide pour les parents, pour qu'ils puissent améliorer l'expérience de leur enfant dans le sport. Une fois que vous aurez suivi votre cours, on vous remettra un certificat. Nous devons tous travailler ensemble pour protéger le sport propre. Je me nomme ADeI, et je suis ici pour éduquer tous les intervenants en matière de sport propre, pour que nous puissions tous jouer franc et avoir du plaisir ensemble. Jouez franc et venez me rendre visite sur ma plateforme.

LE PRÉSIDENT : Formidable! Avez-vous des questions dans l'une ou l'autre des langues évoquées? Monsieur le ministre.

M. LI : Je viens de Chine donc je vais m'exprimer en chinois. La Chine a fait beaucoup de travail dans le domaine de l'éducation. Nous avons mis en place une accréditation, une autorisation spéciale. Si vous ne réussissez pas l'examen de l'éducation, vous ne recevrez

pas l'accréditation pour les jeux en question. Nous éduquons à la fois les sportifs et le personnel qui entoure les sportifs. Nous les éduquons tous de manière à ce qu'ils puissent se protéger eux-mêmes. À chaque événement majeur, nous insisterons sur des examens en matière d'antidopage pour tous les athlètes, tous les sportifs en Chine, sans exception. Donc nous sommes très heureux d'appuyer le standard international pour l'éducation. Cette année, les 24 et 25 octobre, vous êtes tous invités à Beijing pour assister à la Conférence mondiale sur l'éducation. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Rob, est-ce que vous voulez répondre, réagir?

M. KOEHLER : Très brièvement, je remercie la Chine de recevoir la Conférence mondiale sur l'éducation, c'est la deuxième qui se tiendra à Beijing. Je sais que Sir Craig Reedie, notre Président, sera de la partie. J'aimerais également reconnaître le fait que la Chine et le Japon ont rendu obligatoire l'éducation en matière d'antidopage dans leur pays, une manifestation du genre de leadership que nous recherchons, et qui est très prometteur pour l'avenir.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Rob.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur le Standard international pour l'éducation et l'information et du rapport sur l'éducation.

9. Science et médecine

- 9.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR ERDENER : Je voudrais informer notre Conseil de fondation des activités de ce comité en 5 rubriques. Pour ce qui est de la liste, on a préparé cette liste pour les normes internationales après la réunion à Montréal le 15 janvier, avec des groupes d'experts, et en avril également à une autre réunion. La liste des substances interdites ainsi que les explications concernant les modifications sont distribuées ce mois-ci à tous les partenaires constitutifs, avec tous les commentaires qui seront reçus avant juillet. Tous les commentaires reçus sont examinés par le groupe. En août, une nouvelle ébauche de la liste sera préparée par le comité et sera examinée par le Comité exécutif en septembre, avant d'être publiée plus tard cette année.

Quelques mots à propos des laboratoires. Il reste un certain nombre d'actions concernant les laboratoires révoqués ou suspendus, celui de Bloemfontein, en Afrique du Sud, où on a noté des progrès considérables lors de la visite les 6 et 7 mars. Il reste encore un certain nombre de considérations techniques, essentiellement pour les analyses du SGIL, mais tout devrait être réglé d'ici juillet ou août.

Du 8 au 10 mai, il y a eu des visites sur le terrain au laboratoire de Bogota. Les résultats seront communiqués aux groupes d'experts aux fins d'analyse et de documentation.

Maintenant pour le laboratoire de Lisbonne, la situation est plus complexe, car il y a eu d'autres problèmes techniques dans ce laboratoire. Le groupe d'experts de laboratoire ne considère pas que toutes les conditions ont été respectées pour permettre la réintégration. Le dossier a donc été transféré pour que le panel disciplinaire puisse en faire une nouvelle évaluation.

Je pourrais dire quelques mots à propos du groupe de travail sur les laboratoires. Les recommandations sont finales, ce qui devrait permettre aux experts et à la direction de

l'AMA de donner suite à ces recommandations dans les textes des règlements. Je voudrais remercier mes collègues, Richard Young et Olivier Rabin, pour tout leur soutien pendant les activités.

Maintenant, quelques mots à propos des autorisations pour usage thérapeutique. Au 10 avril, cette année, il y avait 700 autorisations accordées et enregistrées dans ADAMS, une diminution de 21 % par rapport à l'année dernière à la même période. 78 % de ces AUT ont été accordées par des ONAD. 40 ont été examinées, mais il y a des scores qui sont calculés par le système. Et l'ordre de priorité a été établi par disciplines, par substances. 37 % des gens ont eu des autorisations pendant les jeux, et la prévalence était de 1,2 %, c'est-à-dire le même pourcentage que celui qu'on avait eu pour les Jeux d'été à Rio. Pour les Jeux paralympiques, il y a 28 athlètes qui ont obtenu ces autorisations pour usage thérapeutique sur 570 athlètes, soit une prévalence d'environ 4 %. C'est donc comparable à ce qu'on avait eu pour les Jeux d'hiver.

Je pourrais dire quelques mots sur les activités en matière de recherche. La signature de l'accord entre le fonds de recherche du Québec et l'AMA portait essentiellement sur trois domaines : les biomarqueurs, le dopage et les sciences sociales, avec 200 000 \$ par an.

Il faut noter que nous sommes au stade où nous épuisons ce fonds spécial. Et cela peut représenter des risques pour notre capacité à poursuivre des recherches pour les années prochaines. Je voudrais lancer un appel pour avoir un appui soutenu à ces ressources. L'AMA et l'OACI prévoient collaborer à des projets, l'analyse des preuves et un développement et un positionnement différent dans le sport.

Un symposium sera organisé à Rome pour le passeport biologique de l'athlète du 5 au 7 novembre, cette année. L'objectif étant de faire un examen général du dossier des passeports, pour que l'utilisation de ce passeport par les organisations antidopage nationales et dans les projets futurs soit plus solide. C'est l'essentiel de mon rapport. Merci.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser au professeur Erdener?

M. POUND : C'est peut-être un oubli. Dans le rapport, il semble que cette liste doit être approuvée par le Comité exécutif, alors que j'ai toujours pensé que c'était le Conseil de fondation qui devait approuver cette liste.

LE PRÉSIDENT : Ça a toujours été le Comité exécutif qui l'a fait lors de sa réunion en septembre. Et l'information pouvait être distribuée suffisamment à l'avance, si ma mémoire ne me trompe pas. Y a-t-il d'autres questions? Olivier, votre rapport se trouve dans le document. C'est très complet, vous avez fait énormément de travail. Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

- **9.2 Science et Médical**

LE PRÉSIDENT : Le rapport se trouve dans vos dossiers.

10. Code mondial antidopage

- 10.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT : Très bien, nous allons aller à l'onglet 10. Le code mondial antidopage, point 10.1 : Rapport du comité de révision de la conformité. Le président, John.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Le rapport est bref et, je l'espère, parle de lui-même. Je pense, Monsieur le Président, qu'il faudrait peut-être s'attarder sur certains points pour mieux cerner les choses. C'est notre première rencontre depuis le changement de régime au niveau du code. Il est apparent, à partir des commentaires entendus au cours des derniers jours, qu'il vaille la peine de rappeler aux intervenants certaines des caractéristiques clés. Vous avez un avis juridique : l'annexe 1 au point 10.2, qui résume le système actuel avec un comparatif par rapport au système précédent. Et ce serait bon de s'en servir comme aide-mémoire. En vertu de l'ancien régime qui a changé au 1^{er} avril de cette année, une question de non-conformité. Alors, dans des situations de non-conformité, ce serait soumis à cette instance, le Conseil de fondation. Si le Conseil de fondation déterminait qu'un signataire était non conforme, cela déclencherait deux conséquences. L'une d'elles serait que le CPI ou que le CIO retiendrait le financement en partie ou dans son entièreté. Et les organisateurs des grandes manifestations feraient tout en leur pouvoir pour octroyer les manifestations seulement aux pays dont les ONAD, les FI ou le Comité national olympique étaient en conformité. Mais pour les autres infractions, c'est le contexte qu'on a établi à la suite de la crise russe. Certaines personnes ont choisi d'exclure les sportifs de leurs jeux, et d'autres non. Une partie de la réponse était que c'était dommageable pour la confiance qu'avait la population dans l'intégrité du système, et qu'il fallait absolument se pencher là-dessus. En novembre 2013, je suis entré en fonction, et le Conseil de fondation et le Comité exécutif de l'époque ont déterminé qu'il était nécessaire d'établir un système de sanction significatif, graduel et proportionné. Il fallait qu'il soit étayé par un standard. Nous avons eu deux rondes de consultation avec un soutien très solide, qui a expliqué tous les changements au niveau du nouveau système. Et en novembre, à Séoul, le Comité exécutif s'est mis d'accord sur le standard. Et vous avez convenu des changements à apporter au code, qui sont entrés en vigueur à compter du 1^{er} avril. En vertu du nouveau système, l'AMA continue de surveiller la conformité pour essayer d'encourager les signataires à réaliser cette conformité par le biais de questionnaires, d'audits, de systèmes et de procédures pour leur donner toutes les occasions possibles et imaginables pour corriger leur statut de non-conformité. En dernier recours, en cas de non-conformité, il faut d'abord soumettre cela au CRC, pour qu'il tienne compte des faits, pour ensuite émettre une recommandation. Et cette recommandation va maintenant au Comité exécutif et non plus au Conseil de fondation. Lorsqu'approprié, le CRC peut recommander que le Comité exécutif affirme la non-conformité, propose des conséquences et propose des conditions pour réintégration. Comme s'il s'agissait d'un sportif non conforme, l'OAD proposerait des conséquences. Et c'est la même chose qui vaut pour la conformité vis-à-vis des signataires. Les signataires pourraient à ce moment-là soit accepter la non-conformité avec les conséquences, soit les contester. Cela irait alors devant le TAS. Cette procédure devant le TAS, quiconque a un intérêt, quiconque serait affecté par ce projet de conséquences au CPI ou au CIO, ce serait un impact sur les jeux. Pour une fédération internationale, ce sont des limites quant à sa possibilité d'octroyer des manifestations à un pays donné. Ils auraient la possibilité d'intervenir à ce moment-là et d'être entendus. Mais ce qui est important, c'est qu'une fois que le TAS tranche et rend sa décision, comme c'est le cas dans les situations de conséquences imposées à un sportif individuel, elle devient finale et devra être reconnue et appliquée par tout un chacun. Même chose que s'il y avait une conséquence imposée par le TAS, ou acceptée par un pays, ou imposée par le TAS. Une fois que la décision est rendue, elle est finale et tout le monde reconnaît et accepte cette sanction. Plutôt que d'avoir un système fragmenté avec différentes réponses, nous n'avons qu'une réponse unique.

J'aimerais clarifier le rôle du CRC, parce qu'il semblerait qu'il demeure certains malentendus. Contrairement à la suggestion qui a été faite selon laquelle le CRC est « police, poursuivant et juge », le CRC n'est pas le gendarme de la conformité. Ça, c'est le groupe de travail de l'AMA qui s'en charge. Le CRC ne décide pas non plus que la non-conformité devrait être affirmée; c'est la prérogative du Comité exécutif. Le CRC ne soumet pas l'affaire, mais c'est bien l'AMA qui soumet l'affaire au TAS. Et il ne prend pas de décisions, non plus. Ces décisions proposées par le Comité exécutif sont soit acceptées par le signataire, soit contestées, pour ensuite être imposées par le TAS. Le rôle du CRC est d'agir à titre indépendant, non politique, apolitique et impartial. Pour aider dans l'établissement des faits, et là où il considère qu'il n'y a pas conformité, de catégoriser la non-conformité comme étant hautement critique, hautement prioritaire. Ensuite, la norme est établie dans un processus qui a fait l'objet de consultations très approfondies, à plusieurs réunions, avec différents partenaires. On établit toute une fourchette de sanctions selon la nature de la cause. Et on y établit le principe selon lequel on détermine et selon lequel le TAS déterminera quelles sont les sanctions appropriées qui s'imposent. Ce que le CRC fait, c'est qu'il évalue les faits et applique ensuite les règles, dont aura convenu le Comité exécutif relativement aux faits, pour ensuite émettre une recommandation sur la base de son jugement, quant à ce qui constituerait une conséquence adéquate dans le cas où le Comité exécutif convient qu'il y a eu non-conformité. Ce qui est proposé par le Comité exécutif est soit accepté par le signataire, soit contesté et soumis au TAS. Et c'est le TAS qui rend la décision. Je dois dire qu'aujourd'hui, il a été suggéré, comme c'était le cas hier, que le CRC agit non pas de façon impartiale et indépendante, mais de façon politique. Et je regrette cet état des choses. Je trouve cela décevant, et je rejette cette vision de ce que nous faisons, tout autant que le CRC. Tout ce que je peux vous dire, ce serait pour mentionner mes collègues au CRC, un groupe impressionnant. Un représentant des autorités publiques, du Mouvement sportif, le président du Comité des sportifs et deux experts indépendants en matière de conformité. Ils comprennent leurs responsabilités d'agir de façon indépendante, tout à fait impartiale et de façon apolitique. Ils s'acquittent de cette responsabilité, cette obligation, de façon très prudente et avec toute l'intégrité possible. Tant et aussi longtemps que vous et le Comité exécutif avez confiance en ce que nous le faisons, je vais continuer de présider le comité. Si vous jugez que ce n'est pas le cas, je vais tout simplement me retirer. C'est la procédure, Monsieur le Président. Je voulais tout simplement rappeler à tout un chacun cette situation, parce qu'il semble qu'il y ait eu certains malentendus. C'est le processus suivi dans le cadre du nouveau système. On va avoir un certain nombre de causes, et on va voir comment ce nouveau système et ces procédures vont s'appliquer dans ces nouvelles affaires. En matière de commentaires liminaires, voilà, c'était ce que je voulais vous dire.

LE PRÉSIDENT : Merci, Jonathan. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions?

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. M. Taylor a mentionné quelque chose qui renvoyait aux commentaires que j'ai exprimés hier. Ce matin, j'ai eu un bref commentaire émis par rapport au CRC. Je dirais une chose quant à ma position exprimée ce matin. De façon objective, il y a un risque pour le CRC de prendre des décisions politiques ou d'adopter des positions politiques. J'aimerais le répéter et je réitère le commentaire que j'ai fait ce matin. Merci.

LE PRÉSIDENT : Patrick.

M. BAUMANN : J'aimerais remercier Jonathan pour ses explications. Je pense qu'il s'agit effectivement d'une nouvelle phase, d'une nouvelle étape. Et comme c'est le cas pour toutes nouvelles étapes, on apprend. Il est donc tout à fait justifié qu'on discute et qu'on voie ce qui va découler de cette nouvelle phase. Des choses auxquelles on n'aura pas réfléchi de façon approfondie, parce qu'on a essayé aussi rapidement que possible de mettre en œuvre ce standard. On a reçu l'appel de tout un chacun de le faire aussi rapidement que possible. En tout cas, c'est comme ça que ça a été perçu. Le premier commentaire est celui que j'ai mentionné ce matin et que je réitère. Il ne s'agit pas de

remettre en question le CRC ou la révision de la conformité, le mordant qu'on a essayé de donner au standard international et à tout le système. Il est juste que nous coordonnions les actions des différents signataires en cas d'infraction, de violation, et de non-conformité. Là où nous pensons qu'il pourrait y avoir de la place pour de l'amélioration, selon nous, c'est que ce devrait être le rôle du CRC ou peut-être du Comité exécutif d'évaluer plus en détail les ramifications d'une telle proposition, les répercussions de cette proposition. Il est trop facile de dire : « Quiconque est affecté peut aller se présenter devant le tribunal arbitral du sport. » Si nous le savions d'entrée de jeu, on pourrait avoir un débat approfondi sur ces répercussions avant qu'une décision ne soit prise d'aller plus loin et d'affirmer une non-conformité. Il ne s'agit pas de remettre en question le système. Il s'agit de s'assurer que la procédure soit équitable et facile à mettre en œuvre, et que le tout se fasse de façon indépendante, impartiale et apolitique. Il y a certainement des bonifications, des améliorations que vous aimeriez sans doute nous suggérer dans les mois à venir. Mais quand on verra les nouvelles causes apparaître, on verra comment vous allez en traiter. M. Taylor a dit qu'ils procèdent à des jugements. Alors, lorsqu'on parle de jugements, il y a appréciation. Et à ce moment-là, le Comité exécutif a le droit de contester ces décisions et ces jugements, s'il pense que ces jugements vont trop loin ou qu'ils ne vont pas assez loin. C'est une chose qui nous tient à cœur, parce que les ramifications dans une affaire ou dans l'autre n'affectent pas seulement le signataire en question, mais un grand nombre d'autres signataires, le monde sportif ou tout un pays. Par conséquent, la chose ne doit pas être prise à la légère.

LE PRÉSIDENT : Merci, Patrick. Dick.

M. POUND : Merci pour cette explication, Jon, et merci pour ces questions. Mais en écoutant ce que fait le CRC, et j'ai écouté également les préoccupations qui ont été exprimées, il m'apparaît que tout ça se résume finalement au Comité exécutif qui doit s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à une recommandation émanant du CRC. Il ne s'agit pas de savoir si le comité a fait son travail comme il faut, ou de façon indépendante. Il semblerait que oui, ils font leur travail de façon indépendante. Mais à savoir : est-ce que le Comité exécutif est prêt à accepter la recommandation ou la constatation initiale, assortie de la recommandation? Et on pourrait demander des détails ou des justificatifs, mais je ne pense pas que l'on devrait remettre en question le processus. Deuxième question : qu'est-ce qu'une décision politique? Dans le contexte où c'est évoqué ici, devant le Conseil de fondation. C'est un exercice de jugement par un comité indépendant établi pour cette fin, par tout le monde ici présent. Et ce comité a fait son travail, très bien, vous pourriez ne pas être d'accord si vous siégez à l'exécutif. Vous pourriez ne pas être en accord avec la recommandation ou la conclusion, c'est très bien. Mais ce n'est pas une raison pour attaquer la méthode de travail ou la façon de travailler du comité de révision de la conformité. J'espère qu'on va pouvoir passer au-dessus de cet obstacle, parce que cette discussion n'ajoute aucune valeur à la discussion et ne jette aucun nouvel éclairage. Tout ce que ça crée, c'est de la tension.

LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres intervenants autour de la table? Un commentaire?

M. BAUMANN : Je pense que, comme je l'ai dit un peu plus tôt, nous en sommes à la première phase d'application de ce nouveau système. Et le CRC a un rôle dont il doit s'acquitter, selon nous. Je serais ravi de vous donner plus de détails sur le fait qu'il y a des défaillances dans le processus. Mais ça ne remet aucunement en cause le fait que le CRC soit là, que le CRC doive être là, qu'il a un rôle à jouer et que le Comité exécutif a un rôle à jouer. Certaines choses pourraient être corrigées pour que le Comité exécutif ait le choix de la décision à prendre, plutôt que de se voir donner une orientation claire et seulement une, dans un cas donné. Ça, ce n'est qu'un exemple, il y en a d'autres. Et je serais ravi de vous les donner, mais on pourrait en discuter en aparté avec Dick.

LE PRÉSIDENT : Merci, Patrick. Francesco

M. RICCI BITTI : J'appuie entièrement ce que M. Baumann a dit. Personne ne remet en cause le processus. Parfois, on se dit : « Est-ce qu'on veut être rigoureux ou pas? » Mais une recommandation au Comité exécutif ne suffit pas. Il faut avoir des options, des explications, et un rapport. Je pense qu'il faut que ce soit exploré à l'avenir pour que le système soit plus efficace. Parce que pour moi, impliqué comme je le suis, dire oui ou non ne suffit pas. Parce que je sais quelles sont les répercussions, elles sont énormes, incroyables. Ils vous lient les mains à un nombre incroyable de partenaires constitutifs qui n'ont rien à voir ici. Souvent, il y a un problème et ce n'est souvent pas un problème associé au dopage.

LE PRÉSIDENT : Jonathan. En réponse aux commentaires de Ugur, je pense que vous comprenez que le commentaire a été fait, et vous en avez traité. Et je renvoie ici à l'élément « politique ».

M. TAYLOR : Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec M. Baumann : il s'agit de nouvelles règles, c'est un document évolutif, vivant. Il y a déjà eu des discussions et un accord sur le fait qu'après une pleine année, on devrait revoir le fonctionnement de ces règles pour nous assurer que ces règles fonctionnent comme elles le devraient. Si quelqu'un veut resoumettre cette question, je n'ai aucun problème. Mais Dick a raison. Le CRC soumet une recommandation et explique sa recommandation, son justificatif et ses raisons. Et il incombera au Comité exécutif de s'acquitter également de sa responsabilité pour déterminer s'il est d'accord ou pas avec ladite recommandation, pour ensuite rendre sa décision. Cette décision sera rendue publique et pourra être vue par tout le monde. Nous avons un mécanisme qui inclut le fait que le Comité exécutif ne soit pas d'accord avec une recommandation ou aimerait que l'on revoie cette recommandation en la renvoyant au CRC. Le CRC se repenche là-dessus pour ensuite émettre soit la même recommandation, soit une autre recommandation. Mais il est juste de dire qu'il y a un jugement qui est posé par le CRC à titre de recommandation. Et il incombe au Comité exécutif d'exercer son jugement et de décider s'il emboîte le pas à cette recommandation ou pas. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci. Encore une fois, un débat de haute teneur et de haute qualité. Nous avons identifié une situation qui est survenue. Je vous suis reconnaissant, Jonathan, pour la façon dont vous avez réagi, et Patrick, pour la façon dont vous avez abordé les choses. Ce sera réglé, et nous allons pouvoir passer au point suivant.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président
du Comité de révision de la conformité.

10.1.1 Russie

LE PRÉSIDENT : Point 10.1.1, maintenant. La Russie. Rob.

M. KOEHLER : Merci, Monsieur le Président. Nous avons pensé bon de vous faire une mise au point sur le statut de la Russie et de la situation actuelle de RUSADA. Le 18 novembre 2015, comme je vous le rappelle, RUSADA a été déclaré non conforme. Depuis cette date, vous vous souviendrez que nous avons engagé UK Anti-Doping pour combler les lacunes pendant la période de non-conformité de RUSADA, pour veiller à effectuer des contrôles en Russie pendant la période de suspension. Nous avons continué de collaborer avec l'agence russe antidopage, avec le ministère des Sports, avec le Comité olympique national et avec la Commission Smirnov pour transformer RUSADA en organisation antidopage crédible et jouissant d'une bonne réputation. Pour cela, nous avons demandé à l'UKAD d'aider à renforcer RUSADA, et nous avons embauché deux experts internationaux qui sont payés par RUSADA ou directement par l'AMA, et qui relèvent directement de l'AMA. Il y a un expert international qui travaille à temps plein. Et nous

avons voulu veiller à ce que la gouvernance de RUSADA fonctionne selon nos désirs. Nous avons embauché un expert du Conseil de l'Europe pour assister à chacune des rencontres du comité de surveillance de RUSADA, et cela est toujours le cas. Depuis mai 2017, lorsque le présent conseil a décidé de permettre à RUSADA d'effectuer des contrôles, le processus a commencé en juillet 2017. Depuis cette époque, RUSADA a formé des agents de contrôle du dopage. Elle a utilisé ses propres agents et fonctionnaires, et a engagé IDTM et PWC pour effectuer des contrôles parmi les sportifs russes. Nous avons collaboré de près avec eux pour veiller à ce que l'accès aux « villes fermées » leur soit donné. Il y a maintenant un protocole qui permet aux agents du contrôle de dopage d'y avoir accès. Nous continuons de suivre de près cette situation et d'informer le comité de révision de la conformité en cas de problèmes. Nous encourageons également une augmentation de la transparence par rapport à RUSADA. Pour répondre à une demande du Comité des sportifs, il a été demandé que RUSADA affiche toutes les statistiques, y compris les noms des sportifs, qui ont fait l'objet de contrôles sur leur site web. La dernière mise à jour a été affichée jeudi de la semaine dernière. Chaque échantillon prélevé en Russie est maintenant expédié à l'extérieur du pays, à l'exception du sang, parce qu'il y a un laboratoire de sang approuvé qui s'occupe uniquement du passeport biologique de l'athlète. Mais tous les autres échantillons sont expédiés à l'extérieur, vers un laboratoire accrédité par l'AMA. Les statistiques vont comme suit.

En date du 13 avril 2018, RUSADA a effectué 2691 contrôles, dont 1 060 ont été faits en compétition et 1 631 hors compétition. Depuis la déclaration de non-conformité de RUSADA en 2017, 35 violations des règles antidopage ont été rapportées, dont 26 ont été des résultats analytiques, et le reste, je vous permets de le lire à l'écran. Mais ils ont pour la plupart mené à des VRAD. Pour ce qui est de la gestion des résultats, RUSADA a un comité indépendant chargé d'examiner tous ces cas. L'AMA garde son pouvoir de surveillance sur toutes les décisions. Les experts internationaux y participent, et l'UKAD y participe également. Et l'AMA a le droit d'interjeter appel contre toute décision rendue par ce comité.

Les enquêtes. Nous travaillons avec RUSADA pour rehausser leur programme d'enquêtes. RUSADA fait un bon travail au niveau des enquêtes. D'ailleurs, il y a un cas dont vous aurez certainement entendu parler, qui a été effectué par l'équipe d'enquêtes de l'AMA dirigée par RUSADA. Il s'agissait de Victor Chegin, l'entraîneur de la Marche olympique, et le fait qu'il travaillait toujours comme entraîneur auprès de sportifs en Russie. RUSADA avait fait des vidéos et des photos de lui dans les gradins et en train de travailler comme entraîneur. Ils ont également déjà mis en application des règles anti-association avec ces athlètes, et s'ils ne s'y conformaient pas, ils seraient considérés comme non conformes. Le groupe a également communiqué ceci à l'IWF, qui a agi en conséquence en interdisant à ses athlètes de façon temporaire de participer aux compétitions.

Nous continuons d'assurer la surveillance de RUSADA, ce qui est très important. Un audit s'est tenu du 27 au 29 septembre 2017, et une série d'actions correctives ont été adoptées. Depuis cette époque, RUSADA a pu exécuter toutes ses actions correctives, qui ont toutes été menées à bien. Après une discussion avec le CRC, et puisque les ententes avec les experts internationaux arrivaient à échéance en avril 2018, le CRC a recommandé que l'entente soit prolongée d'un an, qu'elle soit reconduite. Nous avons donc communiqué officiellement avec RUSADA pour indiquer que les experts internationaux devaient prolonger leur entente d'un an. Le conseil de supervision en a convenu en avril. Une entente a donc été signée entre RUSADA et l'AMA et l'UKAD sur le plan des experts internationaux, et ces experts resteront en fonction jusqu'en avril 2018. Dans la feuille de route, l'AMA prévoit un audit. C'est prévu, ce n'est pas encore planifié, mais cela fait partie des mesures que nous pouvons prendre pour assurer notre surveillance. Et nous continuons de suivre de près l'indépendance de RUSADA. Nous veillons à ce que la commission de surveillance maintienne son indépendance, et que rien ne permette uniquement à la Russie ou à RUSADA de prendre des décisions de façon autonome.

Il y a eu des problèmes et des défis. Il y a effectivement eu beaucoup de progrès, mais ça n'a pas été sans heurts. D'abord, l'AMA a consacré énormément de ressources à ce projet, des ressources financières et des ressources humaines, pour permettre à RUSADA de se développer. Nous avons également déclaré clairement aux autorités russes que nous avons besoin d'un engagement de leur part, de manière à ce que les informateurs et les lanceurs d'alertes soient protégés et qu'ils ne connaissent pas d'ennuis à cause des gestes qu'ils ont posés. Pour ce qui est du rapport McLaren, nous avons été constamment contestés dans les médias. Il faut que cela cesse. La décision du TAS concernant le cas russe avant Pyeongchang a été très confuse. Cela a permis aux autorités russes de contester le rapport, comme je viens de le signaler.

En résumé, je pense que nous pouvons affirmer que RUSADA a fait beaucoup de progrès. Mais RUSADA n'est qu'un élément de l'échiquier. Et pour avoir une organisation antidopage robuste, il faut que tous les participants en Russie s'engagent à appuyer le sport propre et tout le travail effectué par la Russie et par RUSADA. Nous nous sommes engagés à continuer de travailler avec eux et de progresser avec eux, avec RUSADA et avec les autorités russes, de manière à créer un programme véritablement rigoureux et robuste. Nous allons communiquer toute l'information que nous avons avec l'IAF et le CIP, et nous allons continuer de vous mettre à jour sur les progrès réalisés. Merci.

LE PRÉSIDENT : Jonathan, est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez ajouter du côté du CRC?

M. TAYLOR : Merci. Le CRC s'est réuni la semaine dernière pour examiner ce sujet. À ce moment-là, pour ce qui est des événements depuis que nous avons soumis notre rapport en novembre à Séoul, je peux vous dire que le protocole des « villes fermées » semble fonctionner selon les rapports de l'AMA. Alors que cela venait tout juste d'être mis sur pied en novembre, il y avait des exceptions au bon fonctionnement. Entre temps, ceci a été corrigé. Il n'y a pas eu de progrès en date de la semaine dernière, pour ce qui est de la reconnaissance du rapport McLaren ou de l'accès au laboratoire en matière d'échantillons ou de données recueillies de 2012 à 2015. Avant-hier, Monsieur le Président, vous avez reçu une lettre du ministre des Sports de la Russie — et la lettre avait d'autres signataires — portant sur le rapport McLaren. Comme vous l'avez entendu dans le rapport du directeur général, ceci a été renvoyé au CRC, qui doit donner son opinion pour dire si cela répond à la première condition en suspens. Je pense que le CRC se réunira le 14 juin, discutera de cette question et reviendra avec ses remarques. Autre aspect ou autre condition, à savoir l'accès au laboratoire, l'accès aux échantillons et aux données portant sur l'analyse de ces échantillons. Là, la discussion a porté sur la question de savoir si c'était une condition appropriée, une condition politique, une condition qui ne peut pas être respectée, qui ne sera pas respectée. Bref, je formulerai ces remarques au CRC. Le CRC pourra s'exprimer là-dessus lorsqu'il présentera son avis sur la lettre et sur le rapport McLaren au Comité exécutif. Merci.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à nos deux intervenants? Andrew.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Un petit éclaircissement. Une fois que la question sera examinée par le Comité de révision du code, ça reviendra au Comité exécutif. À quel moment est-ce que ce sera fait?

LE PRÉSIDENT : Ce sera fait en dehors des sessions habituelles. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui désire intervenir? Oui, Kirsty.

MME. COVENTRY : Merci, Monsieur le Président. Merci, Rob, de cette mise à jour. Une observation, assez rapidement, venant de moi comme athlète. Lorsque l'on parle de problèmes de finance, est-ce que l'on peut peut-être revoir le libellé? Car nous devons faire tout ce que nous pouvons pour regagner la confiance des athlètes. Oui, ça a peut-être coûté beaucoup d'argent, mais ça ne devrait pas être un obstacle particulier. Merci.

MME. SCOTT : Lorsque l'on parlait des défis, vous avez dit qu'il fallait un engagement de la part de la Russie concernant la protection des lanceurs d'alertes. Où est-ce qu'on en est sur ce point? Puisque les lanceurs d'alertes de Russie sont toujours dans la même situation.

LE PRÉSIDENT : Oui, quelqu'un d'autre? Vous voulez répondre à ces interventions?

M. TAYLOR : Le premier point. Le CRC se rencontre le 14. Il présentera son rapport dans les plus brefs délais quelques jours après la réunion, c'est à espérer. Il vous appartient à vous, Monsieur le Président, de déterminer si ce devra être examiné lors de la réunion de septembre ou si vous voulez que ce soit traité auparavant. Nous aurons besoin de quelques jours après la réunion du 14 pour présenter notre rapport.

LE PRÉSIDENT : Je préciserai qu'effectivement, ça a coûté beaucoup d'argent, mais ce n'est pas considéré comme un obstacle.

Merci pour tout cela, j'aimerais dire quelque chose brièvement. Nous vivons une période où les choses changent...

Oh, Beckie, vous deviez répondre à Beckie également, Rob.

M. KOEHLER : Pour répondre à votre question, Beckie, je dirais que chaque fois qu'il y a eu des attaques dans les médias, ou qu'on a parlé d'attaques contre les informateurs ou les lanceurs d'alertes, nous avons envoyé une lettre à la Russie pour dire notre désaccord et les inviter à mettre fin à ce comportement immédiatement. Ils n'ont pas répondu, mais nous leur avons fait savoir que cela ne peut continuer et se reproduire.

LE PRÉSIDENT : Comme je l'ai dit, nous vivons dans un temps où les choses changent. Pendant que nous sommes ici, les choses sont en train de changer en Russie. Il y a eu des changements au niveau des ministres titulaires. Je suis en contact régulier avec RUSADA, et avec les gens en Russie particulièrement, avec la commission d'enquête. Si nous pouvons maintenir des contacts adéquats et travailler avec eux, ça devrait nous aider à régler la question d'accès. Maintenant, pour ce qui est de la lettre, pourquoi a-t-elle été envoyée au CRC? C'est moi qui signe ces lettres en votre nom. Je pensais que c'était quelque chose qui devait être porté à votre attention. Vous savez, il y a eu énormément de changements en 18 mois, je ne pouvais pas demander aux représentants du comité de révision du code de répondre directement. Je l'ai fait. Mais bien sûr, s'il n'y a pas de progrès, cela sera porté à l'attention du Comité exécutif. Espérons qu'il y aura des progrès, car il faut vraiment aller de l'avant. Il faut que ça bouge, essentiellement dans l'intérêt de ces athlètes en Russie. Si l'on ne peut avancer, si RUSADA ne veut pas se conformer, chaque fois qu'un athlète russe remportera quelque chose, on doutera du bien-fondé dans la presse. Ce que nous voulons, c'est aider à reconstruire l'agence antidopage de Russie. Merci.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la Russie.

- **10.2 Mise à jour sur la surveillance de la conformité**

M. DONZÉ : Avant de discuter de cas d'espèce portant sur la conformité, nous et la direction de l'AMA pensions qu'il était important de vous offrir une mise à jour sur le programme de suivi de la conformité au code mondial antidopage. Les membres se souviendront que la surveillance de la conformité date d'avant 2017, mais qu'en 2016 et 2017, ce programme a été fortement renforcé, rehaussé, et que l'on y a ajouté une

attention particulière à la conformité des signataires, plutôt que de mettre l'accent uniquement sur les règles. Les deux outils principaux qui sont utilisés dans le cadre de ce programme de surveillance de la conformité sont le questionnaire sur la conformité au code; c'est-à-dire le sondage d'autoévaluation, que les fédérations internationales et les agences nationales d'antidopage ont reçu au début de 2017. Et à cela s'ajoute plus particulièrement un programme de vérification du programme de vérification, où une équipe d'experts de la conformité, composée d'experts de l'AMA et d'experts externes, rendent visite aux signataires pour effectuer un audit de conformité qui mène à une série de recommandations offertes aux signataires en question. J'ajoute que l'AMA peut recueillir beaucoup de données et d'informations, et reçoit énormément de données par l'entremise des outils existants, y compris ADAMS et la plateforme d'enquête sur laquelle nous recevons toutes sortes d'informations au sujet des signataires. C'est également très utile pour le programme de surveillance de la conformité au code.

J'aimerais rappeler aux membres du Conseil de fondation que ce programme de surveillance de la conformité vise à rehausser l'action de la lutte antidopage à l'échelle mondiale. Évidemment, il existe maintenant un standard international de conformité au code par les signataires, qui permet à l'AMA et au CRC de recommander une série de conséquences pour les situations de signataires qui n'atteignent pas la conformité. Mais en amont, le processus vise à veiller à ce qu'ensemble, l'AMA et le signataire en question puissent travailler ensemble pour permettre au signataire d'atteindre un niveau de conformité qui est suffisant pour ne pas enclencher une procédure de non-conformité. Une procédure qui, comme je le démontrerai par la suite, exige passablement de temps et passe par une série d'étapes.

L'un des éléments de ce programme de surveillance de la conformité par le questionnaire et les audits de conformité est la notion des mesures correctives. Après examen du questionnaire sur la conformité au code, et à l'issue des audits effectués par les équipes d'experts, l'AMA envoie ses actions correctives aux participants, et ce, par ordre de gravité décroissante. Elle demande ensuite la mise en application de ces mesures correctives. Je regrette si jamais vous ne voyez pas tous les détails affichés à l'écran. Mais ce graphique est important, parce qu'il vous montre le processus dans son ensemble, qui a d'ailleurs une certification ISO. C'est le processus que le signataire suit du début à la fin. Et comme je l'ai dit, ce n'est pas ce que nous recherchons. Mais ultimement, si le signataire est dans une situation où l'affaire doit être soumise au CRC et potentiellement ensuite au Comité exécutif pour décision, voilà le cheminement que je viens de vous montrer à l'écran.

Pour ce qui est de ce programme de surveillance de la conformité, je vous ai dit tantôt que le questionnaire de conformité a été lancé en 2017. Vous remarquerez ici que nous avons choisi une démarche échelonnée, selon laquelle divers signataires, dont les fédérations olympiques internationales, les organisations nationales antidopage et les pays sportifs importants reçoivent leur examen du questionnaire avant les autres. Avec cette étape échelonnée, nous pouvons permettre à l'équipe de Montréal, et c'est vraiment un travail d'équipe, de parcourir les différents questionnaires et ensuite de collaborer avec les signataires, afin de mettre en pratique les actions correctives nécessaires.

Ici, vous voyez un aperçu d'où nous en sommes par rapport aux actions correctives qui ont été envoyées, les actions correctives qui ont été mises en pratique par les signataires. Il ne faut pas voir ces chiffres en termes absolus, parce qu'il s'agit d'un processus dynamique. Si, par exemple, seulement 16 fédérations internationales et 18 ONAD sont pleinement conformes, c'est légèrement trompeur, parce qu'il s'agit d'un travail dynamique avec une série d'échéanciers différents. C'est évolutif. Vous avez vu le processus. Tous les jours de nouvelles fédérations internationales et de nouvelles ONAD se joignent à la liste des signataires qui ont mis en pratique toutes les actions correctives.

Pour ce qui est maintenant des audits. Depuis le début de 2017, ou plutôt depuis la fin de 2016, car l'audit pilote sur l'ONAD du Kenya s'est déroulé à la fin de 2016. Donc,

depuis lors, il y a eu 16 vérifications de ce genre qui ont été effectuées par l'AMA concernant des questions de conformité. Les signataires qui passent par un audit sont sélectionnés par le groupe de travail sur la conformité de l'AMA, appuyé par le CRC, et ce, à partir d'une série de critères qui font partie du standard international sur la conformité. Cela comporte les renseignements obtenus dans le cadre du questionnaire sur la conformité au code, ainsi que le fait que le pays reçoive une manifestation sportive majeure, ou le fait que le sport est particulièrement médiatisé en matière de dopage potentiel ou de risque, etc. Ces 16 organisations antidopage ont donc reçu la visite d'une équipe d'experts, et un grand nombre de ces organisations travaillent avec nos équipes à Montréal pour mettre en pratique les actions correctives. Vous remarquerez qu'il y a plus d'organisations nationales antidopage que de fédérations internationales, et cela s'explique facilement. En effet, les fédérations internationales sont responsables de mener des programmes antidopage dans leur sport. Les ONAD sont plus nombreuses que les fédérations internationales, et les ONAD consacrent tout leur temps et tous leurs efforts à la lutte contre le dopage. C'est la raison pour laquelle ce processus met si fortement l'accent sur les ONAD. Vous remarquerez que nous avons prévu une série d'audits au cours des trois prochains mois. Et il y en aura encore davantage d'ici la fin de l'année. Nous espérons effectuer 20 audits en tout. Ici, vous avez une bonne idée de la portée, de l'ampleur du travail effectué. En date d'aujourd'hui, plus de 4 000 actions correctives découlant du questionnaire sur la conformité au code et des audits ont été fournies par l'AMA aux signataires. Ces actions peuvent être d'ordre mineur ou beaucoup plus importantes. Mais vous avez ici une idée de l'ampleur du travail effectué, non seulement par l'AMA, mais également par les participants, parce que nous voyons ceci comme un exercice de collaboration. Et les partenaires ont eu une attitude très positive vis-à-vis du processus dans l'ensemble. En date d'aujourd'hui, plus de 1 200 actions correctives ont été mises en place par les participants. Ce qui est important, parce que pour nous, chacune des actions exécutées contribue à mieux protéger l'intégrité des sports et les sportifs eux-mêmes à l'échelle mondiale.

Un autre élément intéressant qui a émergé de cet exercice est le suivant. Les organisations antidopage nous ont fait beaucoup de rétroaction. Nous nous attendions à passablement de résistances de leur part, mais au contraire, nous avons entendu des commentaires très positifs de la part des fédérations internationales et des ONAD qui ont accueilli le processus. Parce que ce processus leur a permis de faire une certaine introspection et leur a facilité ce travail, en tant qu'organisation et que simple être humain. De temps en temps, nous devrions passer par des exercices d'introspection, réexaminer ce que nous faisons. Ils ont saisi cette occasion pour renforcer leur programme antidopage. Je vous donne un exemple particulièrement intéressant. Un certain nombre d'ONAD en particulier se sont servies de cet exercice pour exiger un changement au niveau de la législation ou pour relever quelques défis sur le plan politique, ou des défis dans le cadre de leur programme de juridiction nationale. L'exemple le plus frappant est celui de l'Argentine. En l'espace de quelques mois à peine, l'Argentine a pu adopter une loi renforçant les pouvoirs et les compétences de leur ONAD par rapport aux fédérations internationales. Cela a donc permis une plus forte collaboration en faveur de la protection du sport dans leur pays.

Nous voyons ici à l'écran des domaines de forte conformité. Et sur la prochaine diapositive, je vous montrerai les domaines particuliers de non-conformité. Ici, vous voyez certains des domaines dans lesquels l'examen du questionnaire a révélé une assez forte conformité de la part des signataires. Je ne passerai pas en revue tous les détails, mais nous avons pensé qu'il était intéressant de vous en montrer un aperçu. Nous nous servons de cette information que nous soumettons à nos programmes, de manière à ce que là où nous voyons des tendances se dégager, nous puissions créer des outils et trouver des moyens pour aider et appuyer nos participants. Ceci n'a peut-être rien d'étonnant pour vous, mais c'est un autre élément intéressant. Nous voyons dans les tendances se dégager la tendance suivante : à savoir que nos signataires ont eu des difficultés à composer avec tout ce qui concerne les renseignements et les enquêtes. C'est un nouveau domaine, évidemment. Ensuite le domaine de la rétention, de la sauvegarde

et de la réanalyse des échantillons. Alors, nous en avons pris bonne note et nous allons créer des moyens pour mieux encadrer les participants dans ces domaines difficiles.

Il s'agit d'un exercice très ambitieux qui présente évidemment une série de problèmes. Je précise. Si nous voulons bien faire notre travail, presque invariablement, ceci mène à un nombre relativement élevé d'actions correctives. Je ne veux pas m'attarder sur les ressources financières dans ce contexte. Mais comme toute organisation, l'AMA a des ressources financières et humaines limitées. Bien que nous ayons renforcé nos équipes et ajouté quelques employés, il n'en demeure pas moins que nous n'avons qu'un certain nombre d'experts capables de faire ce travail et cette surveillance. Pour ce qui est de l'avenir, un des gros défis lorsque nous aurons terminé tout cet exercice du questionnaire, de la révision, du suivi, de la mise en pratique des rapports sur la conformité, sera la façon de veiller au maintien de la conformité par les signataires avant la distribution du prochain questionnaire, à une date qui doit encore être déterminée. L'une des priorités que nous nous sommes fixées dans le cadre de ce programme est de rechercher d'autres synergies potentielles avec d'autres programmes de suivi de la conformité. Nous avons un bon partenariat avec le Conseil de l'Europe, notamment dans le domaine de la conformité, où nous avons mené des visites conjointes, l'AMA et le Conseil de l'Europe, ou ces visites sont en cours, dans des pays pour des audits. Et nous rendons visite au Conseil de l'Europe pour voir comment il surveille la mise en pratique de sa propre convention. Nous envisageons également ce type de collaboration avec l'UNESCO, puisque l'UNESCO surveille la conformité avec sa propre convention antidopage. Nous espérons pouvoir faire avancer cette collaboration avec l'UNESCO au cours des prochains mois.

En conclusion, je termine cette mise à jour succincte. Nous sommes d'avis que cet exercice est très positif. Oui, il est exigeant. Mais selon nous, c'est un exercice qui porte fruit, et nous le constatons quotidiennement. Nous constatons donc des améliorations dans le milieu mondial de l'antidopage. Bien sûr, cela ne se fait pas du jour au lendemain. Nous devons progresser une étape à la fois. J'ai évoqué le fait qu'il y avait plus de 4 000 actions correctives à mettre en pratique, et ça ne se fait pas en un ou deux jours, ni même en une ou deux semaines. Nous devons donc continuer de travailler ensemble pour rester sur notre lancée et continuer de faire la différence à l'échelle collective, et pour renforcer la lutte antidopage à l'échelle mondiale. Pour l'instant, les progrès réalisés sont très encourageants. Ceci termine ma présentation, Monsieur le Président, et je serai très content de répondre à des questions. Et Tim Ricketts, dans le département des standards et de l'organisation, a joué un rôle assez actif, très actif même. Nous sommes disposés à répondre à vos questions. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions quant à ce programme de surveillance? Patrick.

M. BAUMANN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais féliciter Frédéric du travail qui a été effectué, c'est impressionnant. J'ai eu l'occasion d'examiner le rapport sur la conformité de ma propre fédération, et c'est un travail vraiment impressionnant. Évidemment, tout le monde doit travailler d'arrache-pied pour répondre aux actions correctives. Ça a été fait au sein de ma fédération, et je suis sûr que les autres signataires font de même. C'est très impressionnant. Je sais à quel point il est difficile de faire ce genre de travail. Je voulais souligner un point. Vous l'avez mentionné vous-même, c'est le volet audit, vérification. Vous avez mentionné une série de pays, et vous avez mentionné quatre disciplines sportives. Vous avez indiqué qu'il existe des critères de sélection de ces pays ou de ces sports. Et voici un autre exemple d'un dossier sur lequel il serait bon qu'on nous fasse rapport, ou peut-être que nous ne lisons pas le bon texte, je m'excuse si c'est le cas. Quels sont les critères de participation à un audit? Pour les sports, vous avez dit qu'il s'agit de sports qui présentent un important risque de dopage. Alors, est-ce que le handball et le football qui sont mentionnés sont déjà quasiment accusés d'être des sports à risque? Je pense que nous devons être prudents dans l'établissement de ces priorités. Je suis sûr que vous avez des raisons d'effectuer des

audits. Mais s'il s'agit de sports à risque élevé, et si vous mentionnez simplement quatre noms, quatre disciplines ou huit pays, je ne me rappelle plus exactement le chiffre, je crois que c'est un peu délicat de présenter la chose sous cet angle-là.

LE PRÉSIDENT : Merci Patrick. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait intervenir? Fred.

M. DONZÉ : Une question assez directe. Merci, Patrick, le point est tout à fait valable. Je regarde ici vers ma droite, et avec votre permission, je vais demander à Tim de répondre à la question sur les critères. Mais il y a une chose que je voudrais préciser. Et je reconnais absolument ce que vous avez soulevé, Patrick. Nous percevons la chose de façon très différente. Pour nous, il s'agit également d'une façon pour un pays ou pour un sport de manifester ce qu'ils font dans le pays ou le sport en question. Nous ne voulons absolument pas faire de discrimination, je comprends parfaitement votre remarque, et j'en reconnais le bien-fondé. Mais Tim pourra vous expliquer les critères précis et pourquoi les sports en question ont été choisis. Dans la mesure du possible, nous imposons des critères rigoureux et objectifs. L'idée n'étant absolument pas de discriminer un sport ou une ONAD en particulier. Tim pourra vous fournir davantage de détails.

M. RICKETTS : Merci Fred. Dans le cadre du standard international pour la conformité, il y a des critères, notamment à l'article 8, quant aux signataires qui peuvent être sélectionnés pour subir un audit. Nous les parcourons en détail, et l'un des critères est celui que Fred a évoqué. Et à cela s'ajoutent les résultats du questionnaire sur la conformité au code, ainsi que la performance du signataire. Dans le cadre de ce questionnaire, il s'agit évidemment d'une autoévaluation, ce qui présente certaines contraintes. D'autres facteurs entrent en jeu, notamment la participation passée de l'AMA à des programmes de qualité, et la performance de la fédération en question ou de l'ONAD en question, et sa réaction à ce type de partenariat; est-ce que les organisations ont fait preuve de collaboration ou non? Je vous renvoie à l'article 8 qui présente tous les critères de sélection. Merci.

M. BAUMANN : Donc il ne s'agissait pas d'annoncer que le judo, le football, etc. étaient plus à risque. C'était la réponse que je cherchais.

LE PRÉSIDENT : Bon, je n'ai pas vérifié les statistiques, mais je suppose qu'en basketball, vous êtes conformes? Excellent, bonne nouvelle.

Très bien, merci Fred. C'est un gigantesque travail que votre groupe a effectué. Je suis sûr que vous aurez pris note de la question soulevée par le ministre Muyters quant aux priorités pour ce qui est du modeste montant de financement supplémentaire. Je pense que le suivi du code se trouvait sur la liste, mais je vous renvoie à M. Ricci Bitti pour en discuter. Merci pour tout cela.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la surveillance de la conformité.

- **10.3 Changement de statut de conformité au Code: Koweït**

LE PRÉSIDENT : Jon, le point 10.3 : le Koweït. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose à ce rapport sur le Koweït?

M. TAYLOR : Très brièvement, Olivier nous l'a dit ce matin, nous avons la recommandation du CRC, celle de réintégrer le Koweït. Le Comité exécutif a accepté cette proposition. Les commentaires ont été faits ce matin, alors soyons précis. La raison pour laquelle nous avons demandé d'approuver, mais avec quelques hésitations, c'est parce qu'ils n'ont pas répondu à la demande qu'on avait faite de nous fournir un certain nombre de preuves que les mesures correctives avaient été apportées. Pour le moment, on nous

dit que les mesures ont été appliquées. Il y a une question plus vaste qui se pose : l'ingérence gouvernementale dans les affaires sportives au Koweït, pour ce qui est du code antidopage. On pourrait être préoccupé, s'il y avait effectivement une ingérence dans les activités de l'ONAD. Mais à ma connaissance, ça n'a pas été porté à l'attention du comité. Le groupe de travail se penche sur la question, et si quelque chose était signalé à l'attention du CRC, les mesures nécessaires seront prises et on pourra revenir sur la décision de réintégrer le Koweït.

DÉCISION

La proposition de changer l'état de la conformité au Code est acceptée.

- **10.4 Nouvelles recommandations de non-conformité**

M. TAYLOR : Pour information, il y a la question dont vous vous êtes occupé, celle du retrait de pays, tels que l'Inde et quelques autres pays. Dans les premiers documents, on devait recommander que le Comité exécutif, en vertu du nouveau régime, affirme que les ONAD du Mexique et d'Inde n'étaient pas en conformité, car elles n'avaient pas remédié aux problèmes de non-conformité. Or, toutes les mesures ont été prises d'après le groupe de travail et le CRC a décidé de retirer cette recommandation qui avait été prévue. Il n'y a donc pas de recommandations concernant ces deux pays, de recommandations de déclarations de non-conformité.

AIBA. La recommandation était de déclarer une non-conformité avec des conséquences. Mais comme on l'a dit, le Comité exécutif a demandé au CRC de considérer les différentes ramifications et conséquences de telles déclarations. Ils ont déclaré que cela devrait être proportionnel. Le 14 juin, le CRC a examiné la question de la proportionnalité, tel que prévu dans les normes. Cela voudra dire deux choses : que la sanction ne doit pas aller plus loin que nécessaire. Les observations doivent porter sur les points nécessaires pour pouvoir justifier les conclusions. C'est le Comité exécutif qui prendra les décisions. Le CRC va tout simplement établir un constat, formuler les recommandations. Et dans ce cas-là, ce sera quelques jours après sa réunion du 14 juin.

LE PRÉSIDENT : Oui, André. Vous avez la parole.

M. KRYUKOV : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais préciser quelque chose. Pour le Koweït, nous savons que le gouvernement a fait ce qu'il devait faire. Pour la suspension, on avait pris en considération qu'il n'y avait pas de loi adéquate. Le parlement n'avait pas encore adopté la loi voulue. Mais si j'ai bien compris, vous nous dites qu'ils ont dit qu'ils allaient soumettre une lettre permettant de voir que tout va bien maintenant. Voilà pourquoi vous recommandez de retirer le Koweït de la liste des retraits. Donc, ont-ils respecté leurs obligations, oui ou non? Parce que lorsqu'il y a une suspension, il y a des conditions.

LE PRÉSIDENT : Jonathan.

M. TAYLOR : Merci, Monsieur le Président. Je le répète, la raison pour laquelle ils avaient été déclarés en non-conformité, c'est qu'ils n'avaient pas donné les informations qui avaient été demandées par l'AMA pour prouver leur conformité. Ce qu'ils ont répondu, les détails concernant le système en vigueur actuel, un des problèmes a été que c'est l'ONAD qui est l'autorité suprême dans le monde. Ils ont donné cette assurance. Ils reconnaissent effectivement que l'autorité suprême en la matière est l'ONAD. Ils nous ont également parlé de cette nouvelle loi en étude au parlement, avec le calendrier pour l'adoption de cette loi. Tout cela a été pris en note, mais ça ne faisait pas partie des raisons pour lesquelles ils avaient été considérés comme étant en non-conformité. On a examiné le nouveau texte de loi, on a fait cette déclaration, mais on n'a pas déterminé

qu'il y avait non-conformité, parce que cette nouvelle loi n'avait pas été adoptée. Il s'agit de deux questions distinctes. Cette nouvelle loi ne faisait pas partie des conditions à la réintégration. La condition qu'ils devaient respecter était celle de donner des informations sur le fait que le système actuel est conforme. C'est ce qui a été fait. Ils ont donné le texte de cette nouvelle loi pour information, et le groupe de travail déterminera pour le reste s'ils doivent présenter au CRC et éventuellement au Comité exécutif d'autres sources de préoccupation s'il en est. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, André, et merci à Jonathan. Notons qu'hier, après un long débat, le Comité exécutif a pris deux décisions pour renvoyer le tout au CRC, ce qui a été fait.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Avant de terminer la question de conformité, nous avons eu l'honneur de vous avoir pour les Jeux du Commonwealth. Vous avez pu voir le programme à l'œuvre, nous avons vu le rapport des observateurs indépendants et les présentations faites par l'ONAD. Je le mentionne, parce que la question semble aller et se poursuivre. On nous a dit hier que les révélations concernant RUSADA et d'autres jettent un doute sur l'intégrité de l'ensemble des ONAD. Il y a un dénominateur commun qui est négatif. Pour le monde des ONAD, c'est négatif. Et les gouvernements qui investissent beaucoup dans le maintien d'organismes et d'institutions antidopage efficaces. J'espère donc que cette pratique qui divise et qui ne sert à rien cessera.

LE PRÉSIDENT : Je ne suis pas d'accord nécessairement avec votre point de vue. J'ai eu récemment l'occasion de parler avec le président de l'indépendance des observateurs. Je pourrais confirmer que l'agence antidopage d'Australie, ASADA, fait aussi bien qu'elle le peut dans les circonstances. Merci d'avoir attiré notre attention là-dessus.

M. BAUMANN : Je voudrais réagir assez rapidement à ce dernier commentaire. Comme organisations antidopage, les ONAD et les fédérations internationales ont un rôle très important à jouer pour toute la communauté des sportifs. Il n'y a pas de raisons de se laisser diviser. Ce que nous voulons, c'est d'être toujours autant en conformité que possible, de respecter le code de l'AMA, et de faire notre travail de lutte contre le dopage. Mais rappelons-nous également que nous sommes là pour être prestataires de services. Et dans le monde sportif, nous sommes très mal à l'aise lorsqu'une ONAD joue un rôle différent ou exprime une opinion politique concernant ce que devrait faire cette organisation. Ce n'est pas le rôle que devraient jouer les ONAD. Ce ne devrait pas être non plus le rôle des fédérations internationales. Nous devons tous être parfaits, bien équipés, pour lutter contre le dopage, nous ne voulons pas de discussions qui mènent à la division. Il n'en demeure pas moins que nous ne sommes pas tous au même niveau de qualité. Nous connaissons tous des difficultés et des problèmes, que cela vienne des ONAD ou du Mouvement sportif. Et nous sommes reconnaissants envers notre gouvernement pour l'appui qu'il nous apporte, mais il faut travailler encore plus dur pour devenir encore plus forts en tant qu'organisation antidopage. Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note des nouvelles recommandations de non-conformité.

- **10.5 Le Code mondial antidopage et les standards internationaux**

M. SIEVEKING : Je voudrais mentionner tout simplement que la première phase s'est bien déroulée, la première ébauche a été examinée par le Comité exécutif hier. C'est cette ébauche qui sera distribuée le 4 juin pour la deuxième phase. Pour la deuxième phase, la plupart des normes internationales, des standards internationaux, devraient également être distribués aux fins de consultation. Vous trouverez tous les détails dans le document. Nous avons reçu environ 65 soumissions, 700 commentaires, et 350 pages de

commentaires ont été reçus des différents partenaires exécutifs. Il y a eu plusieurs réunions avec les différents partenaires, et le nombre de réunions devrait augmenter au cours de la deuxième et de la troisième phase, pour être sûr d'accorder toute l'attention voulue aux parties constitutives, et à leurs commentaires et suggestions. C'était tout ce que je voulais dire, je passe la parole à Rich.

M. YOUNG : Je commencerai par dire que la raison pour laquelle le code a été un document juste, un document utile pour combattre le dopage, est liée aux commentaires extrêmement précieux que vous avez reçus de vous et de ce vous représentez depuis une décennie et demie. Nous lisons toutes les soumissions très attentivement. C'est ce qui nous permet d'avancer et de mieux comprendre. Alors, je vous adresserai une demande. Demandez à ceux que vous représentez de nous faire savoir ce qu'ils aiment dans le code, ce qu'ils n'aiment pas, s'ils ont de nouvelles idées, de nouvelles suggestions.

Dans les documents, vous trouverez les révisions qui ont été apportées et la révision du code. Dans la première ébauche, il y aura trois textes. La première chose à remarquer, la liste doit être au niveau des commentaires et des rétroactions que nous recevons. On aimerait avoir plus de réactions. Une fois qu'on a pris connaissance de cette première ébauche, il devrait y avoir d'autres rétroactions et commentaires. Vous avez l'ébauche. Vous avez un document de dix pages qui vous a été remis, qui présente les grandes lignes, les grands points de ce qui nous paraît être particulièrement important à considérer avec vous. Maintenant, j'aimerais rapidement voir avec vous les grandes lignes de ces points saillants.

Commençons par les questions d'ordre scientifique. Nos laboratoires font beaucoup mieux, ils sont beaucoup plus efficaces pour détecter des quantités minimales de ces substances interdites. Cela ne fait pas très longtemps, lorsque j'avais des cas où il y avait 4 ou 5 nanogrammes détectés d'une substance interdite, c'était considéré comme étant positif faible. Alors que maintenant, c'est 4 ou 5 picogrammes, c'est énorme comme différence. Bon, c'est bien et c'est mauvais à la fois. C'est bien, parce qu'on réussit beaucoup mieux à détecter la toute fin de la courbe d'excrétion après utilisation d'une substance interdite. Ce qu'il y a de négatif, c'est la possibilité de détecter un élément contaminant dans un produit, que ce soit de la viande ou un autre contaminant augmenté. Alors, ce que nous proposons, c'est de travailler avec le groupe scientifique pour essayer de trouver une solution à trois problèmes spécifiques. Le premier étant la contamination au clenbutérol dans la viande du Mexique et de la Chine, essentiellement. À notre sens, la meilleure solution serait qu'une enquête soit faite sur ces cas qui seraient considérés comme des résultats atypiques. Mais pour le moment, ça ne s'applique qu'aux substances endogènes. Alors, nous proposons d'apporter un changement sur ce point. Deuxièmement, il y a un certain nombre de substances décontaminantes que l'on voit apparaître dans l'urine des athlètes. Il incombe à l'athlète d'établir pourquoi ce résultat est positif. Souvent, ils ne peuvent pas le faire. Mais ayant connu cette situation, dans les cas particuliers, on pense qu'il s'agit d'une situation de contamination, et qu'il ne s'agit pas de cas de détection à la fin de la phase d'excrétion. Donc, il faudrait trouver un moyen pour faire le tri et distinguer ces substances que l'on sait être des contaminants par rapport à ces autres cas. Et il y a la présence en compétition d'une substance qui a pu être utilisée hors compétition. Une substance qui est permise hors compétition. Le problème, encore une fois, c'est que nous trouvons des quantités traces dans les échantillons de compétition de quelque chose que l'athlète pouvait utiliser et consommer avant la compétition. Et ce n'est pas quelque chose qui renforce les capacités de l'athlète.

Autre point, il faudrait également des normes plus rigoureuses pour des audiences plus justes. Si on prend l'article 8 du code, il stipule qu'il va y avoir cette audience par un organe indépendant pour arriver à la meilleure décision. Il y a des principes importants qui sont évoqués. Mais dans la vie pratique, ce code nous dit que toutes les parties constitutives ne suivent pas cette directive. Il y a des cas où une personne fait l'enquête et cette personne décide de déterminer qu'il y a violation des règles antidopage. Cette personne va ensuite intervenir au niveau de la prise de décision dans le cadre de

l'audience. Il faudrait donc adopter une description plus solide de ce que l'on considère comme essentiel pour avoir des audiences justes et impartiales. Oui, nous sommes tout à fait d'accord avec une telle suggestion, mais est-ce qu'on va inclure tout cela façon très détaillée dans le code? Il faut faire attention à ne pas faire un document trop lourd, trop complexe. Ou est-ce que l'on en fait un standard international? Les fournisseurs de services antidopage et les fonctions de lutte contre le dopage. Alors, on nous a souvent demandé si les organisations antidopage ont le droit de déléguer leurs responsabilités dans le cadre du code. Les modifications du code établissent très clairement que oui, on a le droit de déléguer. Mais si on le fait, on reste responsable. Il vous incombe donc de faire en sorte que vos prestataires de services se conforment aux exigences du code et aux normes internationales. Que ce soit dans le cadre d'un contrat ou autrement, vous serez responsable. Autre question : est-ce que l'AMA doit envisager des systèmes qui permettraient d'accréditer ses fournisseurs de services, qu'il s'agissent de ses autorités de contrôle indépendantes nationales ou autres? Voilà une décision que devra prendre l'AMA. Pour le moment, nous n'avons pas pris de décisions ni formulé de recommandations.

Changements concernant les sanctions. Un certain nombre d'organisations antidopage ont fait état de ce genre de scénario. On a un athlète dont les résultats sont positifs pour les stéroïdes, et pour lequel il va y avoir une interdiction de 4 ans. Il va ensuite présenter des documents frauduleux, des témoignages frauduleux de témoins extérieurs, qui n'ont rien à perdre. De toute façon, la pire conséquence était les quatre années de suspension. Il n'y a donc pas de pénalités. On a donc réintroduit dans le code l'idée de circonstances aggravantes. Cela existait autrefois. Dans ce genre de conduite, il pourrait y avoir une période supplémentaire d'inadmissibilité de 0 à 2 ans.

Le point suivant. Pour le moment, il y a une incohérence entre l'extrémité supérieure de pénalité pour l'administration et la sanction pour complicité. Et la sanction pour complicité doit être plus au moins conforme à l'autre. C'est pratiquement une interdiction à vie, ce serait la limite supérieure.

Plus de flexibilité dans l'imposition de sanctions pour les mineurs. Il y a une nouvelle catégorie que l'on appelle les athlètes récréatifs, de loisir. Avec le nouveau code, les organisations antidopage n'ont pas testé ce genre de sportifs. Un certain nombre de pays, surtout la Scandinavie, le font pour des considérations de santé publique. Le dopage est contrôlé pour toute la gamme de substances. Mais s'ils les contrôlent, et si les résultats sont positifs, toutes les sanctions du code pourraient s'appliquer. Le problème, alors : on prend un sportif qui fait du sport à des fins récréatives, on fait un contrôle, le résultat est positif. Présence de cocaïne, cela doit être déclaré publiquement. Ce qui a commencé pour des considérations de santé amène donc d'autres conséquences pour cette personne : perte d'emploi, rejet social, etc. Il faudrait une plus grande souplesse dans la déclaration et la signalisation, et d'autres points dans le traitement de ce type d'athlète.

Il y a trois changements pour ce qui est des sanctions concernant les mineurs. Tout d'abord, à l'heure actuelle, si vous avez un résultat positif pour la présence de stéroïdes, il vous incombe de faire la preuve du fait que ce n'était pas intentionnel; dans ce cas, vous n'avez pas 4 ans. Pour les mineurs, ce fardeau incombe à l'organisation antidopage. Deuxièmement, pour établir qu'il n'y a pas de faute ou de manquement significatif, le mineur n'a pas à donner la preuve de l'origine de la substance interdite. Par ailleurs, nous entendons souvent les athlètes nous dire : « Mais une minute, au niveau international, il y a un grand nombre de sportifs de 16 ou 17 ans qui sont en compétition contre des adultes, et cet avantage particulier pour des mineurs ne devrait pas s'appliquer à ces jeunes de 16 ou 17 ans qui sont en compétition au niveau d'élite supérieur ». Nous disons : « Très bien, ces jeunes de 16 ou 17 ans qui font partie du groupe ciblé ou de compétitions internationales ne pourront pas être traités comme des mineurs. »

Point suivant : dans le Code actuel, il y a des règles qui prévoient l'admission spontanée, rapide, si l'athlète avoue volontairement. Cela permet à cette organisation

internationale de gagner du temps et de l'argent en ne tenant pas une audience; cela doit être pris en considération. D'autres peuvent dire : « Oui, je l'avoue, mais je veux une audience ». C'est ce qu'on faisait autrefois. Maintenant, on dit que si vous reconnaissez que vous l'avez fait et si vous acceptez les conséquences avec l'assentiment de l'AMA et de l'organisation antidopage, vous aurez peut-être une possibilité de bénéficier d'une sanction moindre. Comme je l'ai déjà dit, on a repris le concept de circonstance aggravante.

L'autre point porte sur les violations multiples. Dans un cycle de dopage de deux semaines, si vous prenez le cas d'un sportif qui va participer à un championnat international et qu'on le contrôle trois fois, il n'y a pas de deuxième violation tant qu'on n'a pas été informés de la première violation. Bon, c'est normal; on ne peut pas avoir une chance, deux chances, ou trois chances sans avoir eu déjà un premier passage. Si vous avez eu un test positif durant les Jeux olympiques de 2008, vous avez un nouveau test en 2012, car vous avez été considéré comme coupable la première fois. Alors, on a maintenant un nouveau concept, celui d'actes comparables qui doivent être séparés d'au moins une année.

Et maintenant, l'argent qui a été confisqué. Maintenant, on dit que cet argent qui a été saisi, confisqué, ira au destinataire choisi par la fédération internationale. Habituellement, on dit qu'il va aux athlètes qui avaient été bernés par le premier dopage. Maintenant, ce sera prévu par le code.

Alors, la protection des informateurs. Il y a trois choses ici. Tout d'abord, il s'agit de dire que si vous essayez d'intimider quelqu'un pour l'amener à ne pas déclarer une violation, ce sera considéré comme une violation de la loi antidopage. S'il y a également des représailles contre quelqu'un qui a fait ou déclaré une violation, ce sera également considéré comme une violation. On a ajouté aux obligations des signataires des protections de ce genre dans les politiques. Il ne faut pas laisser passer l'occasion de tirer des occasions des crises, dit-on. Il faut faire la même chose ici. Après les problèmes de dopage en Russie, il y a un certain nombre de leçons dont nous nous servons. Par exemple, affirmer l'indépendance entre le fonctionnement des laboratoires, le gouvernement et les organisations antidopage. Les recommandations des partenaires constitutifs au gouvernement; laisser ceux qui s'occupent de l'antidopage pénétrer dans les villes fermées, que vous soyez au ministère des Sports ou dans une organisation antidopage. Si vous êtes un employé ou un administrateur qui travaille dans la lutte contre le dopage dans le sport, vous devez vous considérer comme étant lié par les exigences de ce code.

Il y a un article sur l'assistance; pour le moment, quelqu'un peut avoir une période d'inadmissibilité réduite lorsque l'on rapporte une assistance substantielle dans une affaire de violation de la loi antidopage. Cela a été élargi : maintenant, c'est donner des informations concernant les causes touchant à la conformité avec le code. C'est également élargi pour les cas où l'on donne des informations dans le cadre d'une autre affaire touchant à l'intégrité dans le sport.

Il y a deux parties dans le processus qui régit la façon dont on devient signataire. D'abord, quelles sont les différentes étapes, et où inclure tout cela dans le code, les lignes directrices, ou autres? Nous continuons de recevoir des commentaires et des suggestions.

Et pour terminer, il y a une série de questions qui restent ouvertes, qu'il nous semble plus justifié d'examiner après avoir reçu les suggestions. Ce sont toutes les questions touchant par exemple aux informations privées. Des changements seront apportés au code en matière d'éducation, mais nous voulions voir également ce que le groupe de travail sur l'éducation, ce que le Comité Éducation pense de tout cela. On donnera donc suite à leurs suggestions sur les principes de bonne gouvernance. Cela peut être également la surveillance du fonctionnement de l'AMA. Des changements également, des amendements à la charte des droits et des obligations de l'athlète. On reprend les

raisonnements de base, on a pris la phrase qui parle de la protection de la santé et de la nécessité pour les athlètes d'avoir des conditions équitables. Tout cela, ce sont des vœux qui sont exprimés dans la charte. On peut trouver des parties qui expriment des vœux, mais on peut également avoir dans cette charte des mentions, des obligations, des entités chargées de la lutte contre le dopage.

Maintenant, il peut y avoir des changements dans les normes et les standards dans le code. Voilà, c'est l'essentiel de ce que je voulais dire. J'ai essayé d'aller aussi vite que possible, merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Richard. Il s'agit là d'une entreprise considérable. Avez-vous des questions ou des commentaires? Gabriella.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Merci beaucoup de cette présentation. J'ai une question. J'ai été un peu surprise par toute cette question des mineures et de ce que vous faites pour les athlètes de 16 ou 17 ans. J'ai immédiatement pensé à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, qui considère que l'on est enfant jusqu'à l'âge de 18 ans. Alors, qu'elle est votre réaction à ce commentaire? Faire cette distinction dans cette catégorie des jeunes de 16 ou 17 ans, je comprends d'ailleurs très bien la raison pour laquelle vous le faites, cela pourrait poser problème dans le cas d'appels, parce que ce n'est pas conforme au droit international. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Merci, Gabriella. Dick.

M. POUND : Bon, je regarde votre document qui met l'accent sur la santé. Au cours des années, nous avons eu des représentations, on avait une catégorie distincte pour l'exigence de preuve d'effets négatifs sur la santé. C'est ce qu'on avait, autrefois. Est-ce en train de changer? On peut avoir maintenant des exigences différentes qui peuvent nous poser problème.

M. OKYAY : Merci beaucoup pour cette présentation fort riche. Au nom du groupe européen, je voudrais vous rappeler que nous avons fait une présentation, et soumis une contribution assez significative au cours de la première phase de la consultation. Et nous espérons que les points de vue ainsi exprimés par l'Europe seront pris en considération lors de la deuxième phase de consultation, car nous sommes plus que prêts à nous mobiliser et à agir. Je voudrais également saisir cette occasion pour présenter les excuses de M. Kilic, que je représente ici aujourd'hui. À cause des élections très importantes en Turquie prévues bientôt, il aurait été difficile pour un politicien en activité de quitter le pays. Voilà pourquoi il n'a pu se joindre à nous ici. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Andrew.

M. GODKIN : Très rapidement, les nouvelles violations 2.1.1, qui concernent donc les repressailles. À votre avis, ne suffirait-il pas simplement de modifier la violation concernant le trucage ou la manipulation?

M. YOUNG : Ce sont des questions très intéressantes. Oui, il s'agit effectivement de questions de grande qualité. Pour la question des mineures, c'est une question très délicate et vraie. Il va nous falloir continuer à travailler là-dessus. La tension entre le droit international et ce sentiment très fort veut que ces athlètes dans des compétitions internationales, et qui se trouvent sur le podium ou ont la possibilité de monter sur le podium, ces compétiteurs de 16 ou 17 ans ne devraient pas avoir de traitement préférentiel. Il faudra réfléchir à cela.

Maintenant, il n'y a pas eu de changements pour les critères. Pour une substance qui apparaît sur la liste, il y a deux ou trois critères. L'accent mis sur la santé; il est particulièrement dû à la décision de la Cour européenne sur les droits de la personne, qui

considère que la santé peut justifier le système de localisation. Alors, la santé a gagné en importance dans l'ordre de priorité des considérations.

Pour les contributions européennes, on a pris en considération toutes les contributions reçues. Il y a plusieurs aspects pour lesquelles la contribution européenne a été particulièrement intéressante. On était d'accord avec certaines contributions. Le problème des enquêtes et des audiences justes et équitables peut être repris dans les normes internationales, le standard international ou dans le code lui-même. Cela fait une décennie et demie que je travaille sur ce genre de dossier. Je peux vous dire que tout au long de cette période, nous avons apprécié la qualité des contributions européennes.

Maintenant, pour ce qui est de l'intimidation et des représailles. Oui, cela peut effectivement être couvert sous la rubrique « truqué » ou « falsifié ». On a décidé de s'en occuper spécifiquement. La crise russe nous a montré que c'est un problème spécifique particulier. Si j'avais une affaire d'intimidation, je ne voudrais pas avoir à considérer s'il y a eu un cas de falsification ou non. On a décidé qu'il fallait prendre la question telle quelle. Voilà donc les réponses que je pouvais vous donner.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Rich. Je voudrais apporter un dernier commentaire. Olivier Rabin a revu le manuel avec une section sur les contributions. Nous avons une contribution du juge Costa, qui présidait la Cour européenne des droits de la personne. Il a dit que la raison essentielle pour laquelle ce code réussit, c'est la profondeur et la qualité du processus de révision. Nous vous disons toute notre gratitude à vous, à toute l'équipe qui travaille sur la révision du code. Il nous permettra de faire un travail de meilleure qualité encore à l'avenir.

Merci, Mesdames et Messieurs. Nous pourrions peut-être suspendre la séance pour le repas. Non, avant, Gabriella.

MME. BATTAINI-DRAGONI : Je ne veux pas faire une déclaration. Je dois demander à nos collègues de l'AMA de prendre note du fait que les contributions reçues de l'Europe étaient des contributions du Conseil de l'Europe. Vous avez mentionné le juge Costa de la Cour européenne. La Cour européenne fait partie du Conseil de l'Europe, pas de l'Union européenne. Voilà, c'était une précision. Je dois vous demander de noter cela au procès-verbal.

LE PRÉSIDENT : Tous les travaux sont enregistrés et le procès-verbal est très précis.

DÉCISION

Il est pris note de la mise à jour sur la révision du Code mondial antidopage et des standards internationaux.

11. Affaires juridiques

- 11.1 Rapport du bureau du Commissaire à la protection de la vie privée

M. SIEVEKING : Merci, Monsieur le Président. Au sujet du code, vous avez le rapport avec la liste des affaires qui sont en cours, soit devant des tribunaux, soit devant le TAS. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions. Maintenant quelques mots à propos du rapport du commissaire à la protection des renseignements personnels. Une enquête est faite dans leur rapport, qui n'est pas public parce qu'il n'a pas été publié. On trouve une liste de recommandations adressées à l'AMA, des recommandations de mesures à prendre. La plupart de ces recommandations ont déjà été mises en avant par l'AMA pour être sûr que l'on soit complètement en conformité avec la protection canadienne sur la protection des renseignements personnels, et avec les recommandations du commissaire à la vie privée. Je voudrais savoir si vous avez des

questions ou des commentaires concernant la présentation de ce rapport. Je ferai de mon mieux pour y répondre. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci de ce bref rapport. Avez-vous des questions à poser à Julien après la lecture de son rapport?

Très bien, merci, un succès absolu. Monsieur à côté de vous. Renseignements et enquêtes. Vous avez la parole.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du bureau du Commissaire à la protection de la vie privée.

12. Renseignements et enquêtes

M. YOUNGER : Merci, Monsieur le Président. Je promets d'être bref, même si j'aime beaucoup parler de mon travail. J'aimerais vous informer des activités et des résultats de notre département depuis un an et demi. Comme vous voyez, nous avons un certain nombre de secteurs que nous devons couvrir. Nous avons d'abord un projet à long terme, qui devrait aboutir d'ici quelques semaines. Nous sommes en contact avec les parties concernées pour discuter des résultats escomptés. J'espère pouvoir présenter le rapport lors de la prochaine réunion de novembre.

Le deuxième projet, c'est un projet de coopération avec Interpol. Il s'agit du trafic des substances partout dans le monde. L'enquête se poursuit, je ne peux pas présenter de rapport. C'est en collaboration avec Interpol. Depuis que je suis arrivé en 2016, nous avons reçu par le biais de Briser le silence 323 allégations qui ont menées à des causes. Ça s'est passé essentiellement dans le cadre du projet Briser le silence. Ça a été envoyé aux organisations antidopage. Un désavantage à avoir une petite équipe, c'est que faute de ressources, nous ne pouvons vraiment suivre toutes les affaires, causes et résultats, ce que j'aurais voulu pouvoir faire pour voir quelles sont les tendances et quels sont les modes de fonctionnement. Vous voyez ici le nombre de cas. Nous avons 8 cas très avancés. Si on considère que j'ai deux enquêteurs, deux analystes, ça fait déjà trop pour les enquêtes complexes. Cependant, nous menons ces enquêtes parce qu'elles paraissent critiques. Je vais vous donner un exemple du temps et des ressources que cela demande. Huit enquêtes menées par notre département sont le résultat d'informations obtenues de lanceurs d'alertes, d'où l'importance d'investir dans les lanceurs d'alertes. Je vais vous donner quelques exemples. On le voit ici sur le tableau, le temps et les ressources humaines qui sont mobilisés pour ces exemples. Nous avons 6 exemples qui sont illustrés ici.

Cette année, nous allons avoir deux grandes opérations. La première opération du SGIL, donc le système de gestion de l'information de laboratoires. À la fin d'octobre 2017, nous avons pu obtenir une copie du système de gestion du laboratoire de Moscou pour mai 2012 à août 2015. Au bout de 6 semaines, on a pu reconstituer la base de données pour aboutir à 63 000 échantillons individuels, incluant quelque 9 000 résultats analytiques présumément négatifs. Ça a été partagé avec les fédérations internationales en décembre. De plus, nous avons également retiré les 63 000 profils stéroïdiens de ces échantillons. Dans un souci de transparence, on a décidé de ne pas filtrer les résultats, mais de les remettre à toutes les fédérations internationales. C'est en mars que l'on a lancé le dernier lot, et maintenant, il appartient aux fédérations de faire leurs enquêtes. La seule chose que nous avons faite, c'est de les classer de 1 à 5, 1 étant très douteux, 5 étant douteux, mais pas aussi douteux que ceux qui tombent dans la catégorie 1. La semaine dernière, nous avons demandé une mise à jour aux fédérations, parce que nous voulons suivre tous les cas. On leur a demandé de nous faire connaître leur conclusion. Et avant de clore un dossier, nous voulons avoir la possibilité de l'examiner et de donner

notre avis. Il appartient ensuite aux fédérations soit de poursuivre l'affaire dans le cas d'un résultat positif, soit de fermer le dossier.

La deuxième enquête, c'était l'année dernière. On a mené une enquête à propos d'un laboratoire en Roumanie à l'issue d'une délégation, d'une couverture d'échantillons pour protéger des athlètes d'élite en Roumanie. Nous avons interviewé 12 personnes dans le laboratoire. Nous avons réanalysé des échantillons, et nous avons saisi des échantillons de sang et d'urine. Nous avons également examiné les informations qui provenaient du laboratoire. Cette enquête est très technique, mais nous avons pu trouver des preuves confirmant qu'on avait effectivement manipulé ces échantillons. Les coupables du laboratoire ont été identifiés. Un rapport a été présenté à l'équipe du laboratoire. Le laboratoire a été suspendu depuis novembre 2017. Il y a deux semaines, nous avons eu une réunion très constructive avec le ministre de la Jeunesse et du Sport de Roumanie, Mme Bran. Une réunion tout à fait fructueuse, et j'ai confiance. Nous trouverons une solution à la question aussi rapidement que possible. Et je voudrais remercier Mme la ministre pour cette discussion très constructive que nous avons eue il n'y a pas longtemps.

Autre enquête : en juin 2017, un documentaire traitait de ce docteur allemand qui avait prescrit des substances à des athlètes brésiliens. Nous avons pu consulter le film, l'étudier et retrouver les drogues qui avaient été prescrites. Nous avons pu nous rendre au Brésil pour donner la preuve à la police et au procureur, un procureur très actif du Brésil. L'enquête se poursuit, mais le problème c'est qu'au Brésil, il n'est pas illégal pour un médecin de prescrire des médicaments ou des drogues qui améliorent la performance et le rendement. Nous travaillons en collaboration avec l'ONAD locale pour voir s'il y a eu d'autres plaintes contre le Brésil. Nous avons envoyé une plainte au Conseil de Sao Paulo pour dénoncer le comportement de ce médecin. Nous essayons de voir si ce médecin peut être ajouté à la liste des organisations interdites.

Puis, il y a eu une enquête sur l'équipe de biathlon du Kazakhstan. En janvier 2017, l'équipe kazakhe a fait l'objet d'une enquête par la police autrichienne. Ils ont trouvé des substances. Ils ont dit que ces substances se trouvaient là à leur insu. Comme il n'y a pas eu de suivi qui nous a été donné, nous avons fait notre propre enquête. On a pu établir des cas de VRAD chez 9 athlètes. Nous avons informé l'IT des résultats de notre enquête, puisque nous n'avions pas eu de résultats de leur part. Ils ont immédiatement informé la police italienne, et la police italienne a fait une autre descente en janvier 2018. Ils ont suspendu une personne de l'entourage. Nous poursuivons notre discussion pour que ces 9 athlètes qui ont été reconnus comme responsables de VRAD soient traités adéquatement.

Le panel pour le Comité olympique international. Mon équipe n'était pas très heureuse du fait que j'ai ruiné leurs vacances de Noël, l'année dernière. Pendant la période de Noël, nous avons pu fournir toutes sortes d'informations, incluant les informations à l'issue de l'enquête de personnes indépendantes de la commission indépendante. Nous savons maintenant qu'à l'issue de ces enquêtes, 111 des 500 athlètes n'ont pas été invités. À partir de tous les renseignements obtenus et fournis par notre équipe au panel, des mesures ont été prises. De plus, il y a eu des témoignages du TAS et des autorités de la Suisse qui ont dit que le mécanisme que nous avons mis en place était tout à fait licite. C'était un plaisir de travailler avec ce panel avec tous ces collègues. J'ai pu voir qu'il y avait vraiment une volonté d'exclure tous les athlètes dont le comportement était douteux.

Pour terminer, l'Union internationale de biathlon. Nous avons lancé notre enquête en 2016, il nous a fallu une année et demie. Ça montre que lorsqu'il y a une enquête compliquée, ça demande beaucoup de temps. En novembre 2017, nous avons informé Interpol, les Norvégiens, et la police autrichienne du fait que nous voulions organiser une réunion opérationnelle. À cette réunion, nous avons présenté nos observations à la police de Norvège et d'Autriche, ce qui les a convaincus de commencer leur propre enquête. Depuis, jusqu'en avril cette année, nous avons apporté notre appui aux enquêtes en

donnant les informations dont ils avaient besoin pour leur propre évaluation. Cela a mené aux descentes en Norvège, en Autriche et en Allemagne le 10 avril 2018. Nous avons d'excellentes relations avec la police autrichienne et le procureur. Nous allons échanger toutes ces informations qui ont été saisies lors de cette descente. La semaine prochaine, nous allons avoir une rencontre pour voir quel appui nous pouvons apporter à cette enquête. La police reste responsable de son côté, et nous allons apporter tout notre appui. Voici un autre excellent exemple de cas où l'AMA et les autorités responsables du respect du droit, dans les différents pays, peuvent collaborer. Je pourrais vous donner plus de détails quant à tout ce qui a été découvert, et à la toute fin de ma présentation, permettez-moi de poser une question.

Une question qui me préoccupe depuis que j'ai commencé. Quelle est la valeur ajoutée d'une enquête? Pourquoi est-il si important d'avoir ces enquêtes que l'on a déjà avec tous ces autres services et les programmes de lanceurs d'alertes? Alors, essayons d'imaginer ce qui se passerait si on n'avait pas d'enquêteurs, et si on n'avait pas ce programme pour les lanceurs d'alertes depuis 2015. Nous n'avions pas la possibilité de faire ces suspensions, nous n'avions pas l'enquête McLaren, cette enquête qui nous a permis de déterminer quel était le mode de fonctionnement dans le monde du dopage institutionnalisé. Nous n'avions pas de SGIL, qui nous permet d'avoir une idée de ce qui se passait en Russie depuis 2012. Malgré tous nos soupçons, on n'aurait pas été invité au panel qui excluait un grand nombre d'athlètes à cause des comportements douteux. Je ne parle pas d'organisations comme RUSADA ou comme les laboratoires de Moscou, je parle simplement de personnes. De personnes qui seraient toujours responsables, de personnes qui seraient toujours des compétiteurs. Pour l'AMA et les organisations antidopage, on avait ces organisations et ces laboratoires qui n'auraient pas pu être aussi efficaces. Tous ensemble, nous avons fait en sorte qu'il y a 109 personnes qui ne peuvent plus être actives dans les compétitions sportives. C'est assez éloquent comme chiffre. Nous faisons notre maximum avec le peu de personnes disponibles, et je peux vous dire qu'on pourrait en faire plus si on avait plus de ressources. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. C'est très intéressant tout ça. Des questions pour M. Younger? Jean-Christophe.

M. ROLLAND : Merci, Monsieur le Président. Alors, en plus de tout ce qui a émané du rapport McLaren, et à la lumière de ce que Gunter Younger vient de dire, nous avons reçu de l'information précise du service des renseignements et des enquêtes. Et pour ce qui est du SGIL de Moscou, nous avons décidé pour cette raison de procéder selon des cas individuels. Un commentaire général s'impose. Nous ne sommes pas endormis, nous traitons de ces affaires très sérieusement. C'est juste que ça prend du temps. Certaines affaires sont beaucoup plus avancées et nous attendons tout simplement le résultat. Nous ne sommes pas passifs, ces causes, vous en conviendrez, ne sont pas des VRAD habituelles. Et les aspects juridiques sont encore plus cruciaux. Conséquemment, et c'est le cas dans ma fédération, nous ne voulons pas avancer trop rapidement au risque d'échouer en raison d'erreurs de procédure. Tout ceci nécessite des ressources et également beaucoup d'expertise. Une expertise juridique pour nous assure d'étayer nos dossiers, parce que chaque sanction fera assurément l'objet d'un appel devant le TAS. Pour les petites fédérations, ceci veut dire beaucoup.

Ce qui m'amène à mon deuxième commentaire, qui est sans doute plus une suggestion qu'un commentaire, ou une demande qui a déjà été formulée. Mais je saisis cette occasion pour la réitérer ici. Chaque fédération traite de ses propres cas par elle-même. Comme la plupart de ces cas se ressemblent, il serait efficace et très apprécié, je peux vous le dire, si nous pouvions partager la même approche. Ma suggestion est la suivante : que l'AMA, que l'équipe du contentieux, l'équipe juridique, ou quiconque, pourrait organiser un atelier qui nous permettrait de partager, d'étudier et d'analyser, les premiers cas lorsqu'ils auront été terminés. Pour qu'on puisse en tirer des leçons, en tirer des apprentissages, éviter des erreurs, on pourra à ce moment-là avoir des dossiers plus solides et, par le fait même, épargner temps et argent.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Jean-Christophe. Effectivement, c'est une suggestion extrêmement pertinente. Gunter, je ne vais pas vous demander de répondre à cette question, parce qu'elle va plus loin que tout simplement la question des enquêtes. Olivier répondra.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Jean-Christophe. Je pense que vous présentez là un point tout à fait valable. Comme vous le savez, nous affirmons depuis très longtemps que nous attendions qu'il y ait un certain nombre d'affaires qui doivent être tranchées par le TAS pour déterminer où se situe la barre par rapport aux preuves nécessaires. Les décisions que nous avons eues, ce n'est pas de ces décisions dont on parle, parce qu'elles touchent la situation de Sotchi. Et c'est différent du SGIL; le SGIL n'est pas impliqué dans ces causes-là. Mais il y a un certain nombre d'affaires de l'IAF qui ont déjà été plaidées devant le TAS. Nous attendons de voir les décisions pour voir les motifs présentés. Je pense que c'est une excellente idée. Je suis sûr que mes collègues de l'autre côté de la salle ont déjà entendu vos commentaires. Nous allons voir comment l'AMA pourra, ou comment on pourra obtenir des informations sur le niveau de preuves requises, etc. Bien sûr, il faudra faire l'exercice pour nous-mêmes. On a bien sûr le droit d'interjeter appel, et il le faudra pour qu'on puisse décider quand invoquer ce droit d'appel et quand ne pas l'invoquer. Alors, on est tous dans le même bateau, finalement. Cette idée de tenir un atelier est excellente. On va voir comment nous pourrions offrir plus de soutien et plus d'informations sans ignorer que le mot de la fin reviendra évidemment à la fédération en question. Mais au moins, outiller les fédérations du mieux que l'on pourra.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Olivier et Jean-Christophe, d'avoir soulevé cet aspect. Le comité, les fédérations internationales, le CIO, ainsi que moi-même voyons les choses comme vous.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les renseignements et les enquêtes.

13. Bureaux régionaux

- 13.1 Europe/ Relations avec les fédérations internationales – Lausanne

LE PRÉSIDENT : Nous sommes dans la dernière ligne droite, je l'espère. Bureaux régionaux. Benjamin Cohen n'est pas avec nous, puisqu'il quitte le bureau de Lausanne. Je remercie ceux qui ont rendu hommage à Benjamin pour tout le travail qu'il a abattu, et nous lui souhaitons la meilleure des réussites dans son rôle de directeur de cette autorité des contrôles indépendants. Vous avez le rapport de Benjamin dans vos dossiers. Frédéric, à vous.

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau régional de Lausanne.

13.1.1 Rapport du symposium 2018 pour les organisations antidopage

M. DONZÉ : Oui, j'aimerais vous présenter les faits saillants de ce symposium annuel de l'AMA 2018. J'ai quelques présentations, et j'aimerais bien que le technicien m'aide à les afficher. Francesco Ricci Bitti a mentionné ce matin que le symposium a connu beaucoup de succès. Je ne suis pas ici pour que l'on se félicite pour la tenue d'activités réussies, mais cette manifestation au fil des années est devenue une manifestation très importante, très courue dans le monde de l'antidopage. C'est l'activité de plus grande envergure de l'année de l'AMA. Vous aurez remarqué que nous avons laissé tomber le symposium des ONAD. Parce qu'au fil des années, nous avons élargi l'auditoire de ce

symposium pour inclure non seulement les organisations nationales antidopage et les fédérations internationales, comme c'était le cas au tout début, avec les organisateurs des grandes manifestations, mais progressivement, nous avons élargi l'envergure de ce symposium à d'autres partenaires constitutifs naturels du mouvement antidopage, à savoir : les laboratoires, les sportifs, et les gouvernements. Et j'aborderai la question plus en détail dans un instant.

Tout simplement pour vous dire qu'encore une fois, nous avons eu un nombre record de participants inscrits, avec près de 900 participants cette année. Ceci crée des synergies extrêmement intéressantes avec d'autres réunions de l'AMA. Bien sûr, c'est une rencontre exceptionnelle. Trois journées où on a 900 praticiens de l'antidopage de toutes les disciplines de tous les pays. Mais en plus de ceci, c'est optimal, c'est ce qu'on a découvert au fil des années, d'aller chercher des synergies avec d'autres rencontres de l'AMA. Alors, je ne vais pas énumérer toutes les autres réunions qui ont lieu en marge de ce symposium annuel de l'AMA, ou pendant le symposium annuel de l'AMA. Mais il y a une liste impressionnante d'événements qui se font parallèlement ou dans les marges de ce symposium. Nous nous sommes toujours efforcés de faire preuve d'innovation. Et l'innovation la plus importante cette année a été à l'occasion de la deuxième année, pendant laquelle les gouvernements ont été convoqués au symposium. Il y a eu une demi-journée consacrée au travail des gouvernements dans cette lutte contre le dopage dans le sport. Après avoir accueilli quelque 30 représentants gouvernementaux l'an dernier, il y avait 70 de ces participants gouvernementaux cette année. Et nous avons reçu des commentaires fort intéressants qui seront pris en compte dans les développements futurs de nos symposiums.

Le thème du symposium cette année; les thèmes des symposiums sont toujours reliés aux questions les plus actuelles. Au niveau de l'organisation du symposium, on essaie de trouver un équilibre entre des enjeux, des présentations, des formats et des thèmes qui font écho et qui feront écho auprès du plus grand nombre de participants, tout en tenant compte des intérêts diversifiés des différents participants en offrant des ateliers pratiques. Vous pouvez voir les thèmes qui ont été présentés dans le cadre des ateliers de cette année. Et nous allons bien sûr toujours tenir compte des différents besoins et intérêts des différents participants. Nous cherchons toujours une rétroaction à la fois formelle et informelle après les symposiums de la part des participants. Nous le faisons pour mieux saisir quels sont les résultats qui découlent d'un symposium. C'est très bien d'avoir beaucoup de participants, mais il faut s'assurer également qu'on ait un rendement sur notre investissement, et que l'AMA puisse tirer quelque chose de cette activité, et les participants aussi. Les participants nous ont dit qu'il était merveilleux de pouvoir partager les pratiques et les expériences, mais que c'était aussi une excellente façon pour eux d'apprendre les uns des autres, d'apprendre de l'AMA, d'apprendre entre eux. L'AMA peut également tirer des apprentissages de différents partenaires, et cela crée un cercle vertueux qui est très intéressant.

Étant donné la taille du symposium de cette année, et étant donné que nous aimerions dans la mesure du possible continuer à susciter plus d'intérêt pour ce symposium, nous pensons déjà à l'année prochaine. Nous avons pris la décision de réduire la durée du symposium en passant de trois jours à deux jours. La raison principale : en novembre plus tard dans l'année, comme vous le savez, il y aura la conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui aura lieu à Katowice, en Pologne. Et nous voulons absolument nous assurer de ne pas trop en demander aux partenaires. Et nous ne voulons pas non plus les mettre dans une situation où ils devront choisir entre une activité ou l'autre. Alors, en 2019, nous voulons miser sur un symposium avec une version plus concentrée en alignant les thèmes du symposium avec la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. À l'interne, nous avons déjà commencé à discuter de l'organisation de ce symposium. Il aura sans doute lieu les 13 et 14 mars à Lausanne. Alors, si vous avez vos agendas et que vous êtes intéressés, prenez bonne note de ces dates du 13 et 14 mars 2019. Il est extraordinaire de voir les membres du Comité exécutif et les membres du Conseil de fondation participer à ce symposium. Et nous allons continuer à tenir compte

des besoins des différents intervenants pour la satisfaction de tous. Voici ce qui conclut ma présentation, je serai prêt à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT : Benjamin aurait été fier de vous. C'est une manifestation très courue, très appréciée, avec beaucoup de participants.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Symposium annuel antidopage 2018.

- **13.2 Bureau régional africain – Le Cap**

LE PRÉSIDENT : On continue. Alors, les bureaux régionaux; vous avez reçu leur rapport, c'est seulement des questions et des réponses. Avez-vous une question à poser à Rodney du bureau du Cap?

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau regional du Cap.

- **13.3 Bureau régional d'Amérique latine – Montevideo**

LE PRÉSIDENT : Le bureau de Montevideo, Maria, José, avez-vous des questions?

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau regional de Montevideo.

- **13.4 Bureau regional d'Asie/d'Océanie – Tokyo**

LE PRÉSIDENT : Et Kazu, à Tokyo, avez-vous des questions? Non?

Merci à vous trois pour tout votre travail qui est très apprécié.

DÉCISION

Il est pris note des activités du bureau regional de Tokyo.

14. Relations gouvernementales

LE PRÉSIDENT : Point 14 - Relations avec les gouvernements. Je demanderai maintenant au représentant de l'UNESCO, M. Magnusson, de prendre la parole.

M. MAGNUSSON : Depuis l'adoption de la Convention internationale contre le dopage dans le sport le 19 octobre 2005, l'UNESCO a toujours cherché à renforcer sa coopération avec l'AMA. De toute évidence, la liste des interdictions et les normes d'octroi des AUT, qui étaient fondamentales pour la lutte contre le dopage, faisaient partie intégrante de la convention de l'UNESCO. Le Code de l'AMA est crucial. De plus, l'UNESCO et l'AMA ont signé un mémorandum d'accord en 2006 qui a été révisé à l'occasion de la cinquième session de la conférence des parties à la convention en 2015. Depuis 2013, à chaque conférence des parties, le secrétariat à la lutte contre le dopage présente un document de travail sur la convergence pour l'harmonisation et la supervision de normes par le Conseil de l'Europe et l'AMA. Un ensemble de recommandations a été présenté à la 6^e

session. Je citerai : avoir une meilleure coordination interagence; renforcer la coopération pour la supervision des normes; faire une évaluation des mécanismes de supervision; s'entendre sur la création de moyens d'informations systématiques; créer des groupes tripartites pour arriver à une approche consensuelle. Quatrièmement, soumettre à la 7^e coop, en novembre 2019, un rapport des progrès faits quant aux dispositions qui devraient être formalisées afin d'améliorer le processus. Fin de la citation. Craig Reedie, à la 6^e coop, a dit qu'au cours des dernières années, l'UNESCO, l'AMA, les gouvernements et le mouvement sportif ont réussi à mettre au point un système antidopage solide. Je voudrais rappeler ce prérequis. La lutte contre le dopage dans le sport risque d'être menacée sans un modèle de gouvernance très important entre le Conseil de l'Europe, l'AMA et l'UNESCO. À l'UNESCO et à l'AMA, nous avons un rôle complémentaire à jouer dans le monde. L'AMA est l'agence permanente chargée de la lutte contre le dopage dans le sport. L'UNESCO est l'agence de tête au niveau intergouvernemental pour promouvoir des changements et donner l'élan nécessaire à l'adoption de politiques adéquates. Nous pouvons répondre aux questions du moment, nous pouvons promouvoir le dialogue. L'UNESCO peut promouvoir le dialogue dans les domaines essentiels qui concernent l'intégrité du sport, l'éducation, la prévention, la formation, la recherche et d'autres domaines; la liste n'est pas complète. La 6^e session de la conférence des partis en septembre 2017 a pris des mesures dans l'élaboration de normes permettant aux gouvernements de jouer un rôle très important dans la lutte. La mise en œuvre de cette décision importante prise par les gouvernements pendant la conférence des partis devrait paver la voie du changement dans l'adoption de mesures pour la mise en œuvre de politiques adéquates, et aussi pour guider les réformes qui seraient nécessaires pour améliorer la situation. Oui, il reste encore des défis importants à relever, conformément à cette répartition des rôles. L'indépendance des ONAD reste très importante. Les rôles de chacun demandent à être éclaircis. Cette réunion pourrait peut-être progresser vers une clarification des différents rôles. Les efforts de l'UNESCO pour faire avancer les efforts de supervision des mesures invitent à la création d'une plateforme qui fera en sorte que les dispositions pour consolider les exigences soient facilitées par les politiques.

La conformité est au centre des mesures qu'il faudra prendre pour tous. Il faudra superviser le groupe de travail pour offrir un cadre des conséquences en cas de manquement à la conformité. Dans les cadres de conformité, on prévoit habituellement des éléments dissuasifs et des conséquences. Il faudra déterminer les progrès qu'il faudra faire à tous les niveaux de la mise en œuvre. Étant donné que l'UNESCO a bien l'intention de surveiller la cohérence, nous encourageons la recherche d'une plateforme complémentaire qui pourra veiller à la mise en œuvre des dispositions du Code et de la convention.

La question du financement est un autre point qu'il faudrait aborder. La conférence des partis a adopté en septembre 2017 de nouvelles dispositions pour le financement et la mobilisation afin de maintenir le niveau de la capacité institutionnelle. Le nouveau mécanisme de financement, avec au moins 1 % de financement des contributions de l'UNESCO, est tout à fait conforme à la dimension de la gouvernance antidopage mondiale et à l'approche d'un sport intègre. Il est important d'avoir un effort commun entre l'AMA et l'UNESCO pour cette mobilisation. Des efforts communs des deux organisations lanceraient un message positif à l'opinion publique et aux parties concernées. Il faut également faire converger nos moyens de financement et de collecte de fonds. Le secrétaire de l'UNESCO de cette norme travaillait en ce sens et je suis là pour dépasser la rhétorique et inviter à l'action, soit avec une résolution et une déclaration commune. Pour être complémentaires, nous devons avoir une plateforme de financement commune.

Et le dernier point et non le moindre, j'aimerais que l'UNESCO ait accès à la documentation de ces réunions du Conseil de fondation. Cela faciliterait la coordination et l'alignement pour les questions importantes. Nous voudrions proposer que l'AMA considère la possibilité d'avoir l'UNESCO comme membre de cette fondation. Le Conseil de l'Europe a un rôle ici, et l'UNESCO devrait avoir cette même possibilité. Nous comprenons bien sûr quel est le statut particulier du Conseil de l'Europe. Mais compte

tenu de la révision du code, nous pensons que les principes ne sont plus valides pour la lutte mondiale contre le dopage.

Monsieur le Président du Conseil de fondation, Monsieur le Directeur général, distingués délégués, Monsieur le Directeur du Conseil de l'Europe, je suis ici pour rappeler notre détermination conjointe à lutter contre le dopage dans le sport. L'UNESCO se réjouit à la possibilité de continuer à collaborer à cette nouvelle étape de notre coopération. Je me réjouis à la possibilité de me mobiliser avec vous dans cet effort. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, M. Magnusson. Alors avez-vous des questions à poser à M. Magnusson?

M. AL KONBAZ : Merci, Monsieur le Président. Merci de ce rapport détaillé sur la convention de l'UNESCO. Je voudrais faire une remarque au sujet du financement. Nous espérons que le 1 % se réalisera. Et deuxièmement, il y a un facteur important, ou un défi important auquel nous avons à faire face. La convention a été formulée lorsque le code existait dans sa version de 2003 et de 2009. Mais le code a été amendé à deux reprises et a été assorti de nouvelles règles et de nouveaux articles. Je pense donc que c'est le moment de travailler avec l'AMA pour réexaminer la convention afin de l'harmoniser, surtout dans la perspective de la révision prochaine de notre code. Il y a quelques considérations d'ordre juridique dont nous devons tenir compte, et je crois que nous devons trouver des solutions à ces problèmes.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, y a-t-il d'autres intervenants? Monsieur Magnusson, voudriez-vous répondre?

M. MAGNUSSON : Merci beaucoup de vos remarques. J'en ai pris bonne note, évidemment, et je me réjouis de pouvoir collaborer avec vous sur ces questions à l'avenir. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : C'est nous qui vous remercions. Merci d'avoir été des nôtres à Montréal. René, avez-vous quoi que ce soit à ajouter?

M. BOUCHARD : Je serai très bref, Monsieur le Président. Je dirai tout simplement que vous avez la documentation dans votre rapport. Vous allez constater qu'il y a un certain nombre de domaines où nous avons essayé de faire plus, plus de renseignements, en établissant des liaisons avec les autorités publiques. Alors, il y a le Conseil de l'Europe, l'Union africaine, le Conseil des sports de l'Amérique latine centrale. Nous avons tenu des réunions avec différents ministres. Nous nous sommes mobilisés et engagés. Mais nous sommes à l'écoute des préoccupations exprimées, et nous apprécions la communication que l'on a avec les différentes autorités publiques et le niveau d'engagement qu'ils ont démontré dans la lutte contre le dopage. Alors, je conclus là-dessus et je serai disponible pour des questions s'il y en a.

LE PRÉSIDENT : Merci, René. Avez-vous des questions?

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations gouvernementales.

15. Relations avec les ONAD/ORAD

LE PRÉSIDENT : Onglet 15. C'est un point que l'on retrouve toujours. Vous avez un rapport sur les ORAD et les ONAD. Alors si vous avez des questions, ce serait le moment de les poser. Très bien.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les ONAD/ORAD.

16. Standards et Harmonisation

LE PRÉSIDENT : Sur cette même base, onglet 16, pour standards et harmonisation. Tim Ricketts, qu'on a entendu deux fois aujourd'hui, pourrait également répondre aux autres questions que vous pourriez avoir. Des questions à Tim?

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et harmonisation.

17. Système d'administration et de gestion antidopage

LE PRÉSIDENT : Alors, on arrive aux deux derniers points. Point 17, c'est un point important, puisque nous avons un investissement majeur à faire pour améliorer le système ADAMS. C'est Stuart Kemp qui pilote ce projet pour nous, et Stuart va nous dire où il en est, où nous en sommes. Stuart, où êtes-vous?

M. KEMP : Merci, Monsieur le Président. Bon après-midi, chers membres. C'est un plaisir que d'être parmi vous cet après-midi pour vous donner une mise à jour aussi brève que possible sur la prochaine génération d'ADAMS. Ce projet est en cours depuis un an. Nous avons fait certaines avancées depuis la dernière actualisation, lors de notre dernière rencontre à Séoul en novembre. Tout simplement pour vous rappeler quel est l'élan derrière ce projet. ADAMS avait besoin d'une refonte totale, surtout pour améliorer la performance de la plateforme pour qu'elle soit plus conviviale pour tous types d'utilisateurs, incluant les organisations et les sportifs; la rendre également plus réactive pour que le système puisse être utilisé de façon mobile; et s'assurer que le système demeure fiable, fasse le lien et parle aux autres systèmes; et qu'il soit sécurisé et qu'il partage l'information qu'on y retrouve. Encore une fois, dans le cadre de ce récapitulatif d'un an, une nouvelle approche en place, avec toute l'orchestration d'ADAMS et du développement de la nouvelle génération qui se fait à l'interne avec l'impartition de certains projets. Mais tout l'entretien, tout est supervisé ici à partir de Montréal. Ce que nous faisons avec ce projet, c'est de voir les choses un module à la fois. Plutôt que d'essayer de reconstruire tout le système en une fois, on y va de façon fragmentaire, jusqu'à ce que l'ADAMS classique soit remplacé par l'ADAMS de la nouvelle génération.

Pour vous donner un petit peu le contexte, et plus d'explications sur les ressources et le temps alloués, c'est un aperçu très bref. Les gens impliqués dans ce projet, ici à notre bureau de Montréal, qui inclut des gens qui sont responsables de l'application de leur expertise pour s'assurer que le système soit une expérience positive pour les sportifs plus particulièrement; pour que la possibilité d'utiliser le système soit à l'avant-scène de notre objectif, et que le plus gros du développement de système se fasse à l'interne et non pas par des compagnies externes. Ainsi, nous avons beaucoup plus de contrôle sur le projet. Comme cela a été mentionné, le projet essaie d'y aller un module à la fois. L'un des avantages principaux qu'on voit grâce à cette approche, c'est que les modules qu'on n'a pas encore abordés vont pouvoir profiter des douleurs de croissance qu'on aura eues au tout début, au fur et à mesure qu'on aura appris à « mater cette bête » avec le temps. Et il s'agit de voir comment le système est ouvert et permet une connectivité avec d'autres systèmes. Ainsi, on pourra promouvoir l'innovation pour les organisations qui utilisent d'autres systèmes de TI, mais sans mettre en péril la sécurité de données précieuses que nous avons dans notre système, surtout les données médicales confidentielles sur la localisation des sportifs.

Qu'est-ce qu'on a réalisé au cours de l'année qui s'est écoulée? Certaines des choses les plus importantes touchent l'infrastructure technique, qui était nécessaire pour apporter des changements visibles au système. Et d'autres améliorations incluent l'authentification à deux facteurs, une caractéristique qui rehausse la sécurité du système. On n'utilisera plus seulement un nom d'utilisateur et un mot de passe, mais l'utilisateur du système aura un niveau de sécurité rehaussé, un nouveau palier de protection contre l'intrusion. Nous accordons beaucoup d'importance à rehausser la sécurité pour s'assurer qu'elle soit alignée avec les pratiques exemplaires et également les RGPD au niveau des règlements sur la protection des données, comme cela a été mentionné plus tôt ce matin.

En matière de visibilité, nous avons un nouveau formulaire de contrôle de dopage; c'est un système très simple. Les organisations antidopage saisissent l'information par rapport au contrôle pour qu'ADAMS puisse agir comme centre de diffusion et partager l'information entre les FI, les ONAD et autres organisations antidopage. Ce que nous avons fait avec cette approche itérative, c'est que nous avons rendu ce formulaire disponible pour un nombre restreint d'utilisateurs dans un environnement protégé pour obtenir la rétroaction. Nous avons reçu une excellente rétroaction d'un nombre modeste d'utilisateurs. Nous allons maintenant parfaire le module et l'améliorer sur la base de la rétroaction reçue, avant de le rendre disponible pour tous les utilisateurs. C'est l'approche que nous allons adopter pour chaque module, que ce soit pour une organisation antidopage, un laboratoire ou un sportif. Nous construisons le système, nous obtenons une rétroaction sur ce qui a été fait, nous améliorons le module et le rendons disponible à nouveau. C'est donc une approche itérative. C'est ainsi que le système ADAMS de la prochaine génération va continuer d'évoluer.

Pour vous donner une idée de ce que nous faisons et qui n'est pas conventionnel, nous essayons d'ajouter plus de renseignements au niveau d'ADAMS pour faciliter la vie des organisations antidopage. Nous avons reçu beaucoup de rétroaction d'organisations indiquant qu'il était difficile pour elles de faire un suivi de la conformité avec le document technique et pour un sport précis. C'est le document qui permet de savoir que les organisations procèdent au contrôle voulu dans certaines disciplines. Puisqu'il est difficile de faire le suivi de certaines activités, nous allons créer de nouveaux tableaux de bord, pour qu'ADAMS puisse faire le calcul par lui-même. Ainsi, l'AMA pourra faire un meilleur travail de surveillance des activités et des organisations antidopage et s'assurer que les ressources limitées des organisations antidopage elles-mêmes soient utilisées à meilleur escient, sans avoir des rapports trop compliqués, mais plutôt pour avoir des programmes qui marchent et qui sont efficaces. Nous bâtissons également un outil pour la répartition de ces contrôles en temps réels, et pour que les organisations antidopage aient une façon standardisée de planifier leurs contrôles, de faire un suivi de leurs contrôles, de faire un suivi après de nouveaux renseignements et intrants, pour qu'ils puissent réviser leur plan de façon dynamique.

Alors, qu'est-ce qui se prépare pour le restant de l'année? Comme vous l'avez entendu en novembre, voici les priorités principales pour 2018 : un nouveau système flambant neuf sur la localisation des sportifs; le nouveau module de répartition des contrôles; un système de contrôle de dopage électronique. Nous espérons que ce soit un système qui sera utilisé par la plupart des organisations de façon gratuite tout au long de 2018, et nous pourrons l'améliorer en 2019. Ainsi, nous espérons que les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo seront les premiers jeux qui utiliseront un système complètement électronique. Nous sommes en pourparlers pour en arriver là.

Et nous voulons améliorer la vie de nos amis des laboratoires et nous assurer de réduire la saisie des données par les laboratoires accrédités et qu'il y ait une connectivité entre leur système de gestion de l'information et ADAMS.

En ce qui a trait à l'application relative à la localisation des sportifs, nous voulons absolument engager les utilisateurs de ce système pour comprendre quels sont leurs défis

à l'heure actuelle et quelles sont leurs attentes pour l'avenir. Pour ce faire, nous avons lancé un sondage élargi au niveau d'ADAMS pour les sportifs qui donnent les renseignements relatifs à leur localisation. Nous avons été ravis de recevoir plus de 2 000 réponses à ce questionnaire, ce qui montre que les sportifs sont vraiment enthousiastes à l'idée d'avoir un meilleur système et qu'ils ont de bonnes idées pour nous. Nous nous sommes saisis de ces conseils. Un suivi a été fait, avec des conférences téléphoniques, des entrevues au niveau des sportifs de différentes nationalités et de différentes disciplines pour savoir quels sont les dénominateurs communs, au niveau de tous les sportifs à l'échelle du monde entier. Nous avons également élaboré un questionnaire pour le formulaire du contrôle du dopage que nous avons introduit dans ADAMS pour obtenir une rétroaction uniformisée. Et nous revoions maintenant des données reçues des organisations antidopage et des agents de contrôle du dopage pour pouvoir alimenter ce nouveau système électronique auquel je fais allusion.

Avec cette application sur la localisation, les sportifs nous ont dit qu'ils préféreraient soumettre leur information sur la localisation chemin faisant, pour ainsi dire, en direct. Il faudrait qu'ils puissent le faire par une application sur un téléphone intelligent. L'adoption de cette application n'est que de 30 %. Il n'y a que 30 % des sportifs qui utilisent cette application sur leur téléphone intelligent. Cette application doit être améliorée; nous sommes en train de la revoir, en mettant l'accent sur des flux de travail plus courts, avec moins de clics, moins de tâches pour faire la même chose. Une application plus intelligente pour qu'on puisse utiliser les informations disponibles, comme l'utilisation du système GPS pour confirmer sa localisation actuelle, comme c'est le cas pour la plupart des applications des médias sociaux. Une interface plus intelligente pour les utilisateurs; moins d'instructions seraient nécessaires pour les sportifs. Cela voudra dire que moins de ressources de soutien seront nécessaires au niveau des organisations antidopage qui ont ces sportifs dans leurs groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles. Nous avons beaucoup avancé. Nous voulons faire un lancement sur une base limitée à la fin du mois de juillet. Nous sommes sur la bonne voie. Nous travaillons avec une entreprise locale ici même, à Montréal. Nous sommes impatients de vous faire part de cette application à un prochain forum des sportifs à Calgary, le mois prochain, où nous aurons la rétroaction en direct des sportifs. Merci, Monsieur le Président, pour votre attention. Je répondrai maintenant aux questions que vous pourriez avoir.

LE PRÉSIDENT : Stuart, merci beaucoup. Vous commencez à voir la nécessité d'améliorer ces connexions de TI, sinon le système s'effondrerait complètement. Des questions à poser? Stuart, je vous encourage avec Beckie à tirer parti de ce forum des sportifs pour aller chercher le maximum de commentaires et pour que les gens soient convaincus de ce que nous faisons.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

18. Communications

LE PRÉSIDENT : Dernier point à l'ordre du jour : Communications. Il s'agit d'un des départements ayant la plus grande charge de travail, puisqu'on nous demande de communiquer presque à chaque instant, toutes les heures du jour. Parfois à bon escient, parfois à moins bon escient. Catherine, vous avez la parole.

MME. MACLEAN : Merci, Monsieur le Président. Le rapport se trouve dans votre documentation et il est très complet. Mais je voudrais vous montrer une vidéo du programme de sensibilisation qui a été réalisé pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Pyeongchang pour promouvoir le sport propre parmi les sportifs et leur entourage. L'AMA a eu une forte présence avec des kiosques situés dans les salles à manger du village des athlètes, ce qui nous a permis de rejoindre potentiellement 8 000 sportifs. Les diverses équipes recrutées pour livrer les programmes comprenaient des

représentants des FI et des ONAD, et des représentants du Comité des sportifs, dont Peter Koukal de la République tchèque, que vous verrez sur la vidéo dans quelques instants. Il avait un rôle important à jouer. Le quiz Franc jeu de l'AMA est disponible dans une série de langues. Et nous avons également lancé la campagne Franc jeu l'année dernière, qui invite les sportifs à s'engager en appliquant leur signature et l'empreinte de leur main. Des t-shirts, mettant de l'avant la marque que nous avons créée pour les jeux, ont été attribués aux gagnants qui avaient réussi à bien répondre au quiz. Et maintenant, j'aimerais vous faire visionner cette vidéo. Voilà, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser à Catherine? Je peux vous dire que vous devriez toujours vous rendre au kiosque de l'AMA si vous avez la chance de vous rendre au Village olympique. J'ai eu la chance de voir le kiosque des deux villages. Et un membre du Comité des sportifs de l'AMA a eu la témérité de mettre au défi le maire du village à un match de ping-pong. Évidemment, c'est un ancien champion du monde, donc le sportif a perdu. Il a été battu à plate couture, mais quoi qu'il en soit, c'est un bel effort. Très bien, merci infiniment.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

18. Divers

LE PRÉSIDENT : Avant de vous libérer et de prononcer quelques remerciements, j'aimerais dire quelques autres mots. J'aimerais d'abord m'adresser à nos interprètes et les remercier de tout le travail qu'ils ont fait aujourd'hui pour nous permettre de communiquer avec un maximum d'efficacité. Merci beaucoup.

Ensuite, en votre nom, j'exprime nos remerciements aux techniciens et à l'hôtel, et tout particulièrement à l'équipe de l'AMA et aux dames à l'extérieur, qui peuvent livrer des centaines et des centaines de pages avec suffisamment d'avance pour que vous puissiez en faire une lecture complète avant d'arriver à la réunion. Je leur en suis très reconnaissant, c'est un énorme effort. Cela dit, quelqu'un a signalé lors de la réunion du Comité exécutif hier qu'il était impossible de lire 900 pages de documents. Ce n'est pas vrai. On peut le faire, c'est tout à fait faisable et je l'ai fait moi-même. Cela dit, certains se disent qu'il y aurait peut-être moyen d'abréger et de vous fournir l'information nécessaire sous d'autres formats. J'ai quelques idées à ce sujet, d'ailleurs, et je suis sûr que le personnel et Stuart, en particulier, pourraient y réfléchir. Mais si vous avez vous-mêmes des suggestions sur la manière d'écourter votre charge de lecture, tout en respectant la consigne de vous fournir toute l'information nécessaire, s'il vous plait, communiquez-les-nous.

Finalement, je veillerai à ce que le directeur général et le bureau veillent à ce que Maria Pisani nous quitte avec le sourire aux lèvres et bardée de nos remerciements. Merci beaucoup, la réunion a été très fructueuse, la journée a été très favorable. Je suis toujours très content de pouvoir mener ces réunions dans un esprit d'ouverture et d'amitié, ici, à Montréal. Bon voyage de retour et au plaisir de vous revoir à Bakou en novembre.

19. Prochaines réunions

DÉCISION

Comité exécutif – 20 septembre 2018,
Seychelles;
Comité exécutif – 14 novembre 2018,
Bakou, Azerbaïdjan;

Conseil de fondation – 15 novembre 2018,
Bakou, Azerbaïdjan;
Comité exécutif – 15 mai 2019, Montréal,
Canada;
Conseil de fondation – 16 mai 2019,
Montréal, Canada;
Comité exécutif – 23 septembre 2019,
Tokyo, Japon;
Comité exécutif – 4 novembre 2019,
Katowice, Pologne;
Conférence mondiale sur le dopage dans le
sport – 5-7 novembre 2019, Katowice,
Pologne;
Conseil de fondation – 7 novembre 2019,
Katowice, Pologne.

La séance est levée à 15 h 40.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA

Transcription Verbatim